

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DU DÉVELOPPEMENT

LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE FRANCO-SUD-AFRICAINE

Évaluation rétrospective 1994-2002

RÉALISÉE PAR

Vincent CHARLET

Bastiaan DE LAAT

Technopolis France

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Ce rapport est un document interne établi à la demande du MAE. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle. La diffusion de ce rapport a un caractère limité et son usage est strictement limité au cadre officiel.

Tous droits d'adaptation, de traduction et de reproduction par tous procédés, y compris la photocopie et le microfilm, réservés pour tous pays.

Photo de couverture : Elisabeth DELIRY-ANTHEAUME © IRD

© Ministère des Affaires étrangères, 2004

ISSN : 1249-4844

ISBN : 2-11-094148-0

TABLE DES MATIÈRES

1. SYNTHÈSE DU RAPPORT.....	11
1.1 Cadre historique et politique de la coopération française en Afrique du Sud	11
1.2 Le « tableau complet » de la coopération	12
1.3 Évaluation de la coopération	14
1.4 Principales recommandations mises en avant par ce rapport	15
2. PROFIL DE L'ÉVALUATION : RAPPEL HISTORIQUE ET POLITIQUE DU CONTEXTE SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE EN AFRIQUE DU SUD	17
2.1 L'héritage historique d'un système fondé sur la ségrégation raciale	17
2.2 Le bouleversement de 1994 et les nouveaux défis à relever	18
2.3 La projection des orientations politiques sur le système scientifique et universitaire ...	19
2.4 L'état actuel de l'activité scientifique et universitaire en Afrique du Sud et ses perspectives	21
3. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE : OBJECTIFS ET DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION	27
3.1 Objectifs	27
3.2 Démarche	28
3.3 Remarques sur les conditions de réalisation de la mission d'évaluation	30
4. PRINCIPALES CONSTATATIONS : ESQUISSE D'UN « TABLEAU COMPLET » DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE EN AFRIQUE DU SUD.....	31
4.1 Cadrage historique et politique de la coopération scientifique et universitaire de la France en Afrique du Sud	31
4.1.1 La trame diplomatique de la coopération entre les deux pays depuis 1994	31
4.1.2 Aperçu général de la coopération civile française en Afrique du Sud : chronologie et axes stratégiques	32
4.2 La coopération scientifique et universitaire – les différents outils mis en œuvre du côté français	36
4.2.1 Les outils mis en œuvre par le MAE	36
4.2.2 Le MAE et le MJENR : le PAI Afrique du Sud	44
4.2.3 Le CNRS	50
4.2.4 Le CIRAD	56
4.2.5 L'IRD	60
4.2.6 Le CEMAGREF.....	63
4.2.7 L'INSERM	64
4.2.8 L'INRIA	65
4.2.9 La coopération universitaire avec l'Afrique du Sud	65
4.2.10 Le F'SATIE	71
4.2.11 La DREE du MEFI	74
4.2.12 L'Agence Française de Développement	75
4.3 Essai de cadrage financier de la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud	76
4.3.1 MAE	76
4.3.2 MR / DRIC	76
4.3.3 CNRS	76
4.3.4 CIRAD	77

4.3.5 IRD.....	77
4.3.6 CEMAGREF.....	77
4.3.7 AfD.....	77
4.4 Les formes d'action complémentaires.....	77
4.5 Aperçu comparatif de la présence des autres États en Afrique du Sud.....	78
4.5.1 Les Pays-Bas.....	78
4.5.2 Le Royaume-Uni.....	78
4.5.3 Les États-Unis.....	78
4.5.4 L'Allemagne.....	79
4.5.5 Les pays scandinaves.....	79
4.5.6 Bilan.....	79
5. ÉVALUATION.....	81
5.1 Pertinence.....	81
5.2 Efficacité.....	82
5.2.1 Les produits concrets de la coopération.....	82
5.2.2 Conclusion : une période d'approche sur une base « <i>bottom-up</i> ».....	84
5.3 Cohérence.....	85
5.3.1 Cohérence interne.....	85
5.3.2 Cohérence externe.....	85
5.4 Efficience.....	86
5.5 Durabilité.....	87
6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS.....	89
ANNEXES.....	93

TABLEAUX

Tableau 4-1 : Enveloppes budgétaires affectées à l'Afrique du Sud (1994-2002), € courants	36
Tableau 4-2 : Répartition des crédits de la programmation entre les directions de la DGCID (1999-2001, € courants).....	38
Tableau 4-3 : Enveloppes « géographisées » du 42-15 pour la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud (1999-2002, € courants)	39
Tableau 4-4 : Montant des enveloppes FSP pour l'Afrique du Sud et rappel de la part des enveloppes FSP dédiée à des projets de coopération scientifique et universitaire....	43
Tableau 4-5 : Projets FSP adoptés pour l'Afrique du Sud	44
Tableau 4-6 : Récapitulatif des projets soutenus lors du premier appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1997-1998).....	45
Tableau 4-7 : Tableau de financement du premier appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1997-1998).....	46
Tableau 4-8 : Récapitulatif des projets soutenus lors du deuxième appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1999-2000).....	47
Tableau 4-9 : Tableau de financement du deuxième appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1999-2000).....	47
Tableau 4-10 : Tableau récapitulatif des projets soutenus lors du troisième appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (2001-2002)	48
Tableau 4-11 : Matrice des collaborations entre établissements français et sudafricains au travers du PAI (1997-2002)	49
Tableau 4-12 : Récapitulatif des projets retenus au titre des conventions d'échange CNRS-FRD puis CNRS-NRF.....	51
Tableau 4-13 : Nombre de projets déposés et retenus dans le cadre de la convention d'échange CNRS-FRD puis CNRS-NRF (1998-2002).....	52
Tableau 4-14 : Répartition des partenaires sud-africains du CNRS dans le cadre des conventions d'échanges CNRS-FRD puis CNRS-NRF (1998-2002, en nombre de projets conjoints)	53
Tableau 4-15 : Les PICS en cours en 2002	54
Tableau 4-16 : Les ateliers « 15/15 » organisés jusqu'à fin 2001.....	54
Tableau 4-17 : L'implication du CNRS dans les appels d'offres du PAI.....	55
Tableau 4-18 : Récapitulatif des programmes de recherche menés par l'IRD en Afrique du Sud depuis 1995	61
Tableau 4-19 : Effectifs expatriés de l'IRD en Afrique du Sud (chercheurs, IRA et allocataires, 1996-2002)	62
Tableau 4-20 : Coopérations entre l'INSERM et l'Afrique du Sud.....	64
Tableau 4-21 : Accords universitaires survenus depuis 1994	69

FIGURES

Figure 2-1 : Exécution de la R&D en Afrique du Sud (en %, 1998).....	22
Figure 2-2 : Répartition du personnel R&D en Afrique du Sud (en %, 1998).....	22
Figure 2-3 : Financement de la R&D en Afrique du Sud (en %, 1998).....	23
Figure 3-1 : Les critères d'évaluation	27
Figure 3-2 : Approche globale de l'évaluation	28
Figure 4-1 : Évolution des enveloppes budgétaires de la DGCID affectées à l'Afrique du Sud (1994-2002, € courants).....	37
Figure 4-2 : Répartition des crédits de la DGCID en Afrique du Sud par direction (1999-2001, € courants)	38
Figure 4-3 : Enveloppes « géographisées » du 42-15 pour l'Afrique du Sud (1999-2002, € courants)	39
Figure 4-4 : Évolution de plusieurs enveloppes du 42-15 (1999-2002, base 100 en 2002).....	40
Figure 4-5 : Part de la coopération scientifique et universitaire dans l'ensemble de l'action de la DGCID (Titre IV, en %).....	40
Figure 4-6 : Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans les universités en France (Sud-Africains et ensemble des étrangers, 1995-2001)	66
Figure 4-7 : Répartition disciplinaire des étudiants sud-africains inscrits en France (en nombre d'étudiants, 1998-2002).....	66

LISTE DES SIGLES

AEFE	Agence pour l'enseignement du français à l'étranger
AfD	Agence française pour le développement
ANC	<i>African national congress</i>
ANRS	Agence nationale de recherche sur le SIDA
ARC	<i>Agricultural research council</i>
BCRD	budget civil de recherche et développement
CCIP	Chambre de commerce et d'industrie de Paris
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEMAGREF	Centre de recherche du machinisme agricole, du génie rural et des eaux et forêts
CG	<i>Council for geosciences</i>
CIRAD	Centre pour la coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CGIAR	<i>Consultative Group on International Agricultural Research</i>
CNES	Centre national d'études spatiales
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CPU	Conférence des présidents d'universités
CSIR	<i>Council of Scientific and Industrial Research</i>
DACST	<i>Department of arts, culture, science and technology</i>
DATC	direction de l'audiovisuel extérieur et des techniques de communication (MAE)
DCCF	direction de la coopération culturelle et du Français (MAE)
DDCT	direction du développement et de la coopération technique (MAE)
DGCID	direction générale de la coopération internationale et du développement (MAE)
DIRD	dépense intérieure de recherche et développement
DR	direction de la recherche (MR / MJENR)
DREE	direction des relations économiques extérieures (MEFI)
DRI	direction des relations internationales (CNRS)
DRIC	délégation aux relations internationales et à la coopération, commune aux ministères chargés de l'Education nationale et de la Recherche
DSP	document stratégique pays
DSUR	direction de la coopération scientifique, universitaire et de recherche (MAE)
ENA	École nationale de l'administration
EPIC	établissement public à caractère industriel et commercial
EPST	établissement public à caractère scientifique et technique
ESIEE	École supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique
F'SATIE	<i>French South African technical institute in electronics</i>
FNSP	Fondation nationale des sciences politiques
FRD	<i>Foundation for research development</i>
FSP	fonds de solidarité prioritaire
GDR	groupements de recherche (CNRS)
GEAR	<i>Growth employment and redistribution strategy</i>
HDI	« <i>historically disadvantaged institutions</i> », appellation des universités autrefois réservées aux Noirs et Métis
HSRC	<i>Human sciences research council</i>

IEP	Institut d'études politiques
IFAS	Institut Français d'Afrique du Sud
IFREMER	Institut Français de recherche pour l'exploitation de la mer
INPT	Institut national polytechnique de Toulouse
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
INSERM	Institut national de la santé et de la recherche médicale
IRD	Institut de recherche pour le développement
ISBL	institution(s) sans but lucratif
IUT	Institut universitaire de technologie
IWMI	<i>International water management institute</i>
MAE	ministère des Affaires étrangères
MEFI	ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie
Mintek	<i>Council for mineral technology</i>
MJENR	ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche
MoU	<i>Memorandum of Understanding</i>
MR	ministère de la Recherche
MRC	<i>Medical research council</i>
MTEF	<i>Mid-term expenditure framework</i>
NAC	<i>National accelerator centre</i>
NACI	<i>National advisory council on innovation</i>
NIF	<i>National innovation fund</i>
NRF	<i>National research foundation</i>
ONG	organisation(s) non gouvernementale(s)
OVI	<i>Onderstepoort veterinary institute</i>
PAI	programme d'actions intégrées (CNRS)
PCRD	programme cadre de recherche et de développement technologique
PICS	programme international de coopération scientifique (CNRS)
PME	petite(e) et moyenne(s) entreprise(s)
PRR	programme de recherche en réseau (CNRS)
R&D	recherche et développement
RDP	<i>Reconstruction and development programme</i>
RDT	recherche et développement technologique
SABS	<i>South African bureau of standards</i>
SAAO	<i>South African astronomical observatory</i>
SASEX	<i>South African sugar experiment station</i>
SCAC	service de coopération et d'action culturelle, au sein des ambassades françaises à l'étranger
SHS	sciences humaines et sociales
SPII	<i>Support programme for industrial innovation</i>
THRIP	<i>Technology and human resources for industry programme</i>
UCT	<i>University of Cape Town</i>
UN	<i>University of Natal</i>
UP	<i>University of Pretoria</i>
UWC	<i>University of Western Cape</i>
ZPE	zone de partenariat économique
ZSP	zone de solidarité prioritaire

2. PROFIL DE L'ÉVALUATION : RAPPEL HISTORIQUE ET POLITIQUE DU CONTEXTE SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE EN AFRIQUE DU SUD

2.1 L'héritage historique d'un système fondé sur la ségrégation raciale

L'Afrique du Sud, ancienne colonie britannique mais dont l'histoire est également très liée à celle d'autres pays européens (notamment des Pays-Bas), accède à l'indépendance au sortir de la seconde guerre mondiale, en 1945. Dès 1948, prolongeant certaines tendances du gouvernement colonial, le *National Party* instaure le régime d'*apartheid* qui perdure jusqu'en 1994, année de la prise du pouvoir par l'*African National Congress* (ANC). Ce régime totalitaire d'extrême droite¹, fondé sur la ségrégation raciale, a pendant 45 ans creusé un fossé considérable entre une minorité blanche (5 millions en 1994), vivant dans les mêmes conditions que les populations des pays occidentaux développés, et une majorité noire et métisse (38 millions de « coloured people » en 1994), bénéficiant en moyenne de revenus dix à douze fois moindres que les précédents mais pouvant parfois vivre dans la plus extrême pauvreté². On sait également que ce régime a maintenu la population « coloured » à l'écart des responsabilités politiques et administratives ainsi que des formations supérieures et notamment universitaires.

Historiquement, selon un rapport rédigé pour le MAE en 2002 par Roland WAAST³, le dispositif scientifique sud-africain se découpe assez tôt en deux activités distinctes : une recherche de nature académique, rapidement prise en charge par les universités (les premières datent de 1870) et une recherche appliquée, essentiellement mise en œuvre par les acteurs privés (l'État n'intervenant massivement que dans le domaine agricole). Dès 1945, le pays nouvellement indépendant fait de la recherche une priorité, dans le sillage d'un vaste mouvement de rénovation de l'appareil productif dont la structure coloniale a montré ses limites durant la guerre. Le Conseil des sciences industrielles (aujourd'hui CSIR : *Council of Scientific and Industrial Research*) récemment créé met en œuvre, dans des domaines identifiés comme stratégiques pour une industrie moderne, une politique nationale de recherche et d'innovation : recrutement de chercheurs, développement de liens avec le secteur privé, gestion d'un fonds incitatif à destination de la recherche universitaire... Le régime d'*apartheid* de 1948 accentue cet effort politique, en privilégiant notamment les orientations militaires et sécuritaires⁴ ainsi que, plus généralement, les technologies de pointe et les sciences fondamentales. D'autres conseils sont créés, sur le modèle du CSIR (mines, agriculture, médecine, sciences sociales...) ⁵.

1. Les Blancs dissidents, notamment ceux qui se prononçaient contre le régime, ont également été victimes de poursuites et d'emprisonnement.

2. Ces chiffres sont tirés du premier chapitre du Document Stratégique Pays (DSP).

3. WAAST Roland. L'état des sciences en Afrique. Ministère des Affaires étrangères : Paris, 2002.

4. Les deux objectifs souvent évoqués dans les documents officiels actuels évoquant cet ancien régime sont celui de l'auto-suffisance énergétique et de la recherche militaire, y compris dans le champ de l'armement nucléaire.

5. On compte aujourd'hui 7 conseils : le CSIR, l'*Agricultural Research Council* (ARC) pour l'agronomie, le *Council for Geosciences* (CG) pour les sciences de la terre, le *Council for Mineral Technology* (Mintek) pour l'industrie minière, le *Human Sciences Research Council* (HSRC) pour les sciences humaines, le *Medical Research Council* (MRC) pour la médecine et le *South African Bureau of Standards* (SABS) pour la normalisation.

La logique politique de l'*apartheid* est par ailleurs très fortement mise en œuvre dans les secteurs universitaires et de recherche. Les « non Blancs » sont en effet affectés dans des universités réservées : Durban-Westville pour les « Indiens », Western Cape pour les « Métais » et plusieurs campus pour les « Africains » regroupés selon des découpages ethniques⁶. L'accès aux Technikons, équivalents des IUT français, est lui aussi régi par une telle ségrégation raciale. Les établissements réservés aux « non Blancs » souffrent d'une situation excentrée, d'une faiblesse de moyens et d'un corps professoral souvent peu qualifié. Enfin, l'accès aux emplois scientifiques et techniques est réservé aux Blancs.

2.2 Le bouleversement de 1994 et les nouveaux défis à relever

Même si la mission sur le terrain nous a permis de mesurer à quel point le passage vers la démocratie avait été transitoire et étalé dans le temps, l'année de 1994 reste aux yeux de tous le point clé du changement. A cet date en effet, le régime d'*apartheid* est aboli et le droit de vote rendu libre pour tous ; le pouvoir nouvellement élu se trouve alors confronté à des défis socio-politiques d'une ampleur inédite. Hormis la question de la transition politique en tant que telle (problèmes de la réconciliation et de la gestion de la mémoire collective...), et pour reprendre l'image présentée dans plusieurs documents officiels (sud-africains mais aussi au début du DSP français), l'abolition de ce régime revient virtuellement à faire passer la population du pays de 5 à 43 millions d'habitants. Toutes les infrastructures existantes (transports, établissements de santé, établissements scolaires...) apparaissent subitement comme totalement sous-dimensionnées et toutes les questions afférentes au niveau de vie ou au niveau de formation des personnes se présentent tout aussi subitement sous un jour nouveau.

La mission a permis de constater l'urgence et la complexité du défi du rattrapage socioéconomique, c'est-à-dire de la réduction des inégalités. Qu'il s'agisse de l'accès à la propriété immobilière ou foncière, à la culture et à l'éducation, aux infrastructures sanitaires ou de communication, aux soins... la société sud-africaine est encore traversée par des inégalités gigantesques dont la réduction reste la priorité essentielle des politiques publiques.

Cependant, un débat reste ouvert sur la voie la plus efficace pour y parvenir. Immédiatement après son arrivée au pouvoir en 1994, le nouveau gouvernement initie une politique d'inspiration néo-keynésienne en lançant le *Reconstruction and Development Programme* (RDP), plutôt axé sur l'aide directe et la construction d'un « État Providence ». Mais cette orientation politique est assez rapidement considérée comme un échec et, dès 1996, le RDP est remplacé par le *Growth Employment And Redistribution Strategy* (GEAR), d'inspiration néo-libérale, s'appuyant davantage sur le moteur de l'incitation individuelle⁷. Les interlocuteurs rencontrés sur place ont unanimement reconnu la modalité très libérale, pour ne pas dire compétitive, de l'organisation sociale du pays en général et des politiques prioritaires de réduction des inégalités en particulier⁸. Ce choix génère naturellement des controverses débordant la seule scène nationale, comme récemment au sujet de la privatisation du secteur de l'eau.

6. Tout au long de la mission, il a pu être constaté à quel point le régime d'*apartheid* était minutieusement pensé et rationalisé. En particulier, les politiques de regroupement territorial et d'expropriation ne se nourrissaient pas seulement d'une volonté de ségrégation mais recherchaient également une optimisation socio-économique (emplacement de la main d'œuvre rurale et urbaine, limitation par la contrainte des évolutions démographiques...).

7. A noter que le gouvernement sud-africain est constitué d'une alliance tripartite entre l'ANC, majoritaire, la Confédération des syndicats sud-africains (COSATU) et le Parti Communiste Sud-Africain (SACP), ces deux derniers représentant l'aile gauche du gouvernement. Le GEAR, adopté par le gouvernement lors du congrès de l'ANC en 1997 et prévoyant notamment un mouvement de libéralisation et de privatisations, n'a jamais été accepté par ses deux partenaires qui mènent depuis lors une campagne d'opposition à ce plan. Waast évoque plusieurs facteurs possibles pour expliquer la substitution du GEAR au RDP : l'influence de la Banque Mondiale, celle des grandes firmes sud-africaines ayant « fait part de leur capital à des personnalités noires » ou encore le constat de « l'échec pratique » du RDP dont la redéfinition s'est déroulée dans un cadre international dominé par les conceptions économiques néo-libérales.

8. On note tout de même certaines politiques publiques très volontaristes, notamment en matière d'embauche des populations « historiquement défavorisées ». Par ailleurs, ces mêmes interlocuteurs soulignent également l'attachement très prononcé de la nouvelle constitution à des notions telles que les droits de l'homme et la participation du citoyen à la vie démocratique du pays. La décentralisation qui en résulte est également une caractéristique essentielle de l'organisation politique du pays.

Pour résumer schématiquement les termes du débat, les partisans du RDP soulignent qu'une organisation libérale ne saurait combler efficacement les inégalités qui minent la société sud-africaine, tandis que les défenseurs du GEAR — plus nombreux et ayant la faveur du gouvernement actuel — insistent sur la nécessité de préserver la compétitivité et les actifs industriels du pays, misant sur la croissance économique couplée à des mesures ciblées pour alimenter l'amélioration du niveau de vie.

On peut toutefois trouver auprès de certains interlocuteurs une formulation consensuelle des priorités politiques du pays : il s'agit pour le gouvernement Mbeki de favoriser au plus vite l'émergence et la consolidation d'une classe moyenne noire. Au vu des observations relevées au cours de la mission, on peut effectivement estimer que l'impact d'une telle mutation dépasserait le défi — déjà important — des augmentations parallèles du niveau de vie, du taux d'emploi et du niveau d'éducation des populations déshéritées : la formation d'une classe moyenne permettrait sans doute en plus de rapprocher les différentes composantes de la population sud-africaine sur une base culturelle plus ou moins commune et de minimiser ainsi les risques d'implosion sociale⁹.

2.3 La projection des orientations politiques sur le système scientifique et universitaire

La politique scientifique et universitaire a connu des mutations et des débats analogues. Les nouveaux dirigeants souhaitent en effet instamment préserver l'actif que constituent les établissements de recherche performants tout en parvenant à en réorienter l'activité au profit des nouvelles priorités socio-économiques (besoins de base des populations déshéritées, agriculture émergente, réduction des inégalités...) et à en ouvrir l'accès aux populations noires qui en étaient tenues à l'écart¹⁰. Les domaines jugés stratégiques par l'ancien régime (armement et indépendance énergétique notamment) sont au contraire abandonnés. Le ministère des arts et des sciences, créé en 1994, est confié à des personnalités importantes et l'ensemble des acteurs de la recherche sont évalués selon un processus assez volontariste¹¹.

Cependant, à l'image des autres questions politiques, un débat surgit assez rapidement sur les objectifs de la politique scientifique et universitaire, confrontant les tenants de « la reconstruction et du développement » (i.e. d'une recherche très finalisée et orientée sur les besoins socio-économiques urgents) et ceux de la « compétitivité des entreprises » (i.e. du maintien d'un effort en recherche de pointe et fondamentale). Le rapport Waast souligne que ce débat est parfois extrêmement aigu et sensible entre ceux que l'on appelle les « militants » et les « académiques », le premier groupe rassemblant la majorité des scientifiques « non Blancs » et des chercheurs d'ONG ayant combattu l'apartheid.

Le *Green Paper*, document d'orientation stratégique rédigé en 1995 dans le sillage du RDP, semble privilégier le premier de ces deux objectifs. Mais le *White Paper*, rédigé en 1996 et avalisé par le

9. Les différentes populations qui composent la société sud-africaines sont apparues encore très cloisonnées au cours de la mission, à l'image des deux villes voisines de Pretoria, restée « blanche et bourgeoise », et de Johannesburg dans laquelle l'arrivée des premiers Noirs dans un contexte d'insécurité croissante s'est immédiatement traduite par le départ de tous les Blancs ainsi que de la plupart des activités économiques (près des deux tiers des immeubles d'affaires du centre ville sont aujourd'hui vides). Historiquement, les communautés ethniques et linguistiques ont presque toujours vécu séparément : la transition se mesure aujourd'hui au nombre de mariages « mixtes » entre Blancs Afrikaners et anglophones mais les couples interethniques sont exceptionnellement rares. La méfiance réciproque est en outre encore très vive, dans les deux sens, et une fraction significative des Blancs a perdu l'espoir d'une évolution positive de ses conditions de vie, sans compter tous ceux qui ont choisis ou préparent actuellement la voie de l'exode. Enfin, les graves problèmes politiques que connaît actuellement le Zimbabwe, dont la transition depuis un système comparable à l'apartheid sud-africain a été beaucoup plus rapide et plus radicale, ne font que renforcer les craintes de la minorité blanche sur la possibilité ou la capacité de la majorité noire à gouverner le pays de manière viable et pacifique.

10. Dès 1990, l'ANC se penche sur la question de la politique scientifique. Un diagnostic établi en 1992 (connu sous le nom « d'évaluation canadienne ») fait notamment état de la fragmentation du dispositif (entre les universités et les conseils, entre les universités blanches et noires, entre les universités de langue anglaise ou afrikaans...), du caractère non démocratique du système dont les résultats ne profitent qu'à une minorité de citoyens et de l'inadéquation d'objectifs tels que la recherche fondamentale ou militaire avec notamment les besoins des populations déshéritées.

11. Audit de la science universitaire en 1997-1998 et *review* de la recherche des conseils en 1998-1999.

Parlement, prend manifestement acte de la substitution du GEAR au RDP : il admet les deux objectifs et développe surtout le second.

Waast estime que les outils concrètement mis en œuvre, qui ont incontestablement renforcé la politique de financement de la recherche¹², reflètent surtout ce second objectif :

- Le NACI (*National Advisory Council on Innovation*) est mis en place, ayant pour rôle de conseiller le gouvernement sur la contribution de l'innovation (y compris des sciences et techniques) aux objectifs nationaux ; y siègent les grandes entreprises et les « professionnels » mais pas les organisations syndicales ou populaires.
- Les crédits publics récurrents semblent être remis en cause : la dotation des universités est en cours de réévaluation, celle des conseils a aujourd'hui diminué et ces derniers ont reçu la consigne d'augmenter leur capacité d'autofinancement.
- Parallèlement, les fonds incitatifs sont fortement favorisés (ils ont triplé de volume en 5 ans) et représentent aujourd'hui le quart des crédits publics de financement de la recherche¹³.
- Enfin, en 1999, la *National Research Foundation* (NRF) est instituée en tant que huitième conseil de la science, prenant le relais de la *Foundation for Research Development* (FRD). Dotée par le ministère de la recherche, elle se focalise d'abord sur un « *Open Programme* » selon lequel toute proposition d'un ou plusieurs collectifs de recherche est éligible puis s'oriente vers des procédures thématiques (2/3 de son budget aujourd'hui) selon des axes assez comparables à ceux du NIF : compétitivité de l'industrie, qualité de vie et environnement.

Par ailleurs, le plan stratégique national de R&D rédigé par le ministère en 2002 identifie rétrospectivement les principaux jalons qui ont mené, à partir de 1997, à l'élaboration de la politique scientifique actuelle :

- le National Research and Technology Audit de 1997 ;
- l'évaluation des institutions sud-africaines dans le champ des sciences et des technologies en 1998 ;
- le National Research and Technology Foresight de 1999 ;
- le rapport « Croissance et Innovation » réalisé notamment par le NACI en 2000 ;
- la « stratégie pour un développement rural durable intégré » de 2000 ;
- la « stratégie nationale en biotechnologies » de 2001 ;
- les visites en 2001 de délégations sud-africaines à Cuba et en Finlande en matière de politique technologique ;
- le « plan stratégique pour l'agriculture sud-africaine » de 2001 ;
- la « stratégie industrielle intégrée » du ministère du commerce et de l'industrie de 2002 ;
- le « plan national pour l'enseignement supérieur » de 2002 ;
- une initiative de road-mapping technologique actuellement en cours.

12. Le déclin de l'effort de financement de la recherche (ration DIRD/PIB) qui avait marqué les années 1987 à 1995 a été enrayé et la dépense de recherche en Rands courants a doublé entre 1995 et 2002. En outre, cette augmentation des dépenses de recherche caractérise aussi bien les acteurs publics que privés.

13. Les trois fonds incitatifs mentionnés sont le *Technology and Human Resources for Industry Programme* (THRIP), le *Support Programme for Industrial Innovation* (SPII), et le *National Innovation Fund* (NIF). Les objectifs du THRIP, financé à parts égales par le ministère de l'industrie et par les entreprises, sont de « soutenir les Noirs et les femmes embrassant les études techniques, de transférer des savoir-faire aux PME et de soutenir la R&D d'entreprises en 'joint venture' avec des firmes étrangères sur des créneaux de pointe ». Le SPII, financé par le ministère de l'industrie, soutient la R&D au sein des entreprises. Enfin le NIF a pour objet de mettre la science au service d'objectifs dits stratégiques : amélioration de la qualité de vie, environnement, compétitivité des entreprises, et technologies d'information. Son premier appel d'offres a pris pour thème la prévention des crimes, la promotion de la société de l'information et l'accroissement des valeurs ajoutées localement (amélioration de produits et de procédés). La moitié des projets servent spécialement les groupes défavorisés. Le deuxième appel d'offres ajoute aux thèmes précédents celui des biotechnologies.

On peut finalement reprendre le bilan de Waast selon qui « le financement a vivement évolué vers un système compétitif, lié à des thèmes mobilisateurs¹⁴ ». Cette reconfiguration du système national de recherche et d'innovation, qui conjugue une modalité compétitive avec des objectifs au service du développement, semble être la réponse actuelle des pouvoirs publics sud-africains au débat évoqué ci-dessus. En effet, à l'image de l'ensemble de la politique économique et sociale, la mission a permis de recueillir auprès des interlocuteurs un point de vue cherchant à résoudre et dépasser la dialectique antérieure. Tandis qu'est restée prégnante, dans certains textes français, la rhétorique d'un choix à opérer entre les deux priorités supposées irréconciliables du « *capacity building* » (i.e. formation des jeunes déshérités, massification de l'accès à l'éducation...) et de la recherche de l'excellence (i.e. une recherche de pointe et compétitive), les acteurs de terrain sud-africains soutiennent quasi-unanimement qu'ils ne pourront pas atteindre le premier objectif en abandonnant le second. En d'autres termes, seule une infrastructure de recherche et d'enseignement supérieure visant le meilleur niveau mondial sera à même de former efficacement des promotions nombreuses d'étudiants.

2.4 L'état actuel de l'activité scientifique et universitaire en Afrique du Sud et ses perspectives

Les exécutants de la recherche et de l'enseignement supérieur se répartissent comme suit¹⁵ :

- 21 universités et 15 Technikons assurent la formation de quelque 600 000 étudiants (5 000 « masters » et un millier de doctorats délivrés par an). Par ailleurs, même si cela concerne davantage les universités, les établissements d'enseignement supérieur sont très actifs en matière de recherche (34 % de la R&D exécutée, 12 % du personnel R&D du pays).
- 7 des 8 conseils de la recherche¹⁶ gèrent un certain nombre d'unités propres (12 % de la R&D exécutée) et des effectifs de chercheurs salariés à temps plein (41 % du personnel R&D du pays).
- La NRF est également responsable de la gestion de quatre grands équipements ouverts à l'ensemble des chercheurs¹⁷.
- Enfin, le secteur privé (surtout les plus grandes entreprises et notamment les semipubliques) exécute 54 % de la R&D et représente 47 % des effectifs.

Ces chiffres sont reportés dans les graphiques suivants (Figure 2-1 et Figure 2-2).

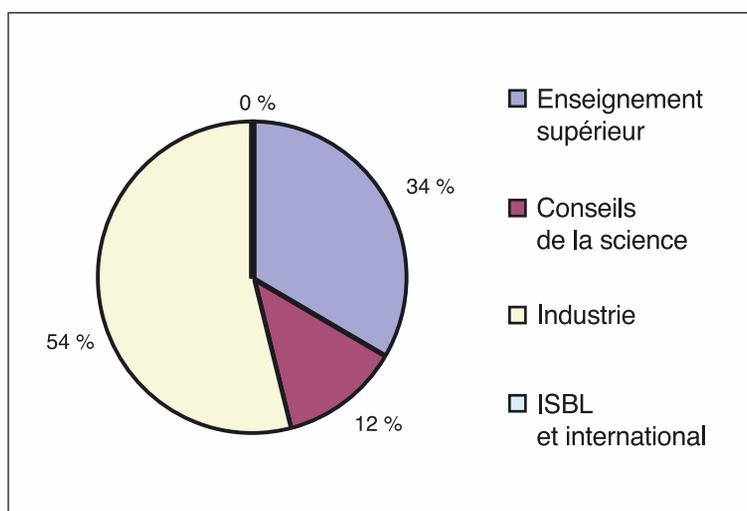
14. Toujours selon le rapport Waast, et d'après une enquête menée en 1999 auprès de 3 000 universitaires, un quart de ces derniers considèrent spontanément leurs travaux comme de la « recherche de base ou fondamentale » et trois quarts comme de la « recherche stratégique et/ou appliquée ». Leurs travaux sont financés à 40 % par les fonds incitatifs, NRF incluse, et à 12 % par le *core funding* de leur université ; le complément provient de l'industrie (12 %), de contrats gouvernementaux (10 %) de coopération étrangères (25 %, principalement en recherche appliquée). Pour ce qui est de la recherche de base, le financement de la NRF représente 70 % et le *core funding* des universités 12 %.

15. Les chiffres suivants, datant de 1998, sont issus d'une brochure de la DRI du CNRS. A noter qu'ils sont assez distincts de ceux présentés par Waast dans le rapport précité.

16. La NRF ne dispose pas de laboratoire ou de personnel propre mais finance la recherche fondamentale menée dans les universités.

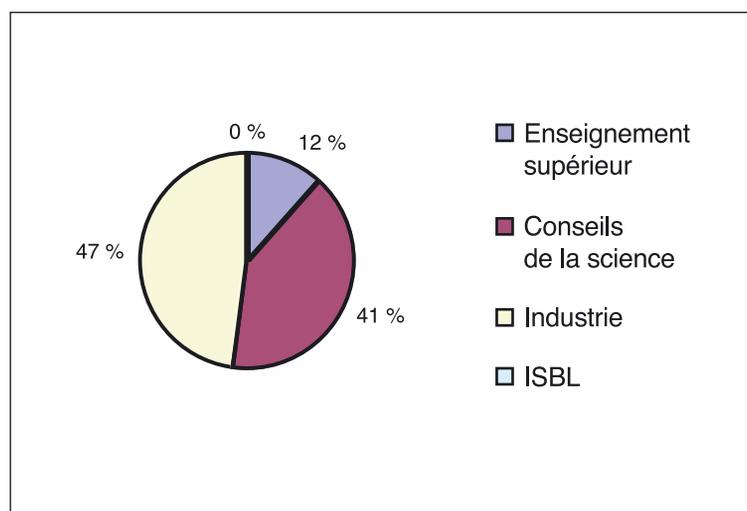
17. Il s'agit du Centre de l'Accélérateur National (NAC), de l'Observatoire Astronomique Sud-Africain (SAAO), de l'Observatoire Radioastronomique de Hartebeesthoek.

Figure 2-1 : Exécution de la R&D en Afrique du Sud (en %, 1998)



Source : CNRS-DRI
 Note : « 0 % » signifie « < 0,5 % »

Figure 2-2 : Répartition du personnel R&D en Afrique du Sud (en %, 1998)

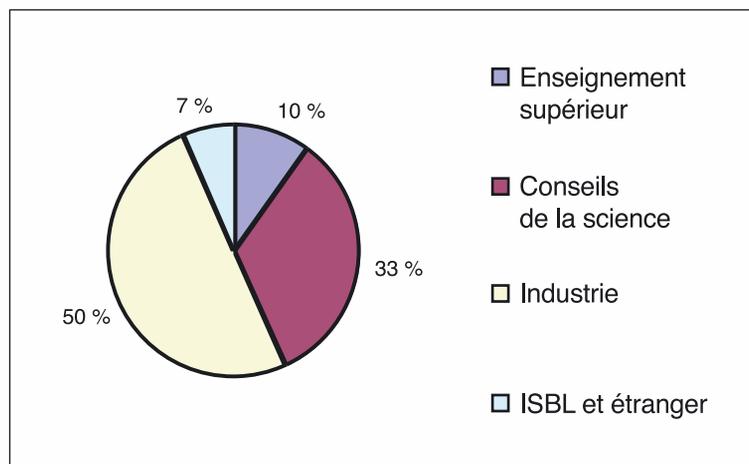


Source : CNRS-DRI
 Note : « 0 % » signifie « < 0,5 % »

En ce qui concerne le financement de ces activités (Figure 2-3) :

- Les salaires des enseignants chercheurs des universités et Technikon sont financés par le ministère de l'éducation. Les universités contribuent par ailleurs à hauteur de 10 % au financement globale de la R&D.
- Le budget gouvernemental de R&D, réparti entre les 8 conseil de recherche (les plus importants étant le CSIR – 26 %, l'ARC – 23 % – et la NRF – 21 %), représente 33 % du financement de la R&D.
- Le secteur privé finance 50 % de la R&D.
- Restent 7 % provenant du secteur non lucratif et de l'international.

Figure 2-3 : Financement de la R&D en Afrique du Sud (en %, 1998)



Source : CNRS-DRI

Au-delà de ce bilan purement quantitatif, un certain nombre de problématiques restent aujourd'hui posées, qui constituent autant d'enjeux pour les dirigeants sud-africains dans les prochaines années, voire les prochaines générations :

- **La démocratisation de l'enseignement et de la recherche** : la sur-représentation des Blancs parmi les étudiants du supérieur puis parmi les professionnels des S&T est encore manifeste, en dépit des nombreuses initiatives gouvernementales pour réduire les inégalités à partir de 1994. L'effacement de ces inégalités¹⁸ reste une priorité essentielle de l'action publique, à l'image de l'objectif de création d'une classe moyenne noire dans le champ des politiques économiques et sociales. On peut noter à ce sujet que le document stratégique précité entend appuyer la politique scientifique à partir de 2002 sur trois piliers, dont celui de « la transformation et la gestion du capital humain », souvent appelé « *capacity building* » par les personnes rencontrées au cours de la mission. Dans son rapport, Waast souligne également la priorité et l'ampleur de ce défi en précisant que l'extinction complète des inégalités (par exemple en termes de pourcentage d'une tranche d'âge à l'université) nécessiterait encore l'ouverture d'un très grand nombre de postes, représentant un effort public gigantesque¹⁹. Comme cela a été observé dans les autres volets politiques, l'effort gouvernemental en la matière s'inspire d'un modèle assez compétitif²⁰ : non seulement parce qu'il s'agit du mode d'organisation dominant au sein du pays, mais également parce que les décideurs sont dans le même temps confrontés à un défi symétrique — et sans doute aussi ardu : celui de la lutte contre la fuite des anciens chercheurs qualifiés et des étudiants prometteurs, qui ne fait que se confirmer et force le gouvernement à essayer de les maintenir dans les institutions nationales. A l'heure actuelle, la situation est caractérisée par des tensions importantes : les jeunes Noirs qualifiés sont encore si rares sur le marché de l'emploi que les entreprises, incitées à suivre la politique de « *Black empowerment* », les recrutent très facilement. Ceci entraîne au moins deux conséquences dommageables. Premièrement, il est très fréquent y compris parmi les thésards que ces jeunes, dont beaucoup doivent par ailleurs subvenir aux besoins de leur famille, abandonnent leur cursus avant l'obtention de leur diplôme parce qu'ils ont trouvé un emploi. Deuxièmement, cet état de fait nourrit l'amertume des jeunes Blancs diplômés, qui voient paradoxalement leur entrée sur le marché de l'emploi rendue plus difficile malgré des qualifications en moyenne plus élevées.

18. De manière plus complète, le gouvernement veut favoriser l'accès des jeunes, des femmes et des « non Blancs » aux postes de responsabilité.

19. Waast indique dans son rapport que « doubler la part de la classe d'âge 'noire' fréquentant l'université supposerait la création de 300 000 nouvelles places : l'équivalent de toutes les universités existant au Nigeria ».

20. La « transformation et la gestion du capital humain » doivent ainsi être poursuivies selon les orientations suivantes. « D'une part, une approche très ciblée en vue d'élever l'excellence en mathématiques et en sciences parmi les bacheliers noirs et les jeunes femmes est une nécessité critique. D'autre part, de nouveaux Centres d'Excellence doivent être instaurés en vue d'attirer les jeunes vers les carrières de la recherche scientifique et de garantir que de telles carrières soient soutenables ».

- **La gestion du déséquilibre entre les universités** : au cours de ces dernières années, le fossé séparant les universités les plus dynamiques des autres ne s'est pas comblé. Au contraire, la fin de l'*apartheid* a conduit les jeunes Noirs les plus brillants à fréquenter les universités prestigieuses, anciennement réservées aux Blancs. Les universités historiquement défavorisées (HDI) perdent donc non seulement leurs meilleurs élèves mais connaissent en plus de graves problèmes financiers (leurs étudiants refusant de payer les frais d'inscription, qui représentent 1/3 du budget de chaque établissement). Elles sont ainsi engagées, pour reprendre les termes de Waast, « dans une spirale de désintégration que certains observateurs jugent irréversible ». De leur côté, les anciens campus blancs sont à la limite de leur capacité d'accueil, ce qui entraîne des débats et tensions internes sur des questions telles que l'impact négatif d'une telle augmentation de la charge d'enseignement sur la qualité de la recherche, le maintien d'une exigence de l'excellence ou l'opportunité d'augmenter le niveau de sélection (académique et financière). Il n'empêche : les fameuses « top 5 » (universités de Cape Town, de Witwatersrand, de Pretoria, du Natal et de Stellenbosch) concentrent toujours à elles seules plus de la moitié des publications scientifiques sud-africaines indexées au SCI, les premières universités « noires » en enregistrant dix fois moins. Waast établit en fait trois catégories d'établissements selon leur réaction aux nouveaux défis :
 - des établissements anciens et importants (e.g. quelques universités dont les *top 5*, la plupart des conseils de la science dont le CSIR et le MRC) qui se caractérisent par une réaction « entrepreneuriale » : promotion agressive des programmes de formation et de recherche, construction de nouvelles alliances, ouverture de nouveaux champs, repositionnement stratégique...
 - la majorité des universités et quelques conseils (HSRC et ARC) qui se caractérisent par une réaction de « recentrage » : valorisation des points forts, abandons des activités marginales ou atypiques, prise de risque modérée,
 - les universités historiquement défavorisées, en situation de « survie » : gestion de la crise financière, dysfonctionnements multiples, diminution des fonds... Si la mission a largement confirmé les deux points précédents, elle permet d'apporter une nuance importante sur ce troisième. L'exemple de l'Université du Cap Occidental (UWC) illustre le fait que certaines des HDI, menées par des équipes très volontaires et mettant en œuvre le précepte selon lequel « *capacity building* » et excellence académique ne peuvent être poursuivis indépendamment, parviennent à retrouver une dynamique positive. En d'autres termes, le modèle compétitif et autonomiste de l'organisation de l'enseignement supérieur se traduit par une sélection assez forte au sein même des HDI.
- **La gestion intégrée du système national de recherche et d'innovation** : les conseils de la science et les universités constituent les deux principaux piliers publics du système sud-africain de recherche et restent ancrés sur des modèles notablement différents. Les premiers, plutôt orientés vers une mission utilitaire de la recherche, sont assez directement soumis aux instances gouvernementales, à qui ils rendent régulièrement compte de leur poursuite d'objectifs socio-économiques nationaux. Les secondes, plutôt attachées à l'avancement des connaissances, sont au contraire assez indépendantes²¹. Or, le rapport Waast souligne la faiblesse²¹ des collaborations entre ces deux types d'acteurs. Plus généralement, le document stratégique de 2002 déplore explicitement l'éclatement des responsabilités, missions et tutelles entre différents acteurs et mêmes entre différents ministères et appelle de ses vœux une réorganisation du système politique de pilotage de la recherche.
- **L'insertion internationale** : bien que le patrimoine naturel sud-africain représente une richesse inestimable dans bien des domaines scientifiques (biodiversité, archéologie, océanographie, astronomie...) et qu'un grand nombre de pays développés se tournent vers ce nouvel État émergent dans la perspective de nouveaux marchés, la science sud-africaine connaît encore un fort besoin de coopérations. Non seulement parce que le *boycott* organisé pendant une décennie a été très effectif dans ce

21. Selon le rapport Waast : « Chaque université répartit à son gré les quatre sortes de ressources qu'elle cumule : sa dotation parlementaire, les frais d'inscription qu'elle fixe elle-même, la prime aux publications des enseignants et ses ressources propres (donations reçues, royalties perçues sur brevets déposés, etc...). L'université peut par exemple fixer (dans certaines limites) les salaires de ses enseignants et leurs primes ; elle peut construire et équiper des bâtiments, privilégie la bibliothèque... ».

domaine, mais aussi parce que les compétences développées sur certains champs scientifiques ne peuvent cacher les besoins importants qui demeurent sur d'autres. Selon le rapport Waast, les coopérations internationales fleurissent surtout dans les domaines des sciences de l'univers et de la biologie fondamentale, ainsi qu'en mathématiques et sciences physiques et chimiques. Mais les champs des sciences de l'ingénieur, les biotechnologies, l'agriculture, la médecine et les sciences sociales restent encore sous-exploités de ce point de vue. La mission a par ailleurs confirmé la frustration que peuvent vivre certains décideurs en matière de coopération scientifique internationale : dans le champ de la médecine par exemple, les responsables du ministère de la santé se voient proposer un grand nombre de programmes de coopération sur le SIDA, pas toujours adaptés à leurs attentes, tandis que les nombreux autres besoins du pays sont totalement ignorés.

- **La gestion de la propriété intellectuelle** : les décideurs sud-africains se perçoivent encore comme très fortement sous-dotés pour jouer un rôle influent dans la définition des règles internationales de propriété intellectuelle et craignent que cela ne constitue un handicap majeur dans la gestion de leur patrimoine naturel (e.g. la biodiversité) ou humain (connaissances « indigènes »). Ce point est explicitement repris dans le document stratégique de 2002.
- **L'incitation du secteur privé à l'effort de R&D** : les indicateurs laissent apparaître, au cours des quatre dernières années, une forte baisse de l'effort industriel de R&D. Le rapport de 2002 explique celle-ci par la nécessité de mener de vastes restructurations dans les grandes entreprises semi-publiques afin de faire face à la pression de la compétitivité nationale.
- **L'insertion culturelle** : Waast pose dans son rapport la question de savoir si, en dépit de tous les efforts menés pour réduire les inégalités héritées de l'*apartheid*, la science sud-africaine n'est pas condamnée à rester « blanche ». La popularisation de la science ou l'intégration des « savoirs indigènes » restent encore difficiles, le cas contemporain de la lutte contre le SIDA en étant l'exemple le plus patent et le plus tragique²². Ceci est en fait la projection dans le champ scientifique d'un problème dont de multiples traces ont pu être relevées en cours de mission : le développement de la nouvelle Afrique du Sud ne pourra faire l'économie d'une intégration « intelligente » et pacifique des cultures totalement différentes qui fondent sa population.

22. La ministre de la santé, quoique médecin, est aujourd'hui universellement connue pour ses prises de position totalement hétérodoxes en la matière. Arguant du fait que le lien entre le VIH et le SIDA n'aurait pas été prouvé, elle refuse tout programme d'accès aux soins ou de sensibilisation et engage parallèlement la population à lutter contre l'endémie par des règles d'équilibre alimentaire des plus frustrées.

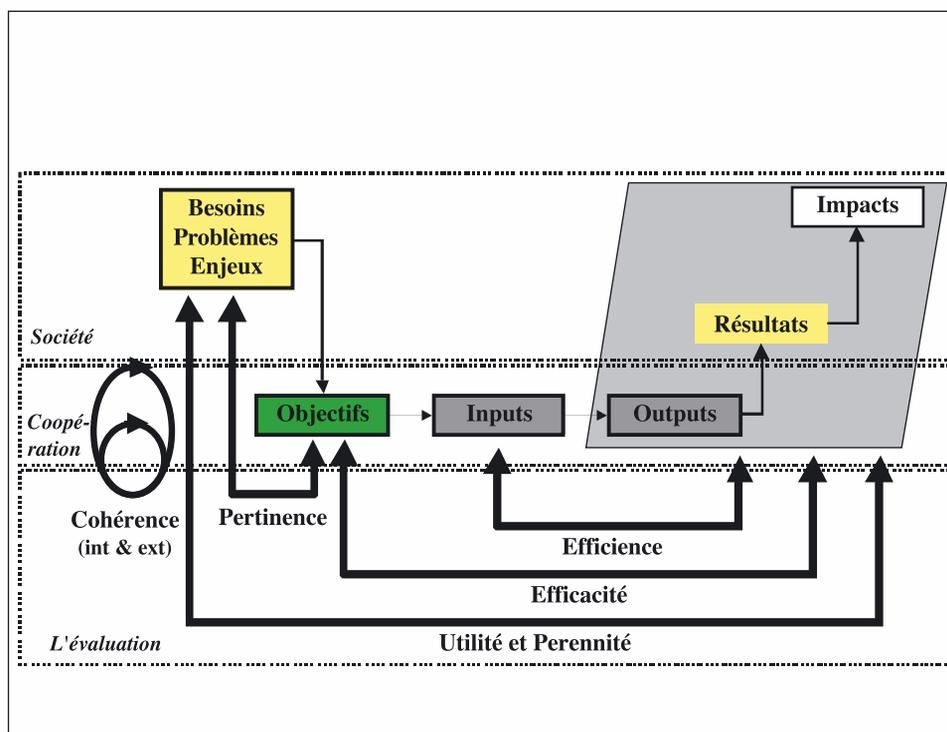
3. RAPPEL MÉTHODOLOGIQUE : OBJECTIFS ET DÉMARCHE DE L'ÉVALUATION

Cette évaluation a été réalisée par Technopolis France pour le ministère des Affaires étrangères, entre septembre 2002 et juin 2003, incluant notamment une mission en Afrique du Sud début avril 2003. Les termes de référence ainsi que la liste des membres du Comité de Pilotage de cette évaluation sont respectivement reportés en annexes A et B de ce rapport.

3.1 Objectifs

La présente évaluation vise à examiner **l'ensemble de la coopération scientifique et universitaire menée par la France en Afrique du Sud depuis 1994**. Il s'agit de présenter un tableau complet de cette coopération et de l'évaluer à partir des critères reconnus dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques (Figure 3-1).

Figure 3-1 : Les critères d'évaluation



Source : Technopolis France d'après EC 1999 (Collection MEANS)

Les différents éléments du schéma se laissent expliquer comme suit :

- La **pertinence** concerne la relation entre les enjeux, les problèmes ou les besoins constatés et les objectifs choisis pour y répondre. Dans le cas de la coopération avec l'Afrique du Sud, il s'agit de

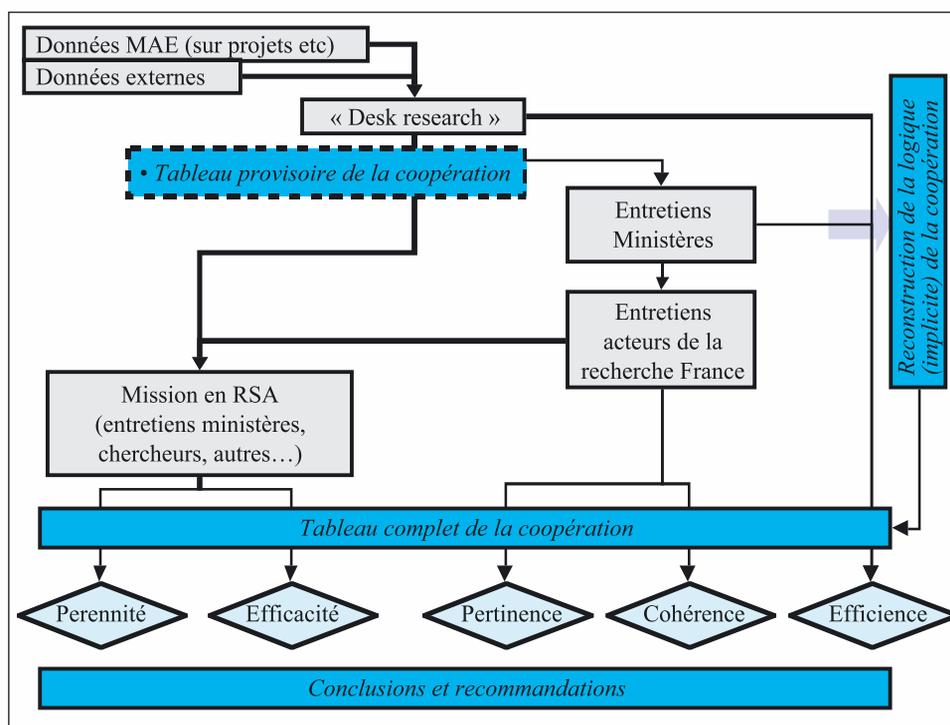
voir si, à partir des priorités de coopération initialement définies, les bons objectifs ont été identifiés et d'analyser si ceux-ci sont toujours applicables aujourd'hui.

- La **cohérence** (interne et externe au dispositif) de la coopération avec l'Afrique du Sud sera analysée en vérifiant l'adaptation des moyens aux objectifs.
- L'**efficacité** de la coopération concerne la mesure dans laquelle les effets produits correspondent aux objectifs définis.
- L'**efficience** avec laquelle la coopération a été gérée concerne l'effort mis (en termes de ressources humaines et de financements) pour convertir « inputs » en « outputs ». Elle concerne donc la relation entre coûts et avantages : les ressources ont-elles bien été mobilisées, en temps voulu et à moindre coût ? Les résultats acquis, ont-ils été à la mesure des sommes dépensées ? Y a-t-il des doublons entre les ministères ou avec d'autres bailleurs de fonds ?
- La **pérennité** de la coopération avec l'Afrique du Sud concerne la volonté et la possibilité des acteurs impliqués de poursuivre leurs collaborations et leur recherche conjointe, **après** l'éventuel arrêt du soutien public. Il s'agira notamment d'évaluer la durabilité de réseaux créés par la coopération française, aussi bien entre la France et l'Afrique du Sud, qu'au niveau de l'Afrique du Sud même (e.g. mise à niveau des universités défavorisées et leur insertion dans des réseaux de recherche internationaux).
- Enfin la coopération peut également avoir une « **utilité** » non forcément liée aux objectifs initiaux. Les possibles effets non attendus voire négatifs doivent également faire l'objet d'évaluation.

3.2 Démarche

Un aperçu global de notre démarche est donné dans la figure suivante.

Figure 3-2 : Approche globale de l'évaluation



A ce stade, les différents éléments prévus dans la démarche globale d'évaluation ont été menés à bien : « desk research », entretiens en France et mission en Afrique du Sud.

La première phase de l'étude consistait en une collecte d'information en France, avec les objectifs suivants :

- Identifier la logique d'intervention sous-jacente à la coopération scientifique et universitaire
- Réaliser une version provisoire du tableau de la coopération avec l'Afrique du Sud sur la période 1994 – 2002
- Établir les hypothèses initiales sur certaines questions d'évaluation (efficacité et efficacité notamment)
- Proposer un plan de mission

Cette collecte d'information s'est par ailleurs articulée autour des éléments suivants :

- Une analyse documentaire
- Une série d'entretiens avec les acteurs de l'administration française
- Une série d'entretiens avec les acteurs du monde de la recherche impliqués dans la coopération avec l'Afrique du Sud.

La liste des personnes consultées à ce stade est reportée en annexe C. Les documents consultés sont listés en annexe E.

Les résultats de cette première phase, sous forme de rapport intermédiaire, ont été soumis au Comité de pilotage de l'évaluation pour approbation, permettant d'initier la phase suivante.

La deuxième phase de l'étude consistait en une mission sur le terrain des experts de 20 jours environ. Son objectif étant à la fois d'analyser la mise en œuvre opérationnelle et l'impact de la coopération française, il s'agissait de :

- Compléter les informations recueillies en France par des éléments obtenus auprès des expatriés français acteurs de la coopération scientifique et universitaire
- Recueillir les remarques et appréciations de la part des homologues sud-africains
- Recueillir des éléments d'information propres à comparer l'action de la France avec celle des principaux pays partenaires

Cette mission, co-organisée par le SCAC de l'ambassade française à Pretoria, s'est déroulée en étroite collaboration avec les partenaires sud-africains. La National Research Foundation a en effet délégué un expert indépendant, M. Ferdi van der Walt, chargé d'accompagner la mission française d'évaluation et de rédiger ses propres conclusions sur la coopération franco-sud africaine²³. Les conclusions de cet expert²⁴ et celles de Technopolis France ont certes été rédigées en parallèle mais s'inspirent de réflexions et d'entretiens communs et ont par ailleurs fait l'objet de validations croisées tout au long de la mission. Elles ont enfin fait l'objet d'un « *debriefing paper* » présenté lors d'une réunion de clôture à Pretoria, en présence des représentants du SCAC et des partenaires gouvernementaux sud-africains.

La présence de M. van der Walt a considérablement facilité le travail au cours de la mission. Non seulement parce qu'il s'est montré un guide précieux et efficace, mais surtout parce que sa très bonne connaissance du sujet traité ainsi que des personnes rencontrées ont largement facilité, au cours des entretiens que nous avons presque toujours menés conjointement, l'accès aux informations les plus pertinentes.

A nouveau, la liste détaillée des personnes rencontrées sur place figure en annexe D.

23. Les autorités sud-africaines sont sur le point d'évaluer l'ensemble de leurs accords de coopération scientifique internationale. Lors de la mission, ce chantier a été annoncé pour le second semestre 2003.

24. M. van der Walt, aujourd'hui consultant indépendant, a longtemps supervisé l'ensemble des programmes de coopération internationale de la NRF. Il dispose en particulier d'une connaissance très approfondie des accords bilatéraux signés par son pays avec la France, les autres pays européens et les États-Unis.

La troisième et dernière phase s'est déroulée à la suite de cette mission, comprenant la rédaction du rapport final, la présentation de celui-ci devant le Comité de Pilotage et les dernières corrections nécessaires.

3.3 Remarques sur les conditions de réalisation de la mission d'évaluation

Si la mission en Afrique du Sud s'est déroulée sans problème majeur, il n'en a pas été de même pour sa préparation. En plus des délais importants qui se sont écoulés d'abord entre la genèse du projet d'évaluation et la sélection de Technopolis France comme prestataire, puis entre cette sélection et le lancement réel du projet, la préparation de la mission a subi plusieurs retards.

En effet, au vu du calendrier de la première phase de l'étude, la mission a une première fois été fixée pour la deuxième quinzaine du mois de novembre 2002. Le Comité de Pilotage ayant demandé une correction du rapport intermédiaire, il ne fut pas possible de programmer la mission avant d'avoir achevé et fait valider ce dernier ; après plusieurs hésitations, la mission fut reprogrammée au mois de février 2003. Puis, suite à des problèmes de coordination entre l'ambassade de France à Pretoria et le ministère des Affaires Etrangères, la mission a été annulée deux jours ouvrables seulement avant la date de départ prévue. Elle a finalement été programmée pour la première quinzaine du mois d'avril, date à laquelle elle a pu avoir lieu.

Une fois sur place, l'accueil réservé par les services de l'ambassade ainsi que la qualité de la préparation de la mission ont été de haut niveau. Cependant, contrairement à ce qui était initialement prévu tant par Technopolis que par le ministère, les services de l'ambassade ont refusé de prendre des rendez-vous « parallèles », qui auraient permis aux deux consultants de rencontrer des interlocuteurs différents en même temps et ainsi d'augmenter d'autant l'impact de leur présence sur place. Rétrospectivement, cette contrainte laisse à penser qu'il aurait été possible de rencontrer davantage de chercheurs de terrain, tant sud-africains que français, ou d'accroître les informations directes sur les politiques de coopération des autres pays.

Bien qu'ils n'entrent qu'indirectement dans le champ de l'évaluation, ces problèmes nous semblent devoir être mentionnés dans ce rapport. Ils constituent d'une part des éléments du compte-rendu des travaux de la mission d'évaluation ; ils nous semblent également représentatifs de problèmes de coordination interne au sein du dispositif français de coopération, évoqués plus loin dans ce rapport.

4. PRINCIPALES CONSTATATIONS : ESQUISSE D'UN « TABLEAU COMPLET » DE LA COOPÉRATION FRANÇAISE EN AFRIQUE DU SUD

Cette section constitue l'une des deux parties essentielles des résultats de cette étude. Avant d'en venir au travail d'évaluation qui fera l'objet de la suivante, celle-ci vise à récapituler de manière aussi complète que possible les orientations et produits de la coopération française en Afrique du Sud, en matière scientifique et universitaire.

Après un cadrage historique et politique de la coopération, l'implication des différents acteurs de la recherche en Afrique du Sud est passée en revue et un cadrage financier est proposé sur la base des données recueillies. Enfin, quelques éléments concernant les actions « complémentaires », c'est-à-dire connexes à la coopération scientifique et universitaire, sont livrés en dernier lieu.

4.1 Cadrage historique et politique de la coopération scientifique et universitaire de la France en Afrique du Sud

4.1.1 La trame diplomatique de la coopération entre les deux pays depuis 1994

Assez rapidement après la fin de l'*apartheid*, la France cherche à développer des relations bilatérales avec l'Afrique du Sud. Le 4 novembre 1994, un accord de coopération culturelle, scientifique et technique est signé entre les deux pays, régissant l'ensemble des relations bilatérales en ce domaine. Les visites d'État de M. Mitterrand en 1994, de M. Mandela en 1996 et de M. Chirac en 1998 permettent par la suite, selon les termes du préambule du procès-verbal de la première commission mixte culturelle et scientifique franco-sud africaine, « d'organiser, de structurer et de consolider ce programme de coopération bilatérale ».

Encadré 4-1 : Calendrier des principales visites diplomatiques

- 1994 : M. JUPPÉ, M. MITTERRAND (visite d'État), M. NZO ; M. MBEKI ;
- 1995 : M. ROSSI ; M. MBEKI ;
- 1996 : M. GODFRAIN ; M. GALLAND, M. MANDELA (visite d'État), M. MBEKI, M. PÉRISSOL ;
- 1997 : M. ERWIN, M. DONDOUX, M. VÉDRINE (élaboration d'un véritable partenariat avec l'Afrique du Sud : Forum de dialogue politique) ;
- 1998 : M. CHIRAC (visite d'État), M. ERWIN et M. MBEKI ;
- 1999 : M. JAY NAIDOO, M. BEN NGUBANE, M. JOSSELINE, Mme DIDIZA-MSANE et Mme DLAMINI-ZUMA ;
- 2000 : M. PAHAD ; M. HUWART, M. MANDELA, (décembre) ;
- 2001 : M. ZUMA au XXI sommet Afrique - France, M. JOSPIN, M. VÉDRINE, M. RADEBE, M. JOSSELINE, M. SKWEIYA, M. GLAVANY ;
- 2002 : M. VAILLANT ; M. GAYSSOT.

Source : MAE

Le 20 septembre 1999, une réunion de concertation franco-sud africaine sur les projets de développement se tient à l'initiative du ministère des finances sud-africain, afin de dresser un bilan des actions entreprises depuis 1994 et d'envisager les axes de la coopération à venir. A l'issue de cette réunion, le principe d'une réunion annuelle de même nature est retenu.

Le 31 mai 2001, le Premier ministre Jospin en visite signe un accord général de coopération pour le développement, en vue d'élargir et de renforcer le partenariat entre les deux pays (ainsi qu'un accord d'entraide en matière judiciaire et pénale). Le lendemain, 1^{er} juin 2001, se tient la première commission mixte culturelle et scientifique franco-sud africaine, qui permet d'inscrire ce partenariat dans la durée et de lui donner une cohérence grâce à une définition conjointe de ses orientations et de ses axes stratégiques. A noter que, selon le préambule du compte-rendu de cette commission, les autres instances de dialogue entre les deux pays se sont déjà réunies au moins une fois auparavant (Forum de dialogue politique franco-sud africain, Commission Mixte de Défense, Commission Mixte sur le Commerce et l'Industrie).

4.1.2 Aperçu général de la coopération civile française en Afrique du Sud : chronologie et axes stratégiques

En termes chronologiques, on peut concevoir la coopération française en Afrique du Sud selon trois étapes distinctes.

Rappelons tout d'abord que, avant 1994, seules les ONG, les églises et les Alliances françaises assurent une coopération française sur place. Certes, des liens se tissent entre les deux pays à partir des années soixante et jusqu'au milieu des années soixante-dix, une active coopération nucléaire et des échanges militaires réguliers en formant la trame. Mais ces échanges sont rompus à partir de 1976, date de la répression des émeutes à Soweto et de l'embargo sur les ventes d'armes imposé par l'ONU²⁵. Les observateurs internationaux notent par ailleurs dès 1991 que Mandela sera le premier dirigeant de la nouvelle « Afrique du Sud », mais aucune initiative institutionnelle n'est reprise avant que la situation ne soit vraiment clarifiée.

La coopération institutionnelle avec la nouvelle Afrique du Sud débute donc en 1994. Elle est alors très fortement orientée vers la réponse aux besoins de développement, la réduction des inégalités et la consolidation des capacités scientifiques et techniques défavorisées. En termes sectoriels, la coopération scientifique, technique et culturelle est fortement orientée par le RDP (cf. *supra*), qui constitue une grille de lecture et d'évaluation essentielle de la programmation²⁶. Ainsi, on retrouve de manière récurrente dans les premières années les mêmes axes prioritaires de l'action du poste :

- formation en administration des nouveaux cadres provinciaux, métropolitains et municipaux
- urbanisme social et appui à la création de coopératives de logement dans les zones défavorisées
- gestion des ressources en eau
- formation professionnelle adressée aux populations défavorisées
- formation administrative
- la coopération inter-universitaire, en particulier dans le domaine scientifique, s'organise progressivement comme un axe de coopération aux côtés des cinq précédents

Même si le passage de cette deuxième période à la suivante peut être commodément daté en 1999, comme indiqué ci-après, une transition s'amorce selon certaines sources dès 1995. Il apparaît en effet très tôt comme nécessaire de se tourner vers les centres d'excellence sud-africains et de développer

25. D'après la note sur les relations franco-sud-africaines du 25/03/98, signée de Pierre Coulont (archives MAE).

26. Cf. note de 09/97, signée de Jacques de Monès : « C'est [...] à la philosophie du RDP que la coopération internationale est invitée à s'associer fin 1994 et en 1995. Tout projet de coopération, tout programme est alors jugé à cette aune ».

avec eux une relation partenariale de haut niveau. Plusieurs documents internes au MAE font état de ce changement de préoccupation tout à fait tangible, qui met cependant quelques années à se traduire complètement dans les faits, ne serait-ce que parce que l'aide au développement reste perçue comme une attente forte des partenaires sud-africains^{27,28}.

L'année 1999 peut donc être mentionnée comme le début d'une troisième phase, où sont poursuivis en parallèle les deux objectifs de l'aide au développement et de la réponse aux besoins d'urgence, d'une part, et du partenariat de haut niveau d'autre part. Pour ce qui est du premier volet, l'année 1999 est marquée par l'entrée de l'Afrique du Sud dans la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP, en janvier). Avec les projets du FSP, la coopération française en Afrique du Sud prend un aspect plus contractuel, s'inscrivant dans les nouvelles priorités gouvernementales et en répondant aux demandes d'assistance des administrations et ministères techniques (les autorités sud-africaines expriment d'ailleurs le souhait, lors de la commission mixte de 2001, que la coopération bilatérale française tienne compte des priorités de développement exprimées dans le *Mid Term Expenditure Framework* (MTEF), la démarche de programmation budgétaire initiée par le gouvernement en 1997 ; voir Encadré 4-2). Pour ce qui est du second volet, l'analyse des programmations successives, couplée aux entretiens que nous avons menés, illustrent assez nettement l'émergence d'une coopération de type partenariale au sein des axes prioritaires de l'action récurrente du poste (bien que certains des axes antérieurs demeurent, tels que la gestion des ressources en eau ou la coopération policière par exemple) :

- le soutien au programme F'SATIE qui vise à une formation technique supérieure, tandis que les programmes de formation professionnelle de base, au premier rang desquels figure le centre de formation de Soweto, sont progressivement délégués,
- la structuration forte de la coopération scientifique axée autour du PAI (cf. *infra*), que le poste soutient sur son budget d'intervention annuelle,
- la proposition de bourses d'excellence Eiffel aux universitaires sud-africains,
- la non reconduction de certains projets, auparavant prioritaires, arrivés à terme tels que la construction d'habitat social,

Il faut enfin noter que la même année 1999 marque la réforme du dispositif français de coopération, impliquant notamment une redéfinition de la mission de l'AfD (cf. *infra*) et une limitation de son action, du moins en Afrique du Sud.

27. Cf. note précitée du 25/03/98 : « L'appui direct au développement, seul axe d'intervention possible du temps de l'apartheid, est de plus en plus laissé à l'initiative de la coopération non gouvernementale et décentralisée, souvent avec le soutien du Département. Nous maintenons cependant des actions de coopération pour le développement socio-économique et le rattrapage des communautés « historiquement défavorisées » [...]. Mais l'Afrique du Sud est aussi un pays développé et riche d'élites. Dans le souci d'accompagner l'effort graduel de nos entreprises qui exportent et investissent, nous établissons une coopération partenariale de haut niveau, susceptible de cofinancement. »

28. Cf. note précitée de septembre 1997 : « Dès 1995, pour répondre à une forte demande tant française que sud-africaine, apparaît la nécessité – l'obligation – de ne pas se cantonner dans des programmes strictement issus du RDP et d'ouvrir largement notre coopération au côté » Espagne « du développement sud-africain [i.e. à la partie développée du pays, en référence à une métaphore qui décrivait l'Afrique du Sud comme la juxtaposition d'un monde comparable à l'Espagne et d'un autre semblable au Congo] : sont alors envisagés puis inaugurés les programmes F'SATIE, échanges scientifiques inter universitaires, contacts avec les grands établissements français, bourses de haut niveau... sans pour autant perdre de vue « *affirmative action* » et « *capacity building* ». Nos programmations de 1996 et 1997 voient se renforcer cet aspect de la « coopération partenariat » et diminuer celui de la « coopération développement » initiée par le RDP, en conservant, dans les grandes lignes, les secteurs sélectionnés au départ. Est donc recherché aujourd'hui un équilibre satisfaisant entre coopération avec un pays ayant un développement (intellectuel, scientifique, technique...) comparable au nôtre et coopération s'adressant à un pays en voie de développement, répondant à la demande de la plupart de nos interlocuteurs institutionnels sud-africains. »

Encadré 4-2 : Priorités du Mid Term Expenditure Framework (MTEF)

Les priorités du MTEF sont les suivantes : réhabilitation et entretien des infrastructures publiques dans le domaine économique et social ; interventions ciblées pour une meilleure efficacité de l'appareil judiciaire et lutte contre la criminalité ; amélioration des services et rationalisation de l'utilisation des ressources au niveau gouvernemental ; généralisation progressive de la sécurité sociale ; prise en compte de l'endémie de SIDA dans la politique de santé ; stimulation de la création d'emploi ; déréglementation contrôlée dans les secteurs de l'énergie, transports et télécommunications ; outils modernes de communication dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du commerce... ; intérêt particulier apporté au secteur agricole, aux principaux secteurs d'exportation, au tourisme, aux secteurs de l'information et de la communication... ; programme accéléré de développement des capacités dans les secteurs compétitifs ; accès aux capitaux pour les PME ; renforcement du gouvernement local ; stratégie de développement rural intégré et réhabilitation urbaine pour lutter contre la pauvreté

En 2001, lors de la commission mixte, l'articulation des priorités de chaque pays partenaire aboutit finalement à la définition d'un certain nombre d'axes stratégiques qui sont présentés ici (Encadré 4-3). On y retrouve la coexistence des deux objectifs précités, tout au long de ces axes de manière générale et en particulier dans l'évocation plus détaillée de la coopération scientifique et universitaire.

Selon le MAE²⁹, la France est aujourd'hui le 5^{ème} bailleur de fonds bilatéral en Afrique du Sud, derrière les USA, le Japon, la Grande Bretagne et l'Allemagne. Le pays a ainsi bénéficié de 427 M€ entre 1994 et 2002 au titre de la coopération civile, dont 229 M€ au titre de l'AfD et de sa filiale PROPARCO. Sur cet ensemble, le MAE a consacré 29,6 M€ à la coopération bilatérale depuis 1994³⁰. Des études quantitatives plus précises sont présentées dans chacun des paragraphes spécifiques.

Cependant, le bilan qualitatif de ces huit années de rapprochement n'est finalement pas aisé à dresser. D'une part, de nombreux signes existent d'un volontarisme fort en faveur d'un partenariat solide avec l'Afrique du Sud, à commencer par le statut rarissime de l'Afrique du Sud comme pays appartenant à la fois à la Zone de Solidarité Prioritaire (ZSP) et à la Zone de Partenariat Économique (ZPE) et plus largement comme bénéficiant de plusieurs dispositifs d'intervention, gérés par des instances différentes : MAE, MEFI (Trésor et DREE), AfD et sa filiale privée PROPARCO. Plusieurs documents du MAE font par ailleurs état d'une stratégie régionale voire continentale de la France en Afrique subsaharienne, dont l'Afrique du Sud devient incontestablement le pays phare³¹. De même, certaines sources soulignent que l'État français a su mobiliser rapidement des moyens croissants à destination de ce pays.

Mais, d'autre part, on trouve également une série d'éléments incitant à relativiser cette première impression de priorité stratégique. Premièrement, en termes quantitatifs, les descriptions dressées par le poste ne manquent jamais de souligner la faiblesse de la coopération française par comparaison à celle des États-Unis, de l'Allemagne, du Royaume-Uni ou des Pays-Bas³² (Cf. le chapitre 4.5 spéci-

29. Ces chiffres sont tirés d'une fiche synthétique présentée sur le site www.diplomatie.fr et reflètent par ailleurs les statistiques que nous avons tirées des documents de la programmation.

30. 3,8 M€ en 1999 ; 5,18 M€ en 2000 dont 1,68 M€ au titre du FSP ; 6,40 M€ en 2001 dont 2,74 M€ au titre du FSP ; 5,15 M€ en 2002.

31. Cf. note de cadrage du 11/04/98, signée du directeur des affaires africaines et malgaches : « Si l'Afrique du Sud ne peut être comparée aux pays émergents d'Asie, elle présente cependant des intérêts multiples qui en font **une cible essentielle pour notre politique étrangère**. Première puissance économique africaine (plus du tiers du PIB), l'Afrique du Sud est depuis 1995 notre premier marché en Afrique subsaharienne. Ses ressources naturelles sont considérables et le pays dispose des moyens technologiques et financiers (en attendant la valorisation complète des moyens humains) pour les exploiter. Certaines de ses entreprises ont d'ailleurs une dimension mondiale [...]. Enfin, l'Afrique du Sud a la volonté et la capacité d'être une puissance influente en Afrique mais aussi parmi les pays du Sud [...]. L'Afrique du Sud est donc en passe de devenir un partenaire incontournable dans le cadre de la redéfinition de notre politique africaine et un interlocuteur crédible dans nos relations avec les pays du Sud. »

32. La lecture de la note de synthèse de la représentation de l'Union Européenne donne les chiffres suivants (budgets votés de 2003) : 42 M€ de la part du Royaume-Uni, 30 M€ de la part de l'Allemagne et à peine 24 M€ de la part de la France. L'Union Européenne en tant que telle consacrerait 123 M€ à ce pays la même année. Les États-Unis tableraient sur un engagement de 61 M\$ par le biais de l'USAID, ce à quoi il faut au moins rajouter la coopération scientifique qui ne passe pas par cette agence.

quement dédié à l'étude de cette question sous l'angle de la coopération scientifique et universitaire). Plus généralement, les analyses effectuées plus loin dans ce document sur la base des statistiques de la programmation viennent parfois nuancer l'impression de « montée en puissance » qui ressort de certaines notes écrites. Deuxièmement, en termes qualitatifs, nos interlocuteurs soulignent parfois que l'Afrique du Sud reste une priorité de second ordre au regard des anciens pays « du Champ », qui contiennent de polariser l'essentiel des efforts de la coopération française.

Encadré 4-3 : Axes stratégiques et programmes prioritaires

Axes stratégiques et programmes prioritaires de la coopération franco-sud africaine dans les domaines culturels, scientifiques et techniques, définis lors de la commission mixte de 2001

Moderniser le cadre institutionnel

- aider à la modernisation du service public par un soutien à la restructuration administrative ;
- améliorer la sécurité des citoyens (projet FSP de formation en matière de police) ;
- consolider le système judiciaire pour une justice pour tous (aide à la formation et à la refonte du système judiciaire) ;

Renforcer la démocratie (promotion d'une culture des droits de l'homme, éducation à la citoyenneté, soutien des radios communautaires)

Développer les capacités d'expertise et les ressources humaines du pays :

- Renforcer les capacités de RDT : « soutenir les mécanismes sud africains de recherche et d'éducation supérieure dans le but de promouvoir le développement de la recherche, les transferts de technologie et la collaboration entre les instituts » ; « cette coopération est articulée sur deux objectifs : le développement de la recherche et de la technologie afin de promouvoir l'innovation et les centres d'excellence et la coopération scientifique et technologique dans l'enseignement supérieur [...] particulièrement dans les HDI »
 - S'agissant de la recherche, les deux parties enregistrent les conclusions de la souscommission (Pretoria, 21/09/99) : resserrement du programme intergouvernemental [PAI] sur un nombre limité de thèmes de recherche, possibilité d'associer des HDI aux projets mis en œuvre par les laboratoires sélectionnés dans le cadre des appels d'offres, développement d'un nouveau programme de coopération pour la formation doctorale avec le CNRS et la NRF, mise en place d'un programme d'échange de post-doctoraux entre le MR et le DACST, valorisation de la recherche par des publications et des conférences, information réciproque sur les événements survenant dans chaque pays.
 - S'agissant de la coopération universitaire, les deux parties encouragent : la constitution de réseaux universitaires pour favoriser les échanges académiques, la mise en œuvre de programmes destinés au perfectionnement de la qualification académique des étudiants et établissements défavorisés, les partenariats avec le secteur privé pour le soutien des projets de recherche menés dans le cadre académique.

Satisfaction pour les développements et résultats de la coopération menée par les institutions françaises présentes en Afrique du Sud

- Aider à la formation d'une nouvelle génération de cadres
- Aider à la résolution des inégalités sociales héritées de l'apartheid : eau, logement social, santé, éducation

Soutenir les efforts du gouvernement sud africain pour assurer le développement et la croissance économique

- Appuyer le secteur agricole
- Promouvoir le secteur privé

Permettre la connaissance réciproque des cultures et favoriser les échanges

- Enseignement et diffusion de la langue française
- Sports
- Culture
- Audiovisuel et médias : radio, télévision, cinéma, journalisme

Une synthèse possible de cette dichotomie nous a été proposée par un interlocuteur du MAE. Premièrement, il faut noter que la période 1994-1999 est nécessairement porteuse d'une telle contradiction dans la mesure où elle marque à la fois la construction de la coopération avec l'Afrique du Sud et l'effort de réduction et concentration des moyens publics français affectés à l'aide au développement. Deuxièmement, un certain nombre d'observateurs partagent le diagnostic selon lequel, en dépit de ses efforts, la France ne sera jamais autant présente en Afrique du Sud que ne le sont ses voisins européens. Ceci tient à la fois à des héritages historiques déterminants, à une méconnaissance mutuelle tenace (les populations des deux pays se connaissant très mal et se rencontrant trop rarement) et à des volontés somme toute mesurées de collaborer. Pour la France en effet, toujours selon cette analyse, l'Afrique du Sud ne serait pas tant un partenaire recherché pour lui-même que pour son rôle incontournable en Afrique subsaharienne, y compris en Afrique de l'Ouest, vers laquelle elle reste très fortement polarisée. Dans l'autre sens, la mission a permis de constater que les Sud-Africains ne parlent jamais tant de se rapprocher de la France et de la langue française que lorsqu'ils appellent de leur vœux une expansion vers les marchés francophones d'Afrique subsaharienne. Pour certains observateurs français, la France serait même durablement perçue comme une rivale à l'échelle continentale, tant sur les plans politique qu'économique.

En conséquence, la priorité de la France à l'égard de l'Afrique du Sud, telle qu'elle est conçue et mise en œuvre par la plupart des décideurs, serait certes d'assurer un contact politique le meilleur possible, de chercher à augmenter sa visibilité et son image mais résolument pas d'engager des moyens financiers considérables, notamment en matière scientifique et technique.

4.2 La coopération scientifique et universitaire – les différents outils mis en œuvre du côté français

4.2.1 Les outils mis en œuvre par le MAE

4.2.1.1 Aperçu général des moyens mis en œuvre par le MAE

On considère ici les différents outils ministériels en fonction du titre budgétaire dont ils relèvent, en ne retenant que ceux qui donnent lieu à une programmation « géographisée ». Ainsi, le titre III concerne le financement du personnel déconcentré des établissements culturels et de recherche tels que l'IFAS. Le titre IV finance l'article 42-15 qui représente le budget pour les interventions annuelles de coopération internationale et d'aide au développement. Enfin, le titre VI finance les contributions au FSP³³. Les montants accordés à l'Afrique du Sud au cours de la procédure de programmation sont reportés dans le tableau et le graphique suivants (Tableau 4-1 et Figure 4-1).

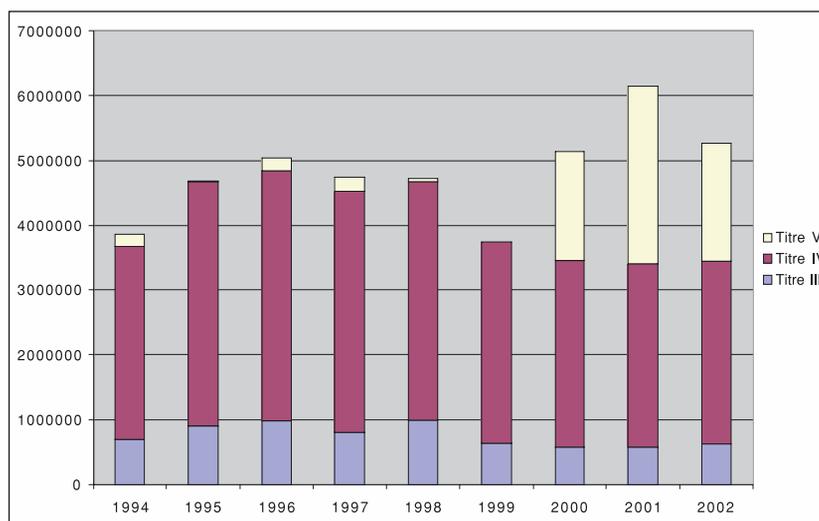
Tableau 4-1 : Enveloppes budgétaires affectées à l'Afrique du Sud (1994-2002), € courants

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Titre III	701 265	911 340	991 986	813 468	998 084	641 810	584 642	585 404	626 500
Titre IV	2 976 262	3 758 021	3 852 692	3 718 994	3 671 521	3 106 332	2 877 369	2 823 571	2 816 459
Titre VI	182 939	19 818	198 184	214 496	51 833	0	1 676 939	2 744 082	1 829 000
Total programmation	3 860 466	4 689 179	5 042 861	4 746 957	4 721 438	3 748 142	5 138 951	6 153 057	5 271 959

Source : MAE/DGCID/programmation ; traitements Technopolis

33. Sont donc exclus de notre champ : le soutien au fonctionnement de l'AEFE et des Alliances Françaises (titre III), les concours financiers, la coopération non gouvernementale, le soutien aux opérateurs audiovisuels, l'aide alimentaire, les opérations de sortie de crise (titre IV), les investissements pour le bénéfice de l'administration (titre V), les dons projets mis en œuvre par l'AfD et le soutien à l'investissement des Alliances Française (titre VI). Pour mémoire, cet ensemble représente 52% du budget de la DGCID en 2002.

Figure 4-1 : Évolution des enveloppes budgétaires de la DGCID affectées à l'Afrique du Sud (1994-2002, € courants)



Source : MAE/DGCID/programmation ; traitements Technopolis

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que ces éléments quantitatifs sont à lire avec précaution ; les montants ne sont pas à considérer comme significatifs à l'euro près (on remarque notamment une légère déviation de nos séries longues par rapport aux chiffres fournis par le Quai d'Orsay, reportés en note 30). Par ailleurs, nous devons faire état de plusieurs réserves de lecture importantes :

- Il s'agit des chiffres de la *programmation*, dont les crédits réellement dépensés peuvent s'éloigner assez sensiblement (cf. *infra* au sujet du FSP par exemple)
- Le repérage géographique est parfois délicat à établir. Par exemple, l'enveloppe des crédits destinés au Lesotho est maintenant incorporée à celle de l'Afrique du Sud ; de même, l'IFAS a un rayon d'action qui s'étend sur plusieurs pays d'Afrique Australe tandis que ses crédits de fonctionnement font partie de l'enveloppe « Afrique du Sud ». Inversement, on peut également noter que certains projets du FSP dits « mobilisateurs », lancés par la centrale et couvrant parfois un champ régional, sont susceptibles de bénéficier à l'Afrique du Sud sans se trouver inclus dans les montants ci-dessus.
- Le programmation du 42-15 prévoit également une enveloppe pour des crédits centraux (fiches projets et assistance technique, représentant un peu plus du quart du budget total du 42-15 en 2002) dont il n'est pas possible de suivre la ventilation géographique.
- L'Afrique du Sud étant devenue un pays « déconcentré » à partir de 2000, l'augmentation de moyens perceptible à partir de cette date incombe en partie à un transfert de moyens auparavant gérés depuis Paris.
- Enfin, les crédits de fonctionnement de l'IFAS ont longtemps été prélevés sur un chapitre budgétaire du titre IV (42-10) qui n'existe plus aujourd'hui. A la suppression de ce dernier, ces crédits ont retrouvé leur place sur le titre III, créant ainsi des mouvements « artificiels » d'un titre à l'autre.

Ces séries longues permettent toutefois d'apprécier quelques grandes tendances telles que :

- un effet de substitution du FSP (titre VI) aux crédits annuels du titre IV, confirmé par plusieurs de nos interlocuteurs français ;
- l'importance historique du budget du titre IV, qui semble avoir peu ou prou représenté un montant identique chaque année depuis 1994 ;
- l'effet d'accélération que le FSP permet d'impulser de manière générale à l'action du MAE en Afrique du Sud.

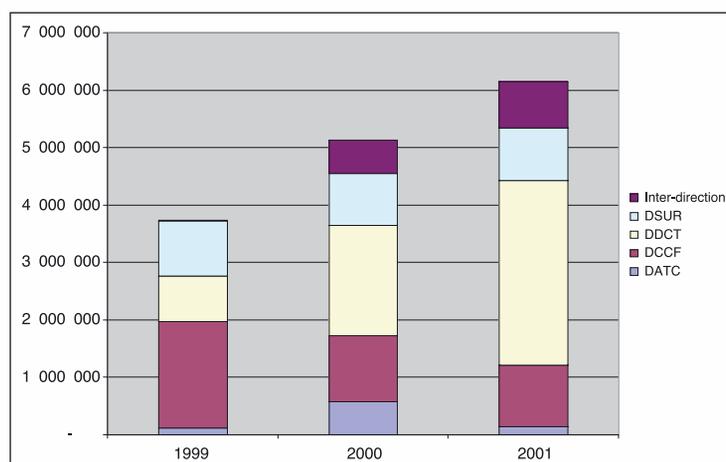
Pour ce qui concerne la répartition de ces crédits entre les différentes directions de la DGCID, nous n'avons pu trouver les données budgétaires que pour les années 1999 à 2001. Elles sont reportées dans le tableau suivant (Tableau 4-2 et Figure 4-2).

Tableau 4-2 : Répartition des crédits de la programmation entre les directions³⁴ de la DGCID (1999-2001, € courants)

	1999	2000	2001
DATC	120 496	580 507	139 720
DCCF	1 859 945	1 147 637	1 077 042
DDCT	782 404	1 915 886	3 217 177
DSUR	964 860	910 279	905 041
Inter-directions	20 437	584 642	814 078
Total DGCID	3 748 142	5 138 951	6 153 057

Source : MAE/DGCID/programmation ; traitements Technopolis

Figure 4-2 : Répartition des crédits de la DGCID en Afrique du Sud par direction (1999-2001, € courants)



Source : MAE/DGCID/programmation ; traitements Technopolis

Ces données, qui permettent de mieux apprécier la part de la coopération scientifique et universitaire dans l'ensemble de l'activité de la DGCID en Afrique du Sud, appellent plusieurs commentaires :

- La diminution sensible du budget de la DCCF, concomitante avec l'augmentation des dépenses dites « inter directions » correspond en réalité à un transfert du titre III d'une ligne à l'autre.
- En revanche, l'augmentation importante du budget dédié à la coopération technique et au développement est entièrement attribuable à la montée en puissance du FSP pour l'Afrique du Sud. C'est en effet cette direction qui, en 2000 et 2001, a géré la quasi-totalité de l'enveloppe FSP pour ce pays.
- A contrario, la coopération scientifique et universitaire fonctionne encore totalement sur titre IV et n'a pas donné lieu, sur les deux années considérées à des projets FSP (cela est resté vrai en 2002). Ceci explique que, sur ces toutes dernières années, elle diminue faiblement en volume mais semble diminuer beaucoup plus fortement en termes relatifs.

34. DATC : direction de l'audiovisuel extérieur et des techniques de communication ; DCCF : direction de la coopération culturelle et du français ; DDCT : direction du développement et de la coopération technique ; DSUR : direction de la coopération scientifique, universitaire et de recherche.

4.2.1.2 Les crédits de coopération et d'aide au développement du titre IV (42-15)

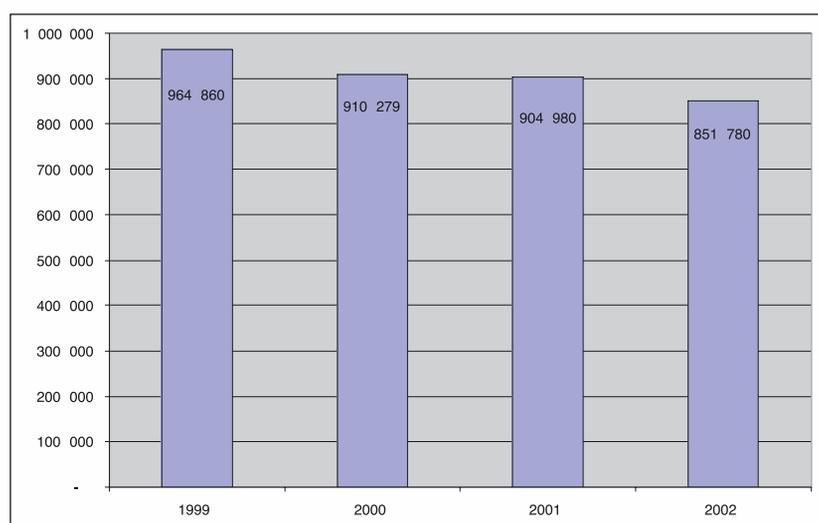
Les chiffres de la programmation permettent de retracer, pour les années 1999 à 2002 uniquement, le montant des enveloppes du titre IV affectées à l'Afrique du Sud au titre de la coopération scientifique et universitaire. Les montants sont reportés dans le tableau suivant (Tableau 4-3).

Tableau 4-3 : Enveloppes « géographisées » du 42-15 pour la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud (1999-2002, € courants)

	1999	2000	2001	2002
Montant (euros)	964 860	910 279	904 980	851 780

Ces montants sont également reportés dans le graphique suivant (Figure 4-3).

Figure 4-3 : Enveloppes « géographisées » du 42-15 pour l'Afrique du Sud (1999-2002, € courants)

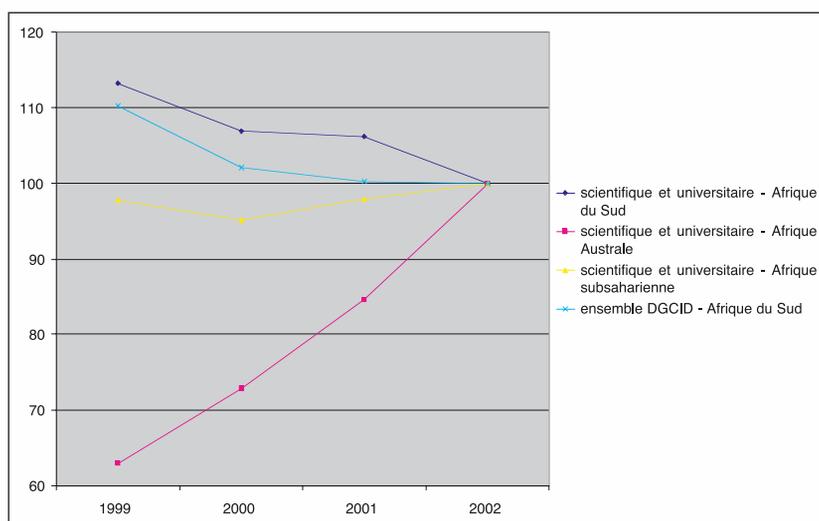


Source : MAE/DGCID/programmation ; traitements Technopolis

La baisse régulière du montant de cette enveloppe est assez perceptible, d'autant plus que certains autres indicateurs affichent une progression positive sur la même période.

Nous avons ainsi reproduit les progressions de plusieurs enveloppes budgétaires dans le graphique suivant (Figure 4-4). Il ressort que les montants du titre IV dédiés à la coopération scientifique et universitaire ont augmenté, parfois très sensiblement, pour l'ensemble de la région de l'Afrique australe et même pour tout le continent de l'Afrique subsaharienne. Inversement, la somme des enveloppes sur titre IV couvrant l'action de toutes les directions de la DGCID en Afrique du Sud a connu la même diminution que celle spécifiquement dédiée à la direction SUR. Nous supposons qu'il peut donc s'agir d'un effet d'éviction, peut-être dû au renforcement du FSP intervenant par ailleurs sur ce pays. Rappelons, si cette hypothèse s'avère exacte, que la coopération scientifique et universitaire ne fait pas encore l'objet de projets du FSP.

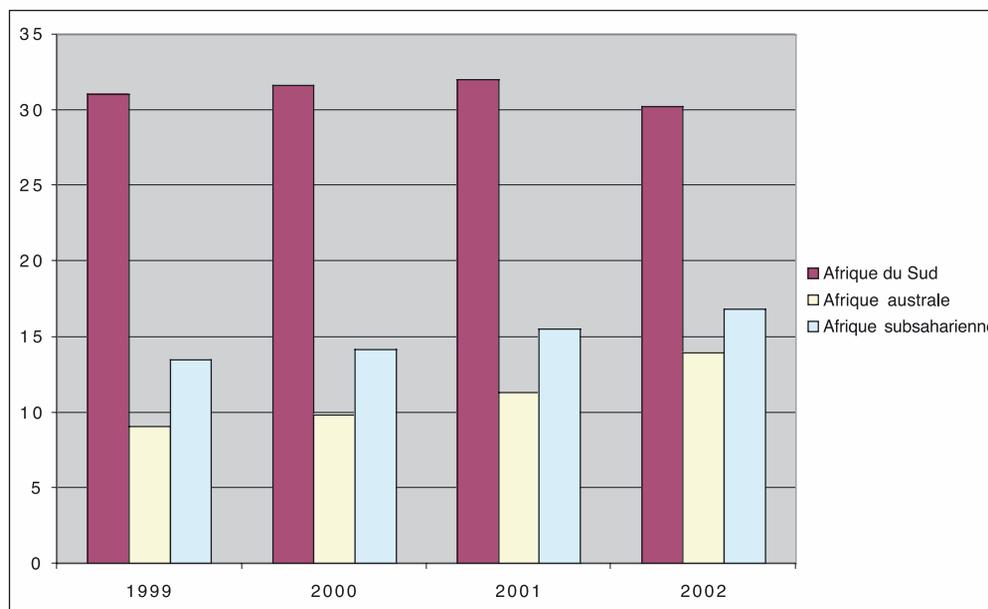
Figure 4-4 : Évolution de plusieurs enveloppes du 42-15 (1999-2002, base 100 en 2002)



Source : MAE/DGCID/programmation ; traitements Technopolis

Enfin, nous pouvons faire état d'une autre particularité de la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud : elle représente une part beaucoup plus importante des crédits du titre IV que pour l'ensemble des autres pays de la région. Ceci est traduit dans le graphique suivant (Figure 4-5).

Figure 4-5 : Part de la coopération scientifique et universitaire dans l'ensemble de l'action de la DGCID (Titre IV, en %)



Cette importance de la coopération scientifique et universitaire dans l'action récurrente de la DGCID en Afrique du Sud, au regard des moyennes régionale et continentale, est selon nous à rattacher au statut particulier de ce pays et de son infrastructure scientifique, nettement plus développée que dans les autres États du continent.

En termes qualitatifs, le contenu de la coopération mise en œuvre depuis 1994 est orienté par les priorités stratégiques évoquées au paragraphe 4.1.2, elles-mêmes inspirées dans un premier temps du RDP puis actualisées suite aux échanges entre les deux pays. Comme cela a été évoqué, la coopération scientifique et universitaire se présente formellement, dans les exercices de programmation, comme un axe

parmi cinq ou six reconduits peu ou prou chaque année. A partir de 1994, nous avons vu que ces axes se focalisent en majorité vers l'aide au développement et la réponse aux besoins d'urgence, les plus significatifs et récurrents étant :

- la coopération juridique et administrative,
- la coopération en matière d'habitat social,
- la coopération en matière de gestion des ressources en eau,
- la formation professionnelle de base,
- l'enseignement et la diffusion du français et de la culture française.

Progressivement, ces axes évoluent, reflétant la prise d'importance de l'établissement de partenariats de haut niveau au détriment de l'aide directe au développement (du moins pour les crédits annuels du titre IV). Non seulement la coopération scientifique et universitaire continue de figurer dans les priorités et de représenter environ 30 à 40 % des crédits de la programmation, mais on note également que la formation professionnelle de base est déléguée autour de 1998 et que les programmes de formation supérieure (F'SATIE, imagerie satellite, Atlantech..., cf. *infra*) viennent s'y substituer. De même, des bourses d'excellence Eiffel vont être proposées à partir de cette période.

Par ailleurs, au-delà des distinctions formelles, il nous semble que la coopération de nature scientifique et universitaire couvre en réalité plusieurs de ces axes prioritaires. En effet, si l'on écarte provisoirement des subventions importantes et identifiables en tant que telles, comme la contribution au PAI (axe « coopération scientifique ») ou le financement du F'SATIE (axe « formation professionnelle ») qui font l'objet de paragraphes spécifiques, la très grande majorité des crédits que gère le poste servent à financer des déplacements, missions, bourses de stages et bourses d'étude. Cette caractéristique commune rend plus délicate une distinction précise entre les différents objectifs de la coopération. Pour reprendre les termes des fiches de programmation et des notes de cadrage, « la formation » est chaque année une modalité essentielle de la mise en œuvre de la coopération française. Deux exemples importants en la matière sont la coopération juridique, qui s'opère par le détachement d'un professeur de l'université de la Réunion et par des séminaires universitaires de Mme Lenoir, et la coopération administrative qui repose elle aussi sur des séminaires.

En 1998, les échanges scientifiques et universitaires *stricto sensu*, la formation professionnelle supérieure et les échanges de spécialistes en droit et administration publique, relevant à notre sens de la coopération scientifique ou universitaire représentent 80 % des crédits gérés par le poste.

A ces crédits doivent également être ajoutés les crédits centraux. En effet, comme cela a déjà été mentionné, seuls 60 à 70 % du 42-15 est réparti en enveloppes « géographisées » ; les crédits centraux restants (153 M€ en 2002, dont 48 consacrés à la coopération scientifique, universitaire et de recherche) concernent l'Afrique du Sud dans la petite mesure où des étudiants sud-africains sont accueillis en France.

4.2.1.3 Les crédits de fonctionnement des établissements de recherche déconcentrés (titre III, article 37-95)

Dans le cas de l'Afrique du Sud, les crédits de fonctionnement des établissements de recherche déconcentrés désignent l'IFAS (institut Français d'Afrique du Sud), dont la mission est double : recherche et culture. Selon notre interlocuteur de la programmation, l'arbitrage de cette ligne budgétaire revient uniquement à la sous-direction de la coopération scientifique.

Il n'a pas été possible de récolter des éléments quantitatifs complets concernant le fonctionnement de l'IFAS depuis 1994. Certes, les chiffres de la programmation font état, en 2002, de 166 k€ orientés vers l'Afrique du Sud au titre du fonctionnement des centres de recherche, que l'on retrouve dans le rapport d'activité de l'IFAS-recherche de la même année. Les chiffres de la programmation font également état

de 627 k€ au titre du fonctionnement des établissements culturels. Par ailleurs, pour ce qui concerne les effectifs, on sait que l'IFAS-Recherche compte en 2002 un directeur financé sur le titre III du MAE, un chercheur mis à disposition par le CNRS et deux boursières de recherche (M. Antheaume, représentant de l'IRD en Afrique du Sud étant associé à l'institut). Mais le manque de séries longues ou de données plus complètes empêche de saisir quantitativement l'activité de l'institut sur place ainsi que son impact.

La mission a cependant permis de recueillir différentes séries d'éléments qualitatifs, qui fournissent quelques éclairages complémentaires — et parfois contradictoires — sur le fonctionnement de l'institut.

Globalement, les bilans des différents interlocuteurs apparaissent contrastés selon qu'il s'agit de l'institut culturel ou du centre de recherche. En effet, autant le centre culturel semble avoir atteint une certaine masse critique et présenter un intérêt qui n'est plus remis en question³⁵, autant l'IFAS-Recherche est encore aux yeux de tous totalement sous-dimensionné (une fiche descriptive est jointe en annexe à ce rapport) :

- Du point de vue de l'IFAS-Recherche lui-même, la faiblesse des effectifs disponibles et la précarité de son statut juridique sont explicitement posés comme des problèmes majeurs, empêchant l'institut de mener l'activité de recherche qui lui échoit.
- Du point de vue du Département, a été remise en cause la pertinence de soutenir un institut de recherche dont le directeur, parfois l'unique chercheur en poste, est trop absorbé par ses tâches de direction pour pouvoir mener un travail de chercheur.
- Du point de vue des organismes français présents en Afrique du Sud, l'IFAS fait figure de « bonne initiative » de la part du MAE qui n'aurait cependant pas eu les moyens de lui donner totalement corps : les organismes auraient donc été appelés à contribuer au projet.
- Du point de vue de la mission d'évaluation, on a pu noter que l'IFAS n'était pas encore un point de référence important pour ses homologues sud-africains du HSRC (la seule activité conjointe mentionnée a été l'organisation d'un atelier). Plus généralement, le domaine des sciences humaines et sociales est régulièrement souligné comme un point faible de la coopération scientifique entre la France et l'Afrique du Sud ; plusieurs acteurs ont fait remarquer que la présence de l'IFAS n'avait pas contribué à combler cette lacune.

Naturellement, deux conclusions opposées peuvent découler de ce bilan : l'urgence d'augmenter les crédits de l'IFAS pour que celui-ci puisse se développer ou l'inutilité de poursuivre un programme qui ne donne pas satisfaction.

L'arbitrage sur cette question, qui dépasse le cadre de cette évaluation, peut cependant être éclairé par les éléments d'appréciation suivants.

La création de l'IFAS semble résolument avoir accompagné un renouvellement d'approche de l'Afrique du Sud par la communauté scientifique française. Avant 1994, les quelques travaux menés sur le sujet n'étaient le fait que de deux petites écoles de pensée radicales (des chercheurs marxistes d'un côté et des chercheurs très conservateurs de l'autre). La création de l'IFAS-Recherche a, selon son directeur de la recherche, non seulement permis de renouveler fondamentalement les approches conceptuelles en jeu mais également, de ce fait, d'étendre la communauté scientifique impliquée. Le « pic » a été atteint en 1998, lorsqu'une centaine de chercheurs et d'étudiants ont été accueillis sur place par l'IFAS ; on n'en comptait que 5 en 1994 et 50 en 2000.

35. Les responsables des Alliances Françaises ont par exemple reconnu que l'IFAS était pour eux un référent incontournable en matière d'organisation d'événements culturels notamment, mais pas exclusivement, parce qu'il parvient à drainer des subventions importantes. Selon ces mêmes interlocuteurs, l'IFAS réussit à assurer une visibilité culturelle de la France dans un pays avec lequel elle avait pourtant coupé les liens et qui nourrit par ailleurs son propre dynamisme culturel. La disparition de l'IFAS serait à leurs yeux une « perte sèche » en termes de visibilité.

Cette variation laisse cependant apparaître le caractère encore versatile de l'intérêt des chercheurs français pour l'Afrique du Sud. Le directeur de l'IFAS-Recherche a en effet confirmé que le « phénomène Mandela » a fortement dopé la popularité du pays parmi les étudiants et doctorants français de SHS, les évolutions ultérieures l'ayant depuis nuancée.

L'IFAS est donc confronté aujourd'hui à un défi scientifique stimulant mais incertain. Alors que les anciennes écoles de pensée, notamment marxistes, se sont effondrées, l'image que la France a gardée de l'Afrique du Sud reste encore déterminée par leur héritage : en témoignent l'influence restée importante de ces anciennes écoles dans les commissions de spécialistes ou encore la grande difficulté éprouvée par les chercheurs pour publier des ouvrages relatifs à l'Afrique du Sud d'aujourd'hui. L'IFAS-Recherche pourrait donc non seulement assurer une passerelle entre les communautés scientifiques des deux pays mais également continuer à contribuer au renouvellement de notre compréhension de ce pays partenaire.

4.2.1.4 Le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP, titre VI)

L'Afrique du Sud fait partie de la ZSP depuis 1999, ce qui a permis d'augmenter assez sensiblement les crédits dédiés à la coopération dans ce pays (cf. *supra*, § 4.2.1.1). Mais, pour plusieurs types de raisons (difficulté de trouver des chiffres qui se recourent, problèmes de mise en œuvre effective des projets approuvés faute de personnel...), il n'est pas facile de donner une image juste de l'impact du FSP en Afrique du Sud.

Les chiffres de la programmation constituent une première source d'information. Les enveloppes affectées à l'Afrique du Sud ainsi que la part représentée par la coopération scientifique et universitaire dans l'ensemble des projets soutenus par le FSP sont rappelées dans le tableau suivant (Tableau 4-4). On retrouve ici confirmation de ce que le titre VI ne soutient pas pour le moment ce type de coopération en Afrique du Sud.

Tableau 4-4 : Montant des enveloppes FSP pour l'Afrique du Sud et rappel de la part des enveloppes FSP dédiée à des projets de coopération scientifique et universitaire³⁶

	1999	2000	2001	2002
FSP Afrique du Sud (euros courants)		1 676 939	2 744 082	1 829 000
Part « SUR » / « DGICID » en Afrique australe (%)	0,00	5,71	3,90	?
Part « SUR » / « DGICID » en Afrique subsaharienne (%)	6,87	5,58	2,40	?

Source : MAE/DGICID/programmation ; traitements Technopolis

Même si le FSP soutient parfois des projets de coopération scientifique et universitaire en Afrique australe, ou même dans le reste de l'Afrique subsaharienne, il apparaît dans ce tableau que c'est toujours en faibles proportions. Nous pouvons ici avancer l'hypothèse que ce constat renvoie directement aux objectifs du FSP, qui sont davantage liés à une coopération de type « aide au développement » ou « coopération technique » qu'à une collaboration scientifique comme en finance le titre IV (notamment via le PAI).

Le bureau du FSP est la seconde source d'information mobilisable, fournissant la liste des projets FSP adoptés concernant l'Afrique du Sud depuis que ce pays fait partie de la ZSP (i.e. 1999). Ils sont reportés dans le tableau suivant (Tableau 4-5).

36. Rappelons qu'il n'y a pas eu de crédits FSP en Afrique du Sud au titre de la coopération scientifique et universitaire et cette ligne ne figure donc pas dans ce tableau.

Tableau 4-5 : Projets FSP adoptés pour l’Afrique du Sud

Année	Titre du projet FSP	Direction concernée	Montant (euros)	Adopté le
2000	Appui à la sécurité publique et à la formation de la police sud-africaine	DCT	457 347,05	13/06/00
2000	Projet Khuluma : développement des radios communautaires en Afrique du Sud	ATC	457 347,05	15/11/00
2000	Appui à la restructuration du système judiciaire sud-africain	DCT	609 796,07	20/12/00
2000	Centre de formation aux métiers de l’eau en Afrique du Sud	DCT	762 245,09	20/12/00
2001	Crédit Déconcentré / Fond Social de Développement (CD/FSD)	Coord. Géog.	600 000,00	11/09/01
2001	Mise en place d’une unité de formation des cadres hospitaliers au sein du Ministère de la Santé	DCT	610 000,00	11/02/02
2001	Appui au développement rural en Afrique du Sud (ADRAS)	DCT	1 150 000,00	11/02/02
2001	Soutien à la mise en place de zones d’action éducative	DCT	760 000,00	28/03/02

Source : MAE/bureau du FSP, octobre 2002

On relève notamment que la quasi-totalité des projets interviennent dans le champ de la direction de la coopération technique.

Enfin, une note de travail émanant de la coordination géographique³⁷ mentionne, en plus des précédents, quatre autres projets « en cours d’instruction » et financés sur l’enveloppe 2001 :

- soutien au gouvernement provincial et local (1,5 M€),
- formation professionnelle aux métiers de l’aéronautique (1 M€),
- formation des professionnels de la culture (0,5 M€),
- appui au tourisme (montant non communiqué).

4.2.2 Le MAE et le MJENR : le PAI Afrique du Sud

4.2.2.1 Historique et objectifs du PAI

Le MAE d’une part et la direction de la recherche (DR) et la délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC) du MJENR d’autre part mettent conjointement en œuvre le **PAI**³⁸ avec l’Afrique du Sud, intitulé « programme francosud africain de coopération en recherche scientifique ».

Ce programme a été initié lors de la mission conduite par M. BIGOT (ministère de la Recherche) du 13 au 19 octobre 1996, à laquelle ont participé des représentants de nombreux organismes français (CNRS, INSERM, CEA, CIRAD, INRA, IFREMER, CNES, IRD et CPU). Chacune dans son domaine, les institutions ont étudié les possibilités d’une collaboration et ont pris connaissance des attentes des Sud-Africains à cet égard.

Comme indiqué dans le compte-rendu de cette mission, la collaboration scientifique entre les deux pays faisait dès lors l’objet d’une attente politique forte des deux côtés. Plus spécifiquement, la partie française a proposé que soient retenus les domaines prioritaires suivants :

- sciences pour l’ingénieur et nouvelles technologies (énergies, communications et télécommunications, information, produits manufacturés) ;
- ressources naturelles (pêche et aquaculture, sécurité alimentaire et qualité de l’eau, développement des exploitations agricoles et techniques de l’agriculture, biotechnologies, agronomie, plantes médicinales) ;

37. « la coopération franco-sud africaine », affaire suivie par Bertrand Mathieu, date inconnue.

38. Programme d’actions intégré – forme de coopération scientifique bilatérale existant avec l’ensemble des pays européens et la Norvège, des pays de l’Europe centrale et de l’est et avec d’autres pays dans le monde dont l’Afrique du Sud.

- santé publique (épidémiologie, nutrition, maladies infectieuses, vaccins et immunité, ingénierie de la santé) ;
- sciences humaines et sociales (démographie, sciences de l'éducation, formation, sciences politiques).

D'un autre côté, le contexte de la recherche universitaire sud-africaine demandait de prendre plusieurs aspects en compte :

- l'attrait marqué des établissements historiquement défavorisés pour la recherche finalisée et les projets permettant d'envisager des transferts technologiques ainsi qu'une forte demande en termes de formation ;
- l'attrait des établissements historiquement favorisés pour une recherche plutôt fondamentale, de très haut niveau et choisie sur des critères d'excellence.

Le schéma retenu a été celui d'un programme fonctionnant sur la base d'appels d'offres (assurant un fonctionnement plus souple), dans les domaines prioritaires précédemment évoqués³⁹. Les objectifs scientifiques reposaient essentiellement sur la qualité et l'excellence des projets de recherche qui seraient soutenus ; mais la prise en compte des priorités politiques sud-africaines a également conduit à souligner l'importance de la politique d'« *affirmative action* » ou du soutien des universités historiquement défavorisées.

De 1997 à aujourd'hui, et comme dans les nombreux autres PAI mis en œuvre par le MAE, il s'agit de financer des projets conjoints alliant une équipe de chaque pays. Ces projets sont déposés et évalués selon des procédures parallèles dans les deux pays. En France, les projets doivent être avalisés par les institutions dont dépendent les laboratoires mais doivent également être soumis au ministère chargé de l'Éducation nationale et le ministère des Affaires étrangères ; ils sont évalués par le Ministère chargé de la recherche. L'aide au financement de ces projets peut aller jusqu'à 45 k€, dont 7,5 k€ maximum pour de l'équipement (les salaires ne sont pas pris en compte et les bourses d'étudiants ne sont pas subventionnées, sauf en dernière année de thèse).

4.2.2.2 Premier appel d'offres (1997-1998)

Les appels d'offres sont bisannuels ; le premier a couvert la période 1997-1998. Sur les 71 propositions admissibles reçues, 26 ont finalement été retenues (Tableau 4-6).

Tableau 4-6 : Récapitulatif des projets soutenus lors du premier appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1997-1998)

Thématique	Candidatures admissibles	Projets retenus	Taux de succès	Montant global accordé (€)	Montant moyen par projet (€)
Sciences de l'ingénieur et technologies	19	8	42 %	195 745	24 468
Ressources naturelles	20	9	45 %	316 789	35 199
Sciences de la vie	21	6	29 %	286 604	47 767
Sciences humaines et sociales	11	3	27 %	93 299	31 100
Ensemble	71	26	37 %	892 284	34 319

Source : DRIC et rapport d'étape de M. Auclair ; traitements Technopolis

En ce qui concerne le financement, plusieurs règles interviennent :

- les ministères ou agences d'un pays donné financent les équipes participantes de leur pays ;
- les deux pays contribuent à même hauteur au financement global du programme, moyennant une subvention accordée par le MAE au partenaire sud-africain ;

39. L'ensemble des intervenants tombaient d'accord pour dire que cette première définition des domaines prioritaires restait sans doute trop large dans l'idéal mais que, pour permettre une mise en œuvre du programme des plus rapides, il était possible de repousser la redéfinition de ces domaines à l'appel d'offres suivant.

- la contribution française est répartie entre le MAE (DGCID) et le MJENR (DRIC et DR).

Pour ce premier appel d'offres, le tableau de financement est le suivant (Tableau 4-7).

Tableau 4-7 : Tableau de financement du premier appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1997-1998)

	Équipes françaises	Équipes sud-africaines	Total
Ministère français chargé de la recherche (DR+DRIC)	229 k€ (1997) + 152 k€ (1998)		381 k€
MAE	0 (1997) + 65 k€ (1998)		65 k€
Foundation for research development		198 k€ (1997) + 107 k€ (1998)	305 k€
MAE via la Foundation for research development		76 k€ (1997) + 87 k€ (1998)	163 k€
Total	446 k€	468 k€	915 k€

L'évaluation de cet appel d'offre a fait ressortir les points positifs et négatifs suivants :

- le programme a pu être mis en œuvre très rapidement, répondant ainsi aux attentes des partenaires institutionnels ;
- ce programme a œuvré dans le sens d'une structuration et d'une meilleure visibilité de la coopération scientifique entre les deux pays ;
- ce programme a exercé un effet de levier, stimulant la politique de coopération de plusieurs organismes français de recherche en Afrique du Sud ;
- les comités d'évaluation des deux pays ont pu se rendre compte de ce que leurs évaluations étaient très fortement concordantes ;
- une défaillance a été à déplorer au sujet de la diffusion des informations auprès des chercheurs, tant en amont à propos des critères de sélection qu'en aval sur les résultats de la sélection
- il s'est avéré que très peu d'institutions historiquement défavorisées ont participé aux projets soutenus.

Le co-président français du Comité de Pilotage a donc formulé des recommandations allant dans le sens d'une meilleure prise en compte des deux critères de « *capacity building* » et de « recherche pour le développement » dans la sélection des projets de recherche. Lors de la réunion du Comité de Pilotage survenant avant le lancement du deuxième appel d'offres, la partie sud-africaine a légèrement modéré cette recommandation⁴⁰.

4.2.2.3 Deuxième appel d'offres (1999-2000)

Il ressort de nos entretiens que l'un des soucis des partenaires responsables du deuxième appel d'offres fut de préciser le contenu des domaines prioritaires soutenus. Ces domaines sont les suivants :

- Santé : SIDA, parasitologie, tuberculose.
- SHS : comment développer une société post-apartheid ?
- Nouvelles technologies de pointe : microtechniques en vue de favoriser l'essaimage des entreprises
- Ressources naturelles (hors minières) : sol, agriculture, aquaculture...

40. « Le critère de « *capacity building* » a fait l'objet d'une mise au point très claire de la part du Dr QHOBELA [co-président] : s'il est plus que jamais indispensable que les universités historiquement désavantagées s'intègrent à ce programme, le critère de « *capacity building* » reconnu comme spécifique aux Sud-Africains n'ira pas contredire le critère d'excellence », tiré des conclusions du comité de pilotage du programme de recherche franco-sud africain (Paris, le 17 mars 1998), rédigées par M. Alain le Gourrierc (MAE).

Il n'est pas aisé de connaître avec précision le nombre de projets définitivement retenus, les chiffres pouvant varier d'une source à l'autre. Le rapport d'étape coordonné par M. Auclair fait état de 29 projets définitivement retenus mais présente une répartition thématique de ces derniers faisant aboutir à un total de 33 projets. Par ailleurs, une note du 29/06/99 émanant de la SUR/R et faisant le compte rendu de la réunion de sélection fait état de 34 projets retenus. Travaillant sur une répartition thématique, nous retenons pour le moment le chiffre de 33 (Tableau 4-8).

Tableau 4-8 : Récapitulatif des projets soutenus lors du deuxième appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1999-2000)

Thématique	Candidatures admissibles	Projets retenus	Taux de succès	Montant global accordé (€)	Montant moyen par projet (€)
Nouvelles technologies de pointe	10	5	50 %	139 201	27 840
Ressources naturelles	43	18	42 %	551 088	30 616
Santé	13	5	39 %	158 852	31 770
Sciences humaines et sociales	8	5	63 %	150 162	30 032
Ensemble	74	33	45 %	999 303	30 282

Source : DRIC et rapport d'étape de M. Auclair ; traitements et estimations Technopolis

Note : les montants accordés sont estimés moyennant l'hypothèse 1 Rand = 1 Franc, hypothèse couramment reprise dans les différents documents en notre possession.

Pour ce deuxième appel d'offres, le tableau de financement est le suivant (Tableau 4-9).

Tableau 4-9 : Tableau de financement du deuxième appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (1999-2000)

	Équipes françaises	Équipes sud-africaines	Total
Ministère français chargé de la recherche (DR+DRIC)	381 k€		381 k€
MAE	152 k€		152 k€
Foundation for research development		381 k€	381 k€
MAE via la Foundation for research development		152 k€	152 k€
Total	533 k€	533 k€	1 066 k€

Une nouvelle fois, le Comité de Pilotage a pu noter une grande concordance entre les évaluations menées en parallèle dans les deux pays. Cependant, l'évaluation de ce deuxième appel d'offres fait état de disparités assez fortes dans la qualité des réponses d'un champ thématique à l'autre. Par ailleurs, les constats renouvelés d'une difficulté à stimuler la coopération en recherche médicale d'une part et à inclure les HDI dans les projets de recherche d'autre part ont conduit le Comité à faire les recommandations suivantes :

- développer un programme transversal commun sur les maladies infectieuses ;
- identifier une activité de formation spécifiquement soutenue afin de mieux associer les HDI aux projets soutenus par le PAI.

4.2.2.4 Troisième appel d'offres (2001-2002)

Le bilan des deux premiers appels d'offres ayant été jugé satisfaisant, il a été décidé d'en lancer un troisième. Un certain nombre d'événements ont eu lieu en guise de préparation : un colloque « tuberculose » à Lille, avec le soutien du CNRS et de l'INSERM, d'autres rencontres ou ateliers sur la ville, sur l'eau... Ces thèmes étaient susceptibles de devenir des futures priorités du PAI ; les ateliers et colloques ont donc eu pour objectif de permettre des premiers contacts entre partenaires scientifiques.

A nouveau, les partenaires sont tombés d'accord pour chercher à focaliser les champs thématiques couverts par le PAI. La liste de priorités a donc été établie comme suit :

- Biodiversité,
- SHS,
- Eau,
- Médecine,
- Parasitologie,
- Tuberculose,
- Sida,
- Matériaux.

Les projets finalement soutenus ont été les suivants (Tableau 4-10).

Tableau 4-10 : Tableau récapitulatif des projets soutenus lors du troisième appel d'offres du PAI « Afrique du Sud » (2001-2002)

Domaine	Nombre de projets	Financement total (euros)	Financement moyen par projet (euros)
Biodiversité végétale	6	204 739	34 123
Nouveaux matériaux	4	151 992	37 998
Sida	1	21 038	21 038
Tuberculose	2	78 969	39 484
SHS	3	93 909	31 303
Parasitologie	2	87 658	43 829
Eau	5	175 164	35 033
Ensemble	23	828 713	36 031

Source : MJENR/DRIC ; traitements Technopolis

Nous ne disposons pas, pour ce troisième appel d'offres, d'informations aussi détaillées que dans les cas précédents concernant le tableau de financement du programme. Les documents de la DRIC précisent que le financement global du programme est de 1 067 k€. La partie sud-africaine (i.e. la National Research Foundation, qui a succédé à la FRD) en finance la moitié, soit 534 k€ ; les 534 k€ restants étant partagés entre les trois partenaires français. Nous n'avons pas confirmation de ce que le MAE a versé, comme pour les programmes précédents, une subvention à la NRF.

L'évaluation de ce troisième appel d'offre souligne une nouvelle fois la qualité des projets reçus, en dépit d'une très forte déception en médecine et maladies infectieuses. Selon nos interlocuteurs, ceci peut s'expliquer en raison d'une « ambiance délétère » qui régnait à cette époque en Afrique du Sud. Selon nos interlocuteurs, le président et sa ministre avaient choqué par leurs prises de position radicales (du type « nous refusons d'enrichir les grands groupes pharmaceutiques occidentaux »), refusant d'introduire les nouvelles thérapeutiques contre le SIDA. Dans le même temps, toujours selon nos interlocuteurs, l'endémie prenait une telle ampleur que les nécessités de « médecine de brousse » voire d'accompagnement, d'information et d'aide sociale prenaient le pas sur le problème scientifique en tant que tel. Enfin, les universitaires sud-africains n'avaient pas forcément des moyens matériels suffisants de mettre en œuvre des projets de recherche en la matière. Côté français, et malgré un accord signé par le ministère de la santé, la recherche sur le SIDA était déjà principalement pilotée par l'ANRS, qui ne semble pas s'être investie sur l'Afrique du Sud.

4.2.2.5 Matrice des collaborations

En compilant les fiches descriptives des projets retenus dans les trois premiers appels d'offres, nous sommes en mesure de présenter une matrice des collaborations entre les différents établissements des deux pays (Tableau 4-11).

Tableau 4-11 : Matrice des collaborations entre établissements français et sudafricains au travers du PAI (1997-2002).

	ARC	CSIR	JLB	NBI	PUK	RAU	SASEX	TP	UCT	UFH	UND	UDW	UO	UP	UR	US	UWC	Wits	total
BRGM									1										1
CIRAD	3	2									1			1					7
CNAM		1																	1
CNRS	1			1	1				4		5			5	3	1	5		26
ENSTI Nancy								1											1
IFREMER															1				1
INED															1				1
INPG		1																1	2
INRA	1								1				1	4	1				8
INSERM									3					1	1			4	9
INT Evry									1										1
IRD			1				2		3			2						2	10
OMS Lyon											1								1
Paris VI																		1	1
Polytechnique									1										1
Programme RASME					1														1
Univ. Aix Marseille III						1													1
Univ. Franche Comté									1										1
Univ. Paris X										1									1
Univ. Paris XI														1					1
Univ. Picardie																		1	1
Univ. Rennes I															1				1
Univ. Réunion									1		1								2
Univ. techno. Compiègne																	1		1
Univ. Toulouse III		1																	1
total	5	5	1	1	2	1	2	1	16	1	8	2	1	12	3	6	1	14	82

Sources : MJENR/DRIC et rapports d'étape de M Auclair ; traitements Technopolis

Note 1 : ces résultats sont présentés conformément aux libellés des tableaux récapitulatifs de projets. Néanmoins, la très grande interpénétration des universités et organismes de recherche en France doit ici être rappelée : ces indicateurs sont donc plus indicatifs que normatifs pour la partie française et, surtout, ne doivent pas être interprétés de manière exclusive.

Note 2 : ARC = Agricultural Research Council; CSIR = Council for Scientific and Industrial Research; JLB = JLB Smith institute of Ichthyology ; NBI = National Botanic institute ; PUK = Potchefsroom University ; RAU = Rand Afrikaans University ; SASEX = South African Sugar EXperimentation station ; TP = Technikon of Pretoria ; UCT = University of Cape Town ; UFH = University of Fort Hare ; UND = University of Natal-Durban ; UDW = University of Durban-Westville ; UO = University of the Orange free state ; UP = University of Pretoria ; UR = University of Rhodes ; US = University of Stellenbosch ; UWC = University of Western Cape ; Wits = University of Witwatersrand.

Cette matrice synoptique permet notamment de constater que les premiers rangs sont systématiquement occupés par les « top five », les cinq universités sud-africaines les plus prestigieuses et dynamiques en termes de recherche : Cape Town (UCT), Witwatersrand (Wits), Pretoria (UP), Natal (UND) et Stellenbosch (US).

Du côté français, on constate que le PAI implique davantage les équipes des organismes de recherche que leurs homologues universitaires. Les organismes les plus récurrents sont, dans l'ordre décroissant : le CNRS, l'IRD, l'INSERM, l'INRA et le CIRAD. A la lumière du cas de l'INSERM, on peut noter que l'implication des équipes dans un programme bilatéral de ce type n'est pas totalement déterminée par la présence ou l'absence d'une stratégie internationale centralisée.

4.2.3 Le CNRS

4.2.3.1 Cadre historique de la coopération

Il ressort de nos recherches documentaires comme de notre entretien que la présence sur place du CNRS est le fruit d'une opportunité, que tout le monde a salué comme intéressante. Mme d'Albis, alors femme de l'ambassadeur en poste, se trouvait être directrice de recherche. C'est elle qui semble avoir pris l'initiative d'ouvrir un bureau sur place, dans les bâtiments de l'IFAS.

De manière générale, la DRI nous a expliqué que la politique scientifique n'était pas parmi ses prérogatives. Celle-ci est en effet gérée par les départements, la DRI ayant davantage un rôle d'interface, de facilitateur : quand les laboratoires ou les chercheurs sont intéressés par une collaboration étrangère, elle les aide à trouver les outils et interlocuteurs les plus appropriés.

Quatre accords ont lié ou lient le CNRS à des partenaires sud-africains :

- Un accord entre le CNRS et la FRD, signé le 24 octobre 1997, a permis l'établissement des échanges de chercheurs via une « convention d'échange », l'organisation d'ateliers 15/15 et la mise en œuvre de PICS (cf. *infra*).
- La NRF ayant remplacé la FRD le 1er avril 1999, le CNRS a signé un nouvel accord avec la NRF, clôturant et remplaçant le précédent, le 30 mai 2001, à l'occasion de la première commission mixte. Cet accord renouvelé ajoute aux possibilités déjà ouvertes auparavant, la mise en œuvre des GDR et l'accueil de chercheurs associés sur des « postes rouges ».
- Durant la même commission mixte, le CNRS a signé avec le CSIR un accord en vue de collaborations dans les domaines du traitement de l'eau, des nouveaux matériaux, de l'analyse chimique fine et des substances naturelles.
- Enfin, un accord tripartite CNRS – MAE – NRF a été signé pour l'accueil de doctorants et post-doctorants sud-africains dans les unités du CNRS.

Parmi les 5 grands types d'outils dont le CNRS bénéficie pour favoriser ou consolider les partenariats internationaux, seuls les 2 premiers (convention d'échange et PICS, si on les ordonne par complexité croissante) concernent donc l'Afrique du Sud. Ils sont détaillés ci-après ; un troisième paragraphe décrit ensuite les autres modalités, moins formalisées, de coopération avec ce pays. Enfin, quelques éléments sont fournis au sujet de la participation des laboratoires du CNRS à d'autres programmes et notamment au PAI.

4.2.3.2 La convention d'échange

Le CNRS a signé avec la *National Research Foundation* sud-africaine une « convention d'échange ». Un appel d'offres est lancé chaque année, suite à quoi les équipes de recherche intéressées déposent un formulaire dans chaque institution, indiquant notamment le nombre de jours prévus pour les missions comme pour les accueils. Les évaluations sont menées en parallèle au CNRS et à la NRF, selon des modalités qui peuvent être différentes. Pour ce qui est du CNRS, les propositions sont évaluées par les comités scientifiques.

La sélection d'un projet équivaut à un accord pour une mission sur place. Le CNRS paye le billet des français et les *per diem* pour l'accueil des sud-africains ; la NRF fait le contraire. Les seules personnes éligibles sont les statutaires (chercheurs, enseignants chercheurs, ingénieurs...), mais pas les vacataires ni les thésards, pour des questions d'assurance.

Le récapitulatif de l'ensemble des projets soutenus dans ce cadre est présenté ci-après (Tableau 4-12).

**Tableau 4-12 : Récapitulatif des projets retenus au titre des conventions d'échange CNRS-FRD
puis CNRS-NRF**

	Département scientifique	Sciences Phys. et Math.	Physique Nucl. et Corpusc.	Sciences Chimiques	Sciences de l'Univers	Sciences du Vivant	Sciences Hum. et Soc.	Sciences pour l'Ing.	TOTAL
1998- 1999	Nbre de projets	3	1	4	3	3		2	16
	Financement CNRS (€)	10 671,43	5 335,72	20 428,17	13 110,62	6 860,21		12 195,92	68 602,06
	Financement CNRS moyen (€)	3 557,14	5 335,72	5 107,04	4 370,21	2 286,74		6 097,96	4 287,63
	Financement global (€)	20 885,52	9 146,94	33 386,33	23 782,05	13 872,86		19 818,37	120 892,07
	Financement moyen (€)	6 961,84	9 146,94	8 346,58	7 927,35	4 624,29		9 909,19	7 555,75
1999- 2000	Nbre de projets	3	1	6	2	6	1	2	21
	Financement CNRS (€)	8 232,25	3 048,98	18 293,88	4 725,92	16 464,49	3 048,98	6 097,96	59 912,46
	Financement CNRS moyen (€)	2 744,08	3 048,98	3 048,98	2 362,96	2 744,08	3 048,98	3 048,98	2 852,97
	Financement global (€)	15 092,45	6 097,96	30 489,80	8 232,25	30 184,91	6 097,96	9 146,94	105 342,27
	Financement moyen (€)	5 030,82	6 097,96	5 081,63	4 116,12	5 030,82	6 097,96	4 573,47	5 016,30
2000- 2001	Nbre de projets	3		1	2	5	1	1	13
	Financement CNRS (€)	11 738,57		2 896,53	7 012,65	16 159,60	2 439,18	3 963,67	44 210,21
	Financement CNRS moyen (€)	3 912,86		2 896,53	3 506,33	3 231,92	2 439,18	3 963,67	3 400,79
	Financement global (€)	11 738,57		2 896,53	7 012,65	16 159,60	2 439,18	3 963,67	44 210,21
	Financement moyen (€)	3 912,86		2 896,53	3 506,33	3 231,92	2 439,18	3 963,67	3 400,79
2001- 2002	Nbre de projets	1		3	1	4	2	1	12
	Financement CNRS (€)	5 030,82		13 567,96	3 963,67	20 580,62	10 214,08	6 860,21	60 217,36
	Financement CNRS moyen (€)	5 030,82		4 522,65	3 963,67	5 145,15	5 107,04	6 860,21	5 018,11
	Financement global (€)	10 823,88		23 675,33	8 994,49	40 246,54	22 867,35	9 909,19	116 516,78
	Financement moyen (€)	10 823,88		7 891,78	8 994,49	10 061,64	11 433,68	9 909,19	9 709,73
ensemble	Nbre de projets	10	2	14	8	18	4	6	62
	Financement CNRS (€)	35 673,07	8 384,70	55 186,54	28 812,86	60 064,91	15 702,25	29 117,76	232 942,10
	Financement CNRS moyen (€)	3 567,31	4 192,35	3 941,90	3 601,61	3 336,94	3 925,56	4 852,96	3 757,13
	Financement global (€)	58 540,42	15 244,90	90 448,00	48 021,44	100 463,90	31 404,50	42 838,17	386 961,34
	Financement moyen (€)	5 854,04	7 622,45	6 460,57	6 002,68	5 581,33	7 851,12	7 139,70	6 241,31

Source : CNRS – rapport de fin de mission de Mme d'Albis ; traitements Technopolis

Notes : 1 projet mis en œuvre par le département scientifique « technologies de l'information et de la communication » a été comptabilisé avec ceux relevant du département « sciences pour l'ingénieur », pour la campagne de projets 2001-2001.

Plusieurs constats peuvent être faits suivant la lecture de ce tableau :

- Le financement moyen accordé à chaque projet par les deux institutions partenaires se situe généralement entre 5 500 et 7 500 €, ce qui les apparente davantage à des projets d'un PAI européen qu'à ceux du PAI franco-sud africain⁴¹.
- Une disparité assez forte se fait sentir entre les départements scientifiques du CNRS, qui ne paraissent pas tous impliqués dans ce programme d'échange avec la même importance. Ainsi, les projets en sciences du vivant et sciences chimiques sont nettement majoritaires par rapport, par exemple, à ceux relevant des sciences humaines et sociales ou des sciences pour l'ingénieur, qui figurent cependant parmi les champs identifiés comme prioritaires dans la coopération française en Afrique du Sud.
- L'année 2000-2001 constitue une singularité dans la mesure où la partie sud-africaine n'a apparemment pas contribué au financement des projets conjoints.

41. Comme les PAI ministériels, cette convention d'échange finance la mobilité des chercheurs pour encourager les partenariats internationaux. Les montants dont il est question ici sont du même ordre de grandeur que ceux accordés dans le cadre des PAI européens, c'est-à-dire significativement inférieurs à ceux du PAI franco-sud-africain (cf. rapport d'évaluation des PAI avec les pays de l'Union Européenne et la Norvège réalisé par Technopolis France pour le MAE en 2003).

- A cette exception près, les montants totaux investis dans cette coopération sont stables, voire en augmentation sur la dernière année. Néanmoins, il semble que le nombre de projets sélectionnés soit plutôt en diminution, le budget moyen accordé à chacun d'entre eux augmentant dans le même mouvement.

Les documents remis par le CNRS permettent par ailleurs de retracer les volumes de candidatures déposées par rapport aux nombres de projets effectivement retenus à l'issue des appels à propositions successifs (Tableau 4-13).

Tableau 4-13 : Nombre de projets déposés et retenus dans le cadre de la convention d'échange CNRS-FRD puis CNRS-NRF (1998-2002)

Année	Nombre de projets déposés	Nombre de projets retenus
1998-1999	31	14
1999-2000	39	24
2000-2001	24	13
2001-2002	17	12

Source : CNRS

Nous avons enfin reporté dans le tableau suivant la répartition des institutions partenaires du CNRS dans le cadre de cette convention d'échange (Tableau 4-14).

Plusieurs constats émergent de la lecture de ce tableau :

- La répartition des partenariats entre les chercheurs du CNRS et leurs homologues sud-africains est à nouveau très fortement polarisée ; mais la dichotomie qui sépare les « *top five* » des autres établissements de recherche n'est pas la seule variable explicative. En effet, l'UCT rassemble à elle seule près du tiers des partenariats, tandis que les autres grandes universités sont significativement en retrait.
- La répartition des partenariats varie assez sensiblement d'un département scientifique à l'autre : on peut par exemple noter que les projets relevant des sciences chimiques ou des SHS reposent uniquement sur des partenariats avec des universités prestigieuses tandis que ceux relevant des sciences physiques reposent davantage sur d'autres établissements.

Tableau 4-14 : Répartition des partenaires sud-africains du CNRS dans le cadre des conventions d'échanges CNRS-FRD puis CNRS-NRF (1998-2002, en nombre de projets conjoints)

Partenaires	Sciences Phys. et Math.	Physique Nucl. et Corpusc.	Sciences Chimiques	Sciences de l'Univers	Sciences du Vivant	Sciences Hum. et Soc.	Sciences pour l'Ing.	TOTAL
UCT			6	3	8	2		19
UP	3		2		6	1		7
Wits	3		3	1	1			5
UND	2						2	4
US			3		1	1	2	4
RAU							2	2
SAAO				2				2
Tech N G	1	1						2
Af Mus					1			1
Bloem					1			1
Durban				1				1
NAC		1						1
UPE	1							1
UDW				1				1
Total	10	2	14	8	18	4	6	62

Source CNRS ; traitements Technopolis

Notes : UCT = University of Cape Town, UP = University of Pretoria, Wits = University of Witwatersrand, UND = University of Natal-Durban, US = University of Stellenbosch, RAU = Rand Afrikaans University, SAAO = South African Astronomic Observatory, Tech N G = Technikon of Northern Gauteng, Af Mus = Africa Museum, Bloem = Bloemfontein, NAC = National Accelerator Centre, UPE = University of Port-Elisabeth, UDW = University of Durban-Westville.

4.2.3.3 Le PICS

Le deuxième type d'instrument est le PICS (Programme International de Coopération Scientifique), qui ne s'inscrit pas dans le cadre d'une convention mais pour lequel il y a seulement besoin de rédiger une fiche sur la propriété intellectuelle.

Ce sont les départements scientifiques qui financent la partie française du projet ; nous ne savons pas qui prend en charge financièrement l'autre partie. Ce sont donc eux qui centralisent toutes les demandes et comparent leurs valeurs scientifiques respectives. Ils informent ensuite la Direction des Relations Internationales du CNRS des projets retenus et du budget qu'ils leur accordent (c'est la DRI qui gère le budget « relations internationales » des départements).

Les départements gèrent ensuite cette enveloppe financière de manière autonome : ils peuvent voyager, acheter du matériel... En revanche, ils doivent produire chaque année un rapport scientifique et un rapport financier.

En général, les subventions sont de l'ordre de 7,5 à 15 k€ par an, pour la partie française.

4 PICS sont actuellement en cours avec l'Afrique du Sud ; ils ont généralement une durée de 3 ans, extensibles à 4 ans (Tableau 4-15).

Tableau 4-15 : Les PICS en cours en 2002

Titre du PICS	Département scientifique	année de création	budget 2002 (euros)
Urbanisation, gouvernement local et citoyenneté : analyse comparée des villes africaines et européennes	SHS	2001	12 200
Rôle du TNF membranaire dans la résistance mycobactérienne	SDV	2001	11 400
Rhétoriques et démocraties : France / Afrique du Sud	SHS	2002	5 400
Le rôle de l'Océan Indien sur la variabilité pluviométrique en Afrique du Sud	SDU	2002	6 100

Source : CNRS

4.2.3.4 Les autres modalités de coopération

En dehors de ces deux premiers cas qui correspondent à des outils précis, développés par la DRI pour l'ensemble de sa politique internationale, on peut encore citer trois modalités spécifiques de la coopération entre le CNRS et l'Afrique du Sud.

La première modalité est celle des séminaires NRF-CNRS : l'accord signé entre les deux institutions prévoit en effet à partir de 1998 l'organisation d'ateliers appelés « 15/15 » (parce qu'ils rassemblent 15 chercheurs de chaque pays). Ces ateliers, d'une durée de 3 jours, ont lieu environ chaque semestre alternativement dans les deux pays (Tableau 4-16).

Tableau 4-16 : Les ateliers « 15/15 » organisés jusqu'à fin 2001

Titre de l'atelier 15/15	Date	Lieu
Aspects moléculaires et génétiques de la tuberculose	oct-98	Lille
Dynamique de la biodiversité des plantes	mars-99	Le Cap
Ressources en eau et purification	juil-99	Prétoria
Nouveaux matériaux	nov-99	Strasbourg
Parasitologie : interactions anophèles / P. falciparum	août-00	Kruger Park
Impact de la mondialisation sur le marché de l'emploi	nov-00	Prétoria
Fonction et valorisation des produits naturels	juin-01	Prétoria
Gouvernance et démocratie	sept-01	Bordeaux

Source : CNRS

La deuxième modalité consiste à inviter des chercheurs associés (Postes Rouges), pour une durée de 3 mois à 1 an. Le chercheur associé est payé par le CNRS. La demande doit être faite par le responsable d'unité à la direction du département scientifique. Ces « postes rouges » (nous ne savons pas exactement d'où vient ce nom et si cette appellation est commune à tous les EPST voire à tous les organismes) sont prévus pour accueillir des chercheurs de très haut niveau.

Nous ne disposons pas d'éléments permettant de savoir combien de chercheurs sud-africains ont ainsi été accueillis au CNRS.

Enfin, nous pouvons mentionner la signature en mai 2001 d'un *Memorandum of Understanding* entre le CNRS et le CSIR sud-africain (Council for Scientific and Industrial Research). Cet accord prévoit de financer des collaborations dans 4 domaines : traitement de l'eau, nouveaux matériaux, analyses chimiques de traces et produits naturels. Toutefois, selon notre entretien avec le représentant du CNRS à la DRI les partenaires n'avaient pas encore eu le temps de mettre ce programme en œuvre.

4.2.3.5 Les outils mis en œuvre par d'autres instances dont le CNRS bénéficie

Au-delà des outils propres au CNRS, la coopération scientifique qu'il entretient avec l'Afrique du Sud passe également par son implication dans divers programmes dont il n'a pas eu l'initiative. Nous avons relevé quatre programmes de ce type, avec des niveaux d'implication différents.

Le Memorandum of Understanding NRF-MAE-CNRS

Un MoU tripartite a été signé entre le CNRS, le MAE et la NRF sud-africaine visant à l'accueil dans les unités du CNRS de doctorants et post-doctorants. Il nous a été dit que ce programme s'adressait plus particulièrement aux étudiants issus des universités noires désavantagées, mais nous n'avons pas pu en trouver confirmation dans les différents documents écrits ou dans les autres entretiens.

Les jeunes doivent venir durant deux périodes de quatre mois séparées par un intervalle d'un an. La NRF choisit les boursiers, le MAE finance leur bourse et le CNRS leur trouve un laboratoire d'accueil au sein de ses unités.

Il convient de noter que cet accord, initié par le MAE et s'appuyant sur le CNRS comme opérateur, est perçu par le sous-directeur à la coopération scientifique de la DGCID comme le « deuxième pilier » du dispositif de coopération scientifique et universitaire de la France en Afrique du Sud, venant en complément du PAI qui serait ainsi le « premier pilier » (i.e. assurant un rôle de formation tandis que le PAI se focalise sur les coopérations scientifiques). Cet accord ne serait donc pas à envisager uniquement dans le cadre de la politique du CNRS. A l'issue de la mission sur place, il faut toutefois souligner que nous n'avons trouvé aucun écho à cette représentation en deux piliers : c'est une vue que ne semblent pas partager spontanément les acteurs de terrain, majoritairement issus d'autres organismes.

Selon notre interlocutrice de la DRI du CNRS, ce programme d'échange en est à sa première année : 4 ou 5 boursiers sont venus en France.

Le PAI (« programme franco-sud africain de coopération en recherche scientifique ») Nous avons obtenu un document retraçant les chiffres de l'implication des laboratoires du CNRS dans le PAI ; ils sont reportés dans le tableau ci-dessous (Tableau 4-17).

Tableau 4-17 : L'implication du CNRS dans les appels d'offres du PAI

Années	projets déposés			projets retenus		
	total	CNRS	%	total	CNRS	%
97/98	160	53	33,1	26	13	50,0
99/00	72	21	29,2	34	12	35,3
01/02	56	37	66,1	29	17	58,6
Ensemble	288	111	38,5	89	42	47,2

Source : CNRS

Le FSP

Pour le moment, le CNRS n'a été impliqué dans aucun projet FSP en Afrique du Sud.

Le PRR

Il existe actuellement un projet, initié par le MAE, de création du Programme de Recherche en Réseau (PRR), auquel le CNRS pourrait être associé. Mais, pour le moment, le poste ayant exprimé des réserves sur les possibilités de mise en œuvre, ce projet est en attente.

4.2.4 Le CIRAD

4.2.4.1 La stratégie du CIRAD en Afrique du Sud⁴²

Le CIRAD affirme s'être concrètement intéressé à l'Afrique du Sud dès 1993, partant de deux constats :

- Dans le domaine agricole, la recherche et l'enseignement supérieur sud-africains, quoique pouvant être de haut niveau, ne sont pas nécessairement prêts pour répondre aux challenges de la nouvelle Afrique du Sud (formation de cadres issus des populations noires, leur intégration dans les institutions, renouvellement des approches, changements d'échelles, prise en compte de populations jusqu'alors ignorées, etc.).
- Le développement durable rural et agricole en zones d'anciens bantoustans constitue à lui seul un challenge jugé « extraordinaire » (thématique sur laquelle travaille toujours Sylvain Perret, le nouveau représentant du CIRAD sur place).

Ces deux motifs d'intérêt restent toujours d'actualité et constituent les fondements de l'action CIRAD en Afrique du Sud : la mise en œuvre d'activités de formation supérieure et de recherche en partenariat, mises au service du développement rural dans ses dimensions agricoles, économiques et environnementales. Plus concrètement, le CIRAD a la volonté de structurer son partenariat scientifique en Afrique du Sud autour de trois axes (prioritaires, mais qui n'excluent pas des projets sur d'autres terrains) :

- petite agriculture et développement des zones d'anciens bantoustans,
- environnement et biodiversité,
- qualité des produits et traçabilité.

En termes stratégiques, on peut certes noter que la recherche agronomique ne fait pas partie des priorités ministérielles (par exemple telles que déclinées dans le DSP), ce que nos interlocuteurs du CIRAD ont confirmé. Selon les interlocuteurs rencontrés sur place, elle ne fait d'ailleurs pas partie non plus des priorités du gouvernement sud-africain. Néanmoins, l'Afrique du Sud est mentionnée comme pays prioritaire dans le contrat établi entre le CIRAD et l'État français. En effet, même si l'histoire du centre explique en grande partie la place de l'Afrique parmi ses pays partenaires, les choix géopolitiques des tutelles sont reconnus comme également très influents (incitation à se tourner vers les pays émergents comme le Brésil et le Vietnam, ou encore vers l'Afrique de l'Est et du Sud).

Par ailleurs, au-delà du choix de disciplines prioritaires, les principes d'action décrits plus haut sont en ligne avec certaines priorités du gouvernement sud-africain : formation et rattrapage des inégalités, développement rural et lutte contre la pauvreté, protection et gestion des ressources naturelles. Le CIRAD rencontre ainsi une forte demande des Sud-Africains pour mettre en œuvre des partenariats : en plus des cinq postes présentés plus bas, il y avait d'autres demandes auxquelles il n'a pas pu répondre.

Enfin, dans la recherche d'une articulation optimale entre une stratégie scientifique interne et une réalité de terrain et de partenariat, certaines demandes de partenariat émanent parfois de lui-même⁴³. L'Afrique du Sud constitue en effet l'un des pays dans lesquels l'organisation et le renforcement durable de son partenariat sont considérés comme stratégiques. C'est de plus un pays perçu comme « central » dans le développement de sa coopération scientifique avec d'autres pays d'Afrique australe et de la zone océan indien.

42. D'après « le CIRAD en Afrique du Sud, éléments de stratégie », note d'avril 2002.

43. Par exemple, un agent du CIRAD est parti en Afrique du Sud pour travailler sur la petite agriculture cotonnière ; or, notamment depuis l'implantation de Monsanto dans ce pays, presque tout le coton cultivé là-bas est modifié. Comme il est encore difficile de tracer les impacts environnementaux des OGM, le CIRAD a fait une proposition à l'université de Pretoria. L'agent travaille donc maintenant sur ce thème : à l'issue de la négociation, cela s'est intégré à son programme de recherche.

Pour ce qui est de la coopération, la stratégie du CIRAD qui nous a été décrite est d'établir des relations de partenariat et non une coopération de substitution. En effet, en raison de son positionnement particulier, la demande de l'Afrique du Sud est différente de celle des autres pays. Le CIRAD dit moins intervenir sur l'encadrement ou la formation des chercheurs et se positionne bien souvent « d'égal à égal », comme avec les autres pays européens. Certes, ce pays reste sous-doté pour faire face à certains défis, notamment la formation des cadres agricoles issus de la population noire (aujourd'hui appelés les « paysans émergents » ou la « petite agriculture »)⁴⁴. Mais il se positionne juste en institution scientifique partenaire en économie de l'environnement (Université de Pretoria, surtout sur la question des OGM), ou pour la culture sucrière. Même s'il veille au renforcement des capacités de recherche sur place, il dit chercher à mettre en œuvre de véritables projets communs. En outre, les chercheurs sont insérés dans les institutions de recherche nationales et assurent de plus en plus de formations universitaires dans les établissements nationaux (DEA...).

4.2.4.2 La mise en place du dispositif de coopération depuis 1993

Rétrospectivement, le CIRAD conçoit la période écoulée depuis 1993 en trois étapes :

- de 1993 à 1996, développement des premiers contacts,
- de 1997 à 1998, premières activités en partenariat,
- de 1999 à 2001, développement des partenariats, premiers produits communs et mises en poste.

Le CIRAD dispose aujourd'hui de cinq chercheurs en poste en Afrique du Sud, dans différents laboratoires partenaires (postes de deux ans, renouvelables autant que nécessaire). Bien que des formes de coopération à distance aient connu un certain succès en début de partenariat (missions, co-encadrements), la mise en poste de chercheurs permet au CIRAD de travailler plus efficacement et dans la durée. Cette forme de coopération est donc privilégiée, même si elle est décrite comme assez nouvelle pour les Sud-Africains, plus habitués à voir des fonds, plutôt que des compétences mises à leur disposition. Une fois en poste cependant, le chercheur CIRAD peut mobiliser des compétences du CIRAD en fonction des besoins.

Le CIRAD dispose par ailleurs d'un correspondant. En dehors de ces cinq projets, il arrive au CIRAD de répondre à des demandes de partenariat par le biais de missions ou d'échanges.

Ces cinq postes ont été mis en œuvre progressivement et sur plusieurs thématiques, selon le déroulement suivant :

- **Depuis novembre 1998 : Dr. Sylvain Perret** (agronomie et gestion des ressources, socioéconomie), en poste à l'Université de Pretoria (*Post Graduate School for Agricultural & Rural Development*) en tant que professeur associé et responsable de la Chaire de Développement Rural du Département d'Économie Agricole de l'UP. Ses activités incluent : l'enseignement (50h/an), l'encadrement de travaux d'étudiants en *master* et PhD en économie du développement, socioéconomie rurale et gestion des ressources naturelles, des projets de recherche (durabilité des petits périmètres irrigués, gestion de l'eau à l'échelle régionale et ses interactions avec le développement rural en zones d'anciens bantoustans, systèmes de production et systèmes d'activité en zones rurales noires, gouvernance locale et décentralisation).
- **Depuis octobre 1999 : Jean Luc Hofs** (phytotechnie et sélection sur coton), en poste à l'Université de Pretoria (*Department of Plant Production & Soil Science*) en tant que chercheur associé. Ses activités incluent la coordination de projets de recherche (impact de la culture des cotonniers transgéniques dans les agrosystèmes, en particulier en petite agriculture paysanne, amélioration de la productivité des systèmes de culture à base de coton en petite agriculture), de l'enseignement à l'UP (génétique, amélioration variétale et phytotechnie) et l'appui à la création variétale cotonnière adaptée aux exigences de la petite agriculture en Afrique australe.

44. Alors que le pays vivait auparavant sur le seul modèle occidental des « *commercial farmers* », l'agriculture vivrière et familiale se pose maintenant comme une nouvelle modalité

- **Depuis septembre 2000 : Dr. Régis Goebel** (entomologie - protection intégrée de la canne à sucre), en poste à la *South African Sugar Experiment Station* (SASEX) de Durban, en tant que chercheur associé. Ses activités incluent : la coordination d'un projet de recherche (lutte intégrée contre les foreurs de la canne à sucre), un appui aux programmes de recherche de la SASEX sur les lépidoptères foreurs des tiges, dans les domaines de la résistance variétale et l'écologie et la co-organisation d'un réseau régional en vue de l'amélioration de la performance des petits planteurs de canne à sucre.
- **Depuis août 2001 : Dr. Pierre-Yves Le Gal** (agronomie et gestion des systèmes de production), en poste à l'Université du Natal en tant que professeur associé honoraire. Ses activités incluent : la participation à des projets de recherche (périmètres irrigués — soutenu par le MAE et le PAI, approvisionnement des sucreries en collaboration avec l'équipe agro-engineering de la SASEX et une équipe de la Réunion).
- **Depuis février 2002 : Dr. Stefano Farolfi** (économie de l'environnement et des ressources), en poste à l'Université de Pretoria (*Centre for Environmental Economics and Policy for Africa*) en tant que chercheur associé et enseignant. Ses activités incluent : de l'enseignement (économie de l'environnement et des ressources naturelles), l'encadrement d'étudiants de *master* et PhD, la gestion ou la participation à des projets de recherche (mise en œuvre durable des agences de l'eau en Afrique du Sud, « Millennium Ecosystem Assessment »).

Ces cinq postes expatriés sont essentiellement financés par le BCRD ; l'environnement scientifique est financé par l'institution partenaire. Comme on le voit ci-dessus, les projets qui donnent lieu à création de poste désignent chacun une problématique de recherche, mais ils peuvent se décliner sur plusieurs opérations concrètes et donc associer plusieurs bailleurs. En revanche, le CIRAD n'apporte aucun fond en plus du salaire de ses chercheurs, sauf sur des sujets stratégiques (OGM et petite agriculture).

Le SCAC accorde également au CIRAD une subvention annuelle aujourd'hui de 27 k€ (30 k€ les années passées) pour financer des missions sur place et favoriser l'établissement de partenariats.

4.2.4.3 Bilan

Le CIRAD estime être aujourd'hui au terme de la phase de mise en place du dispositif, qu'il juge réussie.

Parmi les activités conduites, deux sujets sont jugés comme particulièrement porteurs d'avenir et donc plus particulièrement soutenus en recherche, en formation supérieure et en appui au développement :

- la question de la gestion de la ressource en eau et ses interactions avec le développement des zones rurales noires,
- la question des productions végétales génétiquement modifiées (OGM, notamment coton et maïs) et leurs impacts sur les systèmes de production en petite agriculture.

Selon la note précitée du CIRAD, l'Université de Pretoria et la Province du Kwazulu-Natal constituent actuellement de fait les deux épices de l'activité du CIRAD en Afrique du Sud, « pour des raisons scientifiques, politiques, institutionnelles et pratiques ». D'une part, l'Université de Pretoria est décrite comme étant de haut niveau mais ayant su s'adapter rapidement et efficacement : « elle est aujourd'hui la principale université noire du pays en nombre d'étudiants hébergés et la première université post-graduate (accueil de *master* et PhD) ». Trois des cinq chercheurs CIRAD sont actuellement hébergés par des départements de l'UP et cette tendance pourrait être confirmée au vu de récents contacts avec d'autres laboratoires. D'autre part, la Province du Kwazulu-Natal est une province fortement agricole, avec des filières jugées stratégiques pour le CIRAD (coton, canne à sucre, cultures alimentaires). C'est en plus l'une des trois provinces prioritaires du gouvernement en terme de développement rural. Deux chercheurs y sont en poste (SASEX et Université du Natal).

Mais ces partenariats privilégiés (UP, SASEX, UN) ne sont pas exclusifs. Au contraire, le CIRAD dit rechercher une diversité de ses partenariats, avec notamment l'objectif de travailler avec des institutions historiquement désavantagées, ou de taille plus petite, ou encore présentant des activités non couvertes par ces partenaires directs. Ce point est concrétisé par une série de projets conduits spécifiquement avec ce type d'institutions ou au travers de partenariat avec l'UP, la SASEX ou l'UN⁴⁵. L'effort de décentralisation des activités de recherche et de formation est donc jugé en passe de concrétisation, même s'il est reconnu que « des efforts restent à faire », notamment en direction des municipalités et structures locales de gestion. Des récents contacts dans l'Eastern Cape et le Kwazulu Natal sont annoncés comme prometteurs ; un projet FSP « petite agriculture » en préparation devrait lui aussi contribuer à élargir ces partenariats provinciaux et locaux dans le Limpopo et le Kwazulu-Natal.

Enfin, on peut mentionner la dimension régionale de la coopération mise en œuvre par le CIRAD en Afrique du Sud. Premièrement, les terrains d'activités directes ou indirectes (étudiants encadrés) des chercheurs en poste à Pretoria couvrent l'essentiel du territoire (Limpopo, Mpumalanga, Eastern Cape, Kwazulu Natal, Northern Cape, North West, Western Cape) et des produits de recherche ont été développés en partenariat dans ces différentes provinces depuis 1997. Deuxièmement, plusieurs missions ont été effectuées dans des pays de la région par des agents CIRAD en poste en Afrique du Sud⁴⁶.

En guise de bilan, le CIRAD juge que de nombreuses institutions sud-africaines et internationales basées en Afrique du Sud reconnaissent maintenant ses activités dans le pays. De nouvelles sollicitations sont par ailleurs exprimées (accueil d'un chercheur à l'OVI, construction de projet commun avec l'*International Water Management Institute*, appui aux municipalités locales, etc.) : toutes sont actuellement l'objet de discussions et d'études, et pourraient aboutir, dans la mesure où ces partenariats s'inscrivent dans les principes évoqués plus haut.

4.2.4.4 Perspectives : des difficultés d'installation durable

Le bilan ci-dessus, globalement positif, est essentiellement celui qui ressort des contacts établis sur Paris et de la lecture des documents internes. En revanche, la mission sur le terrain a permis de soulever un problème important qui ne nous avait pas été mentionné jusque là.

Aux dires de l'ancien représentant du CIRAD, les cinq chercheurs susmentionnés ont été mis en poste dans la perspective de l'ouverture d'un projet FSP. Or, le Department of Agriculture semble camper sur des positions assez radicales en matière de coopération scientifique étrangère : l'intrusion des pays développés dans les choix de développement du pays est en effet l'objet d'une méfiance très forte. Le CIRAD et ses confrères étrangers se heurtent donc tous à la même difficulté d'installation durable.

Le fait que les cinq chercheurs du CIRAD soient encore essentiellement payés sur le BCRD a ainsi été mentionné comme le signe d'un problème dans le déroulement de la coopération scientifique en agromonie, pouvant à terme dissuader l'EPIC de maintenir ses efforts.

Des informations obtenues très récemment confirment d'ailleurs que le CIRAD pourrait être en train de réactualiser sa politique à l'égard de l'Afrique du Sud.

45. En 2001, l'Université de Fort-Hare, le Technikon de Port-Elisabeth, le *Centre for Environmental Economics and Policy for Africa*, l'*Agricultural Research Council*, plusieurs départements provinciaux de l'Agriculture, le département de *Water Affairs and Forestry*, entre autres, ont participé à des activités de recherche en partenariat avec le CIRAD.

46. Comme déjà évoqué, la coopération avec le dispositif CIRAD au Kwazulu-Natal avec divers institutions de la Réunion ont débuté (Université, CIRAD-Reunion, Lycées agricoles). La collaboration décentralisée avec cette province est fortement encouragée par le Conseil Régional de la Réunion. Un échange scientifique de qualité avec l'Onderstepoort Veterinary Institute (OVI) existe de longue date dans le cadre de réseaux de santé animale. Enfin, un réseau d'équipes du CIRAD et d'universités françaises travaillant sur la trypanosome au Kenya et au Burkina Faso ont un projet européen en cours en partenariat avec l'Université du Natal.

4.2.5 L'IRD

4.2.5.1 Stratégie de la présence de l'IRD en Afrique du Sud

Les plus anciens contacts sont datés par l'IRD à 1957, quand M. Jean Mouchet, entomologiste médical, séjourne plusieurs mois à Tzaneen. Plus récemment, au milieu des années quatre-vingts, les hydrologues et les nématologistes de l'IRD ont des contacts suivis avec leurs pairs sud-africains (SASEX, ARC) et de nombreux chercheurs viennent en mission sur la base de relations professionnelles individuelles.

Après la fin de l'apartheid, l'IRD cherche à se repositionner en Afrique du Sud à la suite de la mission organisée par M. Bigot : c'est donc, selon nos interlocuteurs, la conséquence d'une impulsion plus politique que scientifique. En d'autres termes, il nous a été dit que l'IRD ne se serait probablement pas intéressé à ce pays si l'incitation politique ne l'y avait pas poussé, et ce bien que les justifications d'une coopération sur place soient tout à fait nombreuses et tangibles.

Selon nos interlocuteurs en effet, tout indique aujourd'hui que l'Afrique du Sud est appelée à être l'élément moteur de l'Afrique, dont elle représente à peu près la moitié du PIB. Le potentiel de développement y est extrêmement fort, ainsi que le « réservoir » de problèmes potentiels : « si les problèmes peuvent être résolus en Afrique du Sud, cela prouvera qu'ils peuvent l'être dans toute l'Afrique... ».

Outre ces arguments d'ordre géostratégique, les arguments scientifiques plaident également pour une présence en Afrique du Sud. Premièrement, parce que ce pays dispose de ressources qui n'existent souvent pas ailleurs : personnel compétent, moyens matériels, argent... Deuxièmement, parce qu'un certain nombre de problématiques scientifiques abordées là-bas sont transposables à d'autres pays.

La mission a d'ailleurs permis de compléter cette représentation des choses. S'il a été confirmé que la direction de l'IRD avait effectivement été hésitante à aller s'implanter en Afrique du Sud, l'incitation politique *top-down* n'a pas été le seul élément moteur. Le volontarisme *bottom-up* de l'ancien représentant, M. Antheaume a également été influent. C'est en parcourant le pays et en recensant les opportunités de coopération que ce dernier a, année après année, cherché à convaincre ses supérieurs de l'intérêt d'étendre la présence de l'Institut dans le pays.

4.2.5.2 Chronologie de la coopération depuis 1993

Après la fin de l'apartheid, le renouveau des contacts avec l'Afrique du Sud est situé à la mission effectuée par R. Waast et J.-B. Meyer en mars 1993, visant à dresser un panorama de l'état de la science et des institutions de recherche dans le pays. A la demande du Président de l'IRD, cette première mission est suivie d'une autre, deux années plus tard, confiée à B. Antheaume, qui vient de sortir en 2003 de son mandat de représentant de l'institut en Afrique du Sud. Cette deuxième mission doit répondre à l'initiative du MAE de créer un Institut d'Afrique du Sud (IFAS) comportant un volet recherche (IFAS-Recherche). Elle doit également apprécier la faisabilité de travailler avec l'IFAS et d'y affecter un chercheur en sciences sociales de l'IRD pour participer à son programme de recherche : reconstruction des espaces, reconstruction des identités dans l'Afrique du Sud post-apartheid. Cette implantation du personnel IRD en Afrique du Sud débute en 1995.

Ensuite, assez rapidement, des coopérations se mettent en place avec plusieurs partenaires et les effectifs de l'IRD présents sur place s'étoffent. Outre la participation à certains projets de l'IFAS par l'intermédiaire de son représentant⁴⁷, sont notamment signés entre 1996 et 1999 :

47. Le représentant de l'IRD, chercheur en sciences humaines, a eu pour mission initiale de collaborer à certains des programmes de l'Institut, comme celui portant sur « les migrations des Africains francophones dans les métropoles sud-africaines ». L'IRD s'est aussi associé à la réalisation d'un CD-Rom sur le thème sur l'art public dans les sociétés du Sud, reflet des évolutions de la société urbaine contemporaine.

- Une convention de collaboration renouvelable signée entre l'IRD et l'IFAS à Johannesburg (Représentation de l'IRD et programme « reconstruction des espaces, reconstruction des identités »).
- Un accord tripartite de coopération et de recherche entre l'IRD, le Département d'Océanographie de l'Université du Cap et le *Sea Fisheries Research Institute* (programme aujourd'hui intitulé « environnements continentaux, côtiers et marins »).
- Un accord de coopération et de recherche entre l'IRD et le *Science and Technology Policy Research Unit* de l'Université du Cap (programme « brain gain »).
- Un accord de coopération et de recherche entre l'IRD et l'*Institute for Social and Economic Research* de l'Université de Durban-Westville (programme « Durban, Abidjan Marseille »).

Aujourd'hui, ce sont dix programmes de recherche qui sont mis en œuvre par le personnel expatrié, les projets de recherche actuellement menés sont les suivants (Tableau 4-18). On note qu'aucun des programmes initiés depuis 1995 n'a encore été clos.

Tableau 4-18 : Récapitulatif des programmes de recherche menés par l'IRD en Afrique du Sud depuis 1995

Thématique	Unité de recherche	Nom du programme	Établissements partenaires
Écologie aquatique et halieutique	URO97 et 078	Environnements continentaux, côtiers et marins	UCT (plus des partenaires internationaux)
Écosystèmes et ressources terrestres	URO83	Méthode écologique de contrôle des nématodes	South African Sugar Association et universités
Dynamiques urbaines	URO23	Gestion des villes portuaires de Durban, Abidjan et Marseille	UND et UDW
		Pouvoir, territoires et dynamiques urbaines locales	UDW, UND
		Concurrences et contradictions spatiales dans la région littorale Maputo-Durban	UZ
		Action publique locale, dynamiques économiques et structure urbaine au Cap	UCT
		Mutation des services urbains et recompositions socio-territoriales au Cap	UCT
Politiques de développement et mondialisation	URO21	Soutien à un atlas municipal sud-africain	UCT, UPE, HSRC
	UR105	Politiques d'éducation et de sciences en Afrique	UCT et US
	URO03	Le <i>brain gain</i> que les chercheurs et ingénieurs des PED expatriés dans les pays du Nord peuvent tirer pour le développement de leur pays	UCT et US

Source : IRD

Note : HSRC = Human Sciences Research Council, UCT = University of Cape Town, UDW = University of Durban Westville, UND = University of Natal Durban, UPE = University of Port-Elisabeth, US = University of Stellenbosch, UZ = University of Zululand

On note que le principal point d'ancrage de l'IRD en Afrique du Sud se situe à l'université du Cap (une ancienne université blanche), sur l'écologie marine. Mais une activité de recherche également importante est située à l'université de Durban (une HDI), surtout en sciences sociales (ville, urbanisme, migrations, SIDA).

En termes de moyens, il convient de noter que tous ces programmes se déroulent toujours chez les partenaires, notamment à Johannesburg, au Cap et à Durban. L'IRD ne dispose en Afrique du Sud d'aucune structure propre hormis son bureau de représentation au sein de l'IFAS. L'organisme fournit donc la main d'œuvre mais ne paie pas de loyer : l'institution partenaire fournit également de la main d'œuvre et l'environnement matériel.

Par ailleurs, ces programmes se trouvent être tous co-financés par le PAI, mais l'influence de ce dernier sur la présence de l'IRD doit cependant être lue à plusieurs niveaux. D'une part, les programmes de recherche ont été à chaque fois initiés par l'IRD avant d'avoir une quelconque certitude que le PAI pourrait les cofinancer ; le PAI n'est donc pas présenté comme un point incontournable dans la trajectoire de chacun de ces programmes partenariaux. Qui plus est, l'apport du PAI représente une somme assez marginale sur l'ensemble des frais que cela occasionne pour l'institut. En revanche, le PAI est présenté comme un signal politique fort sans lequel l'investissement de l'IRD n'aurait jamais eu l'ampleur qu'il a actuellement. En d'autres termes, si le PAI venait à être suspendu, il est clair pour nos interlocuteurs qu'un certain nombre de chercheurs expatriés en Afrique du Sud seraient de retour.

Les documents remis par l'IRD permettent de retracer la rapide progression des effectifs sur place (Tableau 4-19).

Tableau 4-19 : Effectifs expatriés de l'IRD en Afrique du Sud (chercheurs, IRA et allocataires, 1996-2002)

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Chercheurs, ITA et allocataires	1	3	8	10	?	16

Source : IRD

Enfin, en parallèle de ces programmes, l'IRD estime à une trentaine le nombre de missions annuelles effectuées en Afrique du Sud (en 1999).

4.2.5.3 Perspectives

Les années 1995-2002 ont très nettement été marquées par une montée en puissance, aussi continue que volontaire, de la présence de l'IRD en Afrique du Sud. Dans une note écrite en 1999, M. Antheaume cite plusieurs facteurs explicatifs :

- le soutien du PAI,
- l'intérêt grandissant pour un partenariat équilibré (en hommes, moyens et infrastructures) manifesté par les collègues sud-africains comme par les chercheurs ressortissants de l'IRD,
- le soutien « sans faille » des services culturels scientifiques et de coopération de l'Ambassade de France,
- la relative simplicité administrative d'une mise en route d'une affectation tant pour les chercheurs que pour les familles,
- l'impression que l'Afrique du Sud est un atout solide pour l'ensemble du continent.

Il note cependant que l'on pourrait suggérer un infléchissement du partenariat en direction des institutions historiquement défavorisées (HDI), par exemple en associant systématiquement universités traditionnelles et HDI. Mais cela n'est pas nécessairement l'opinion des personnes que nous avons rencontrées, selon qui l'IRD n'a pas à se charger des problèmes internes aux institutions sud-africaines. Non seulement parce que ce ne sont pas les quelques chercheurs sur place qui pourraient avoir un effet significatif, mais surtout parce que la mission de l'IRD est de chercher à résoudre des problèmes de grande ampleur en menant de la recherche de bon niveau. Le cas de la pêche est assez parlant : il s'agit d'un problème important qui peut intéresser également le Chili, le Maroc, la Namibie... Il se trouve qu'il est traité en Afrique du Sud par une équipe de l'université du Cap : c'est donc avec cette équipe que le par-

tenariat doit être mené. Le fait qu'il s'agisse d'une ancienne université blanche n'a eu aucune influence sur ce choix. De même, les chercheurs de l'université de Durban seraient surtout métis et indiens, sans plus d'influence que dans le cas précédent sur la manière de choisir les équipes partenaires. C'est au gouvernement sud-africain de gérer lui-même ses problèmes d'équilibre et de conversion.

Aujourd'hui, après avoir massivement investi sur la coopération en Afrique du Sud, l'IRD fait état d'un souci de pérenniser ce dispositif. La relation nouvellement créée doit, selon nos interlocuteurs, évoluer en un partenariat durable qui tiendrait au-delà du départ des chercheurs. Qui plus est, les expatriés coûtant fort cher, il devient important pour l'IRD de « passer la main », de faire en sorte que des Sud-Africains prennent le relais des projets en cours.

4.2.6 Le CEMAGREF

4.2.6.1 Les modalités de la présence du CEMAGREF en Afrique du Sud

Le CEMAGREF dispose de deux chercheurs en poste en Afrique du Sud depuis trois ans. Ces chercheurs travaillent au sein d'une unité de recherche internationale de l'IWMI (International Water Management Institute, qui possède des unités en plusieurs endroits du globe et en a récemment ouvert une en Afrique du Sud). On y traite tous les volets sociaux et techniques de la problématique de l'usage agricole de l'eau : prix de l'eau, rationalisation de la consommation agricole de l'eau...

Selon nos interlocuteurs du CEMAGREF, il s'agit donc de recherche en partenariat et pas d'assistance technique. Comme nous avons pu le vérifier au cours de la mission, l'équipe de recherche internationale présente sur place comprend d'autres Européens, des Américains, ainsi que des Sud-Africains⁴⁸. Cette équipe tisse naturellement des liens étroits avec les autorités locales, notamment l'ARC (*Agricultural Research Council*). L'objectif affiché est de parvenir à terme à un effectif d'une centaine de chercheurs sur place, dont une moitié de Sud-Africains et une moitié d'internationaux. Pour le moment, le projet est encore en phase de lancement et donc un peu loin de ces chiffres.

En termes de moyens, la France verse une subvention au CGIAR (*Consultative Group on International Agricultural Research*), qui assure la tutelle de l'IWMI, de 12 M€ (suite à une réduction, la subvention ayant été de 16 M€ plusieurs années de suite). Afin notamment de compenser cette baisse de soutien en titre IV, il est prévu un projet FSP (titre VI), en collaboration avec le CIRAD⁴⁹. A noter que nos interlocuteurs de l'IRD nous ont dit que leur organisme serait également partenaire du projet alors que le CEMAGREF expliquait son absence du consortium par le fait qu'il n'était pas spécialisé sur ce thème dans cette région : la mise en place du projet n'est donc pas encore totalement stabilisée.

La présence du CEMAGREF est donc davantage du registre de l'action multilatérale.

4.2.6.2 Les intérêts respectifs du CEMAGREF et de l'Afrique du Sud concernant la localisation de l'IWMI

De manière générale, le CEMAGREF dit n'afficher aucune priorité géographique : sa priorité est de permettre à ses chercheurs d'être présents dans « les meilleurs réseaux internationaux » travaillant sur les thématiques de son champ. En l'occurrence, l'IWMI est selon notre interlocuteur une référence mondiale en matière d'eau agricole.

En conséquence, si l'IWMI avait choisi de placer son centre de recherche international dans un autre pays, il nous a clairement été dit que le CEMAGREF serait très probablement absent de l'Afrique du Sud.

48. Les principaux donneurs de l'IWMI sont par ailleurs : les Pays-Bas, les États-Unis, l'Allemagne, le Japon et la France.

49. Nos interlocuteurs du CEMAGREF en poste à l'IWMI nous ont parlé de ce projet de FSP dédié à la vallée du Limpopo, actuellement en cours d'élaboration avec le soutien explicite de M. Colombier, du MAE. La substitution de financements récurrents par ce FSP est cependant perçue par certains comme un facteur de fragilité. Qui plus est, les entretiens de la mission ont souligné la tendance récurrente des membres français de programmes internationaux comme celui-ci à organiser des appels d'offres exclusifs plutôt que de contribuer au financement commun de la recherche.

Plus généralement, certains éléments peuvent amener à poser la question de l'impact de l'activité de l'IWMI sur la situation sud-africaine : l'équipe de recherche est clairement orientée vers la résolution de problèmes à l'échelle mondiale et les clients des projets ne sont pour le moment autres que les donateurs.

Plusieurs réponses ont été apportées à ces questions :

- D'une part, il nous a été rappelé que le gouvernement sud-africain a été demandeur de l'installation de l'IWMI, qu'il héberge et soutient.
- Deuxièmement, la mise en place d'un centre de recherche international est un processus relativement long. L'installation de l'IWMI à Pretoria étant assez récente, l'équipe en est encore à la phase de construction de partenariats locaux et nationaux. Les travaux de recherche sur le terrain bénéficient d'ores et déjà de la proximité des chercheurs avec les populations locales ; une contribution directe à la résolution de leurs besoins est donc tout à fait envisageable à court ou moyen terme.
- Enfin, concernant plus spécifiquement le CEMAGREF, il nous a été rappelé que cet organisme travaille pour l'agriculture et l'environnement en France et que le développement de liens internationaux n'est pas sa raison d'être.

4.2.7 L'INSERM

4.2.7.1 Les liens entre les chercheurs de l'INSERM et leurs homologues sud-africains

La Direction des Relations Internationales nous a transmis ses relevés statistiques d'actions de coopérations internationale entre ses unités et l'Afrique du Sud. Dans ce cadre, on appelle « coopération » un échange d'idées, de matériel ou de personnes. Les stages ou les congrès ne peuvent cependant pas être comptabilisés sous ce titre.

Tableau 4-20 : Coopérations entre l'INSERM et l'Afrique du Sud

Année	Nombre de coopérations
1995	2
1996	5
1997	7
1998	13
1999	14
2000	20
2001	20

Pour mémoire, l'INSERM a enregistré 4 799 coopérations étrangères en 2001, dont 1 173 avec les Etats-Unis (24 %), 563 avec le Royaume-Uni (11 %) et 427 avec l'Allemagne (9 %). Avec 20 coopérations, l'Afrique du Sud occupe le troisième rang parmi les pays d'Afrique, derrière le Maroc (26) et la Tunisie (24) mais devant l'Algérie (16) ou la Côte d'Ivoire (7).

4.2.7.2 La politique de l'INSERM à l'égard de l'Afrique du Sud

Selon la DRI de l'Institut, il s'agit dans tous les cas de coopérations spontanées. Comme avec tous les autres pays, ce sont les unités qui décident, sur leur propre budget, de nouer des partenariats avec telle ou telle équipe et la direction générale n'intervient pas dans ce processus, dans la mesure où les projets répondent aux priorités scientifiques de l'Institut. Il n'y a donc pas de financement central pour soutenir ces actions.

4.2.8 L'INRIA

Selon son responsable géographique couvrant l'Afrique australe, l'INRIA n'a aucune coopération en cours avec l'Afrique du Sud, en dehors d'une participation commune dans un projet du PCRDT européen.

4.2.9 La coopération universitaire avec l'Afrique du Sud

4.2.9.1 *Les difficultés d'appréhender cette coopération de manière totalement satisfaisante*

Comme il a déjà été souligné, marquer une distinction très nette entre la coopération « scientifique » et la coopération « universitaire » nous semblerait abusif, dans la mesure où ces deux types d'activités sont très largement interpénétrés, ne serait-ce que parce qu'ils sont souvent mis en œuvre par les mêmes acteurs. Néanmoins, pour une meilleure présentation du « paysage » de la coopération française en Afrique du Sud, nous y consacrons ici un développement spécifique. Selon nous, le terme de « coopération universitaire » recouvre principalement deux types d'activités : les mouvements et échanges d'étudiants d'une part et les mouvements et échanges d'enseignants d'autre part.

Le premier constat qui ressort de notre recherche a trait à la grande difficulté de retracer d'une manière exhaustive l'ensemble de ces activités de coopération, pour deux raisons principales :

- La coopération universitaire, bien qu'encouragée par les ministères concernés, repose essentiellement sur des initiatives spontanées de la part des établissements d'enseignement supérieur, voire le plus souvent d'une faculté ou d'un enseignant. Les responsables ministériels ne disposent donc que de très peu d'informations à ce sujet.
- Cette difficulté, déjà importante quand il s'agit de retracer tous les accords en cours, empêche littéralement d'esquisser un tableau exhaustif depuis 1994.

Trois options se présentent alors, qui font l'objet des paragraphes suivants :

- premièrement, étudier les flux d'étudiants sud-africains inscrits dans les universités françaises,
- deuxièmement, examiner le contenu des archives du MAE concernant ce type de coopération,
- troisièmement, exploiter les données de la DRIC concernant les accords interuniversitaires.

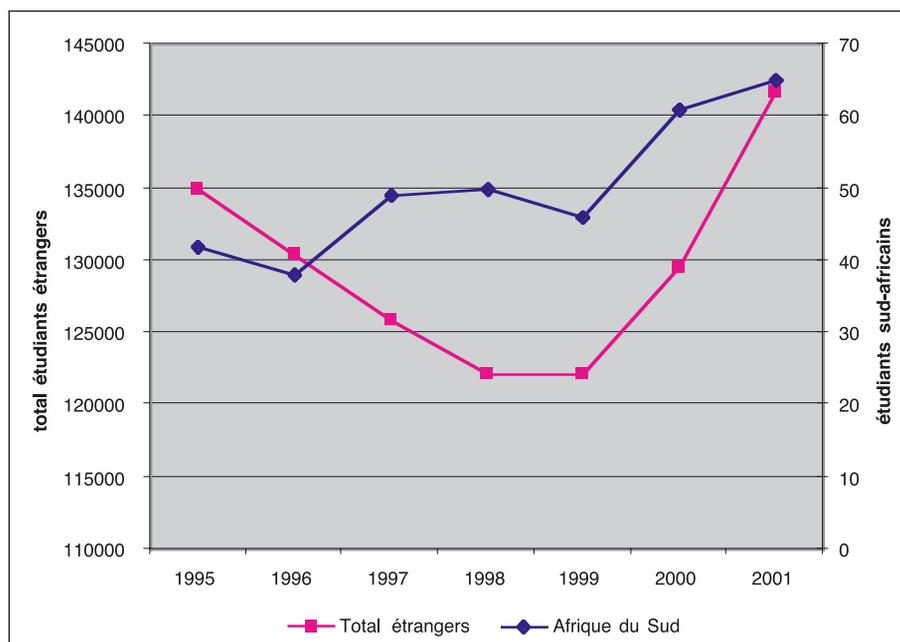
4.2.9.2 *Analyse des flux d'étudiants sud-africains en France*

A l'aide des tableaux de la DRIC du MJENR, recensant les étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises, nous pouvons présenter quelques éléments de cadrage de l'analyse.

Premièrement, les effectifs d'étudiants sud-africains en France ont dans l'ensemble progressé assez nettement entre 1995 et 2001 (Figure 4-6), ce qui est d'autant plus remarquable que le total des étudiants étrangers était lui en diminution sensible jusqu'en 1998 et qu'il n'a repris son augmentation que sur la fin de la période considérée. Plus précisément, durant cette période 1998-2001 de reprise de l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers en France, les effectifs d'étudiants sud-africains ont augmenté assez fortement alors qu'ils avaient atteint une certaine stagnation durant près de trois années.

Cependant, il faut également mentionner qu'il s'agit d'effectifs très réduits : compris entre 40 et 65 étudiants par an, ce flux annuel ne représente qu'une toute petite fraction des quelque 130 000 à 140 000 étudiants étrangers inscrits chaque année.

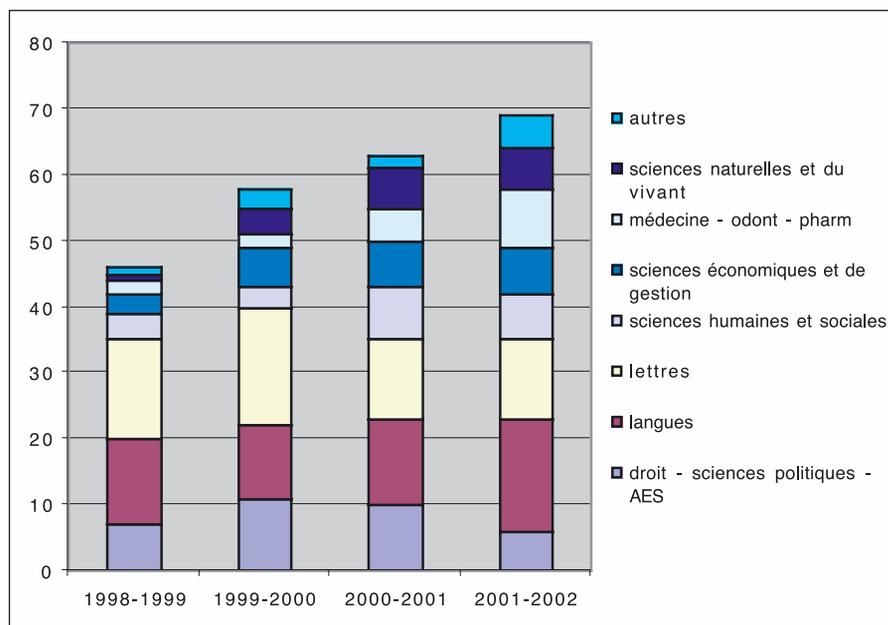
Figure 4-6 : Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans les universités en France (Sud-Africains et ensemble des étrangers, 1995-2001)



Source : MJENR/DRIC ; traitements Technopolis

Les données de la DRIC permettent également d'apprécier la répartition disciplinaire des étudiants sud-africains inscrits en France (Figure 4-7). On perçoit notamment un déséquilibre assez marqué en faveur des lettres et langues, puis du droit et des sciences politiques, des sciences économiques et sociales. Au contraire, les sciences du vivant, physiques, mathématiques et la technologie ne concernent qu'une petite fraction de ces effectifs. Cette répartition est donc assez conforme à celle qui affecte l'ensemble des étudiants (français et étrangers) inscrits dans les universités⁵⁰.

Figure 4-7 : Répartition disciplinaire des étudiants sud-africains inscrits en France (1998-2002) Source MJENR/DRIC ; traitements Technopolis



Source : MJENR/DRIC ; traitements Technopolis

50. Pour mémoire, le rapport 2002 de l'Observatoire des Sciences et Techniques fait état, dans les universités françaises en 2000, de 69 % des étudiants en sciences humaines et sociales, 20 % en sciences de la matière et de la vie et 11 % en sciences médicales. La répartition des étudiants sud-africains selon les mêmes familles disciplinaires donne respectivement, en 2002, 71 %, 16 % et 13 %.

4.2.9.3 Essai d'analyse historique accords de coopération universitaire entre des institutions françaises et sud-africaines

Comme indiqué plus haut, il est très difficile de mettre à jour un historique exhaustif des initiatives de coopération universitaires entre des établissements des deux pays. Outre les entretiens avec les responsables ministériels, dont les documents remontent généralement à moins de trois ans, notre principale source d'information est constituée par les archives du MAE.

Une telle recherche documentaire permet de citer un certain nombre d'actions de coopération, repérées et mentionnées par tel ou tel acteur, sans qu'il soit toujours possible de les dater ni de s'assurer que cela représente un tableau complet. Nous ne pouvons donc procéder autrement que par une énumération qui cherche à respecter un ordre chronologique.

Coopération dans le domaine de l'administration publique et des sciences politiques

Il a été rappelé plus haut (cf. paragraphe 4.2.1.2) que l'administration publique et les sciences politiques constituent, dès le début, un axe fort de la coopération française en Afrique du Sud, notamment dans le domaine scientifique et universitaire. L'Institut International d'Administration Publique (IIAP), qui a récemment fusionné avec l'ENA, organise ainsi une mission fin 1993 en vue d'une coopération avec les universités de Witwatersrand et de Western Cape (plus précisément, sa *school of government*). Cette coopération dure au moins jusqu'en 1996, sous la forme d'une série de conférences et de formations.

De même, l'IEP se rapproche de l'université de Western Cape, suite à quoi la FNSP y assure un module d'enseignement sur le rôle de la France dans la création de l'Union Européenne. Faute de documents plus récents, nous supposons que cette coopération n'a plus cours aujourd'hui.

Enfin, suite à une demande émanant originellement des Sud-Africains, une mission d'identification est menée par une délégation de l'université de Rennes I, du 22/02 au 4/03/94. Rennes I est entré en contact avec les deux universités de Stellenbosch et de Cape Town, sans qu'il soit certain qu'un accord ait été signé avec la seconde. Côté français, cette coopération est gérée au Pr NUSIMOVICI, ancien conseiller culturel et scientifique auprès de l'ambassade de France en Afrique du Sud et est manifestement soutenue par le MAE, aux yeux duquel elle joue un rôle pionnier visiblement exemplaire. Elle repose notamment sur un séminaire de formation des cadres administratifs, intitulé « les fondements de la démocratie française » et plus largement sur des échanges de professeurs pour un niveau bac +5 dans le domaine de la formation des cadres territoriaux. Bien que l'accord entre Rennes I et Stellenbosch soit toujours recensé par la DRIC (cf. paragraphe suivant), nous ne savons pas si cette coopération est toujours active aujourd'hui.

Coopération dans le domaine de l'enseignement à distance

La Rand Afrikaans University et la Sorbonne (plus précisément « Télé3 Sorbonne Nouvelle », le service d'enseignement à distance de l'université Paris-III Sorbonne nouvelle) ont coopéré sur la question de l'enseignement à distance ; nous ne savons pas encore dater cette coopération avec précision, bien qu'elle soit probablement antérieure à 1996.

Coopération dans le domaine de l'architecture

L'École d'Architecture de Grenoble a mis en œuvre une coopération dans le domaine de l'habitat, via le CRATerre (Centre International pour la Construction en Terre). Les documents étudiés permettent de dater cette coopération entre 1995 et 1998 environ.

Coopération dans le domaine aéronautique

Des bourses ont été allouées à des Sud-Africains par le MAE pour soutenir leur participation à un master en aéronautique, dispensé par le GIFAS et le groupement Eurocopter (via l'IAS – Institut Aéronautique et Spatial). Nous ne savons pas dater précisément cette coopération (bien qu'elle remonte à avant 1996) ni dire si elle est toujours d'actualité.

Coopération dans le domaine de l'imagerie satellite

Le Groupement pour le Développement de la Télédétection Aérospatiale (GDTA) propose depuis au moins 1997 une formation en imagerie satellite en partenariat avec le *Satellite Applications Centre* du CSIR. Des documents externes au MAE font état de l'association de la *Rand Afrikaan University* à ces deux partenaires pour délivrer aux Sud-Africains un diplôme supérieur (équivalent d'un DESS) en imagerie satellite ; mais nous ne savons pas encore s'il s'agit là d'une seule ou de deux formations distinctes. Cette coopération est toujours opérationnelle.

Coopération dans le domaine des mines

Le MAE a octroyé des bourses à des Sud-Africains pour bénéficier de la formation du CESMAT, le Centre d'Études Supérieures des Matières Premières de l'École des Mines de Paris. Ce centre dispense quatre formations de troisième cycle différentes à destination des cadres de l'industrie minière. Nous ne savons pas si cette coopération est toujours d'actualité.

Coopération avec le GIP Atlantech

Une coopération importante lie Atlantech au Technikon « North Gauteng » (TNG) (probablement jusqu'en 2000, mais nous ne disposons pas d'information sur le début de cette coopération). Atlantech est un GIP (Groupement d'Intérêt Public) regroupant l'ensemble des établissements publics de recherche et des établissements d'enseignement supérieur de la région des Pays de Loire ; malheureusement, il nous a été impossible de rentrer directement en contact avec eux. Les éléments que nous présentons ici sont tirés de sources indirectes.

Cet accord vise à la qualification des enseignants du Technikon via une formation répartie en deux stages dans les établissements membres d'Atlantech. Il ressort d'un rapport d'une mission française d'évaluation que ce programme de coopération permet au TNG d'augmenter ses activités de recherche et d'échange avec les entreprises, ce qui lui vaut d'être cité comme « exemplaire de la synergie de fait entre les options 'développement' et 'partenariat' de notre coopération ».

Cependant, nos entretiens nous apprennent que ce programme est arrêté en dépit de son impact positif (confirmé par deux évaluations), à cause de répercussions dommageables qu'il entraînerait sur les carrières des enseignants. En effet, de retour dans leurs institutions, ces derniers se trouvent forcés d'assurer de nombreuses heures d'enseignement pour répondre notamment à la pression démographique très importante qui s'exerce sur ces filières. Les processus de qualification ne peuvent donc souvent pas être menés à terme à cause de ces besoins en enseignement. Qui plus est, de nombreux enseignants immigrés en Afrique du Sud (Roumains...) commencent à bénéficier de cette opportunité de formation, ce qui est considéré comme entrant en contradiction avec les objectifs politiques de la présence française sur place.

Il convient de noter que ce programme est jugé positivement au point qu'il sert de modèle pour le MoU tripartite signé entre le MAE, le CNRS et la NRF.

4.2.9.4 Analyse de la coopération universitaire en cours

En ce qui concerne la coopération en cours actuellement, la DRIC du MJENR a mis à notre disposition la liste des accords inter-universitaires signés avec des établissements d'Afrique du Sud, reproduite ci-après (Tableau 4-21).

Tableau 4-21 : Accords universitaires survenus depuis 1994

	Année	Établissement français	Établissement sud-africain	Disciplines et nature de l'accord
1	1995	ENS Cachan	Univ. of Witwatersrand (Johannesburg)	Sciences technologiques, économiques et linguistiques. Échanges d'étudiants de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles et d'enseignants.
2	1995	Univ. Rennes I	Univ. Stellenbosch	Disciplines communes aux deux universités.
3	1996	Univ. Montpellier II	Univ. Pretoria	Électronique et sciences physiques. Enseignement et recherche.
4	1997 (renouvellement de l'accord de 1994)	Univ. Montpellier III	Univ. of Western Cape	Langues, études africaines, anthropologie, histoire, sociologie. Enseignement et recherche.
5	1997 (renouvellement de l'accord de 1994)	Univ. Montpellier III	Univ. of Cape Town	Langues, anthropologie, sociologie, histoire, éducation. Tous échanges.
6	1997	Univ. Montpellier III	Univ. of Pretoria	Disciplines communes aux deux établissements. Enseignement et recherche.
7	1997	Univ. Toulouse II	Univ. of Pretoria	Langues. Enseignement et recherche. Échange d'étudiants et de professeurs.
8	1998	Univ. Paris VI	Univ. du Nord-Ouest, Mwabatha	Sciences et médecine, gravitation et cosmologie relativiste. Enseignement et recherche.
9	1999 (renouvellement de l'accord de 1993)	Univ. Paris VI	Univ. of Natal, Durban	Botanique. Enseignement et recherche.
10	2000	INP Toulouse	Univ. of Natal, Durban	Disciplines communes aux deux établissements. Enseignement et recherche.
11	2000	Univ. Marne-la-Vallée	Univ. of Rhodes, Grahamstown	Disciplines communes aux deux établissements. Enseignement et recherche.
12	2002	Univ. Aix Marseille III	Univ. of Western Cape	Toutes disciplines. Enseignement et recherche. Renouvellement de l'accord de 1996.
13	2002	Univ. Lyon III	Univ. of Natal	Disciplines communes aux deux établissements. Enseignement et recherche.
14	2002	Univ. Paris VI	Univ. of Cape Town, Rondebosch	Botanique appliquée. Enseignement et recherche.
15	2002	INSA Toulouse	Univ. of Natal, Durban	Disciplines communes aux deux établissements. Échange d'étudiants.

Source : MJENR/DRIC

Ce tableau, qui recense 15 accords, nous fournit certes un premier éclairage de la coopération actuelle ; il permet notamment d'identifier en première approximation des pôles assez actifs de coopération franco-sud-africaine. Ainsi, pour la partie française, les universités Montpellier III et Paris VI font état d'un plus grand nombre d'accords que la moyenne. Pour la partie sud-africaine, on retrouve essentiellement les cinq grandes universités déjà citées dans les autres parties de ce rapport : Natal, Pretoria, le Cap, Wits et Stellenbosch. Mais on peut également noter que l'UWC (Cap Occidental) y figure deux fois.

Cependant, il ressort de nos entretiens qu'un certain nombre d'accords sont parfois signés sans qu'ils ne donnent lieu à une véritable activité de partenariat : le tableau précédent fournit donc une image probablement biaisée de la coopération entre les établissements des deux pays, qu'il convient de rectifier en interrogeant chaque établissement sur l'actualité de ses liens de coopération.

Au terme de cette étude, nous avons pu collecter les éléments d'information suivants :

- Les accords signés par Montpellier III (n° 4, 5 et 6) ne fonctionnent manifestement plus. Leur gestion était confiée à un enseignant, parti entre-temps sur un poste aux États-Unis. La relève n'a pu être mise en place et ces accords n'ont probablement pas été re-signés.
- L'accord entre Toulouse II et Pretoria (n° 7), initié par des enseignants de littérature française, n'est « plus très vivant aujourd'hui ».

- L'accord entre l'INPT et l'université du Natal (n° 10) concerne en principe un échange d'étudiants, mais donne surtout lieu à l'envoi en Afrique du Sud d'étudiants français (6 départs pour chacune des deux années 2000-2001 et 2001-2002, contre un accueil d'étudiant sud-africain en 2001-2002). Les étudiants français vont effectuer sur place leur troisième année en génie chimique (et sans doute en génie industriel à partir de 2002-2003), éventuellement suivie d'un *master* (6 mois supplémentaires). Les professeurs des laboratoires des établissements portant sur les mêmes disciplines sont également liés par un accord de mobilité.
- L'accord entre Marne-la Vallée et Rhodes (n° 11) semble davantage focalisé sur les échanges d'étudiants. Plus précisément, ce sont chaque année deux « lecteurs » (assistants, intervenant manifestement surtout sur les questions linguistiques) qui viennent séjourner en France et deux autres qui partent à Rhodes. L'université de Marne-la-Vallée a par ailleurs signé des accords similaires avec les universités de Pretoria (en 2001) et de Witwatersrand (en 2000), mais qui n'ont pas donné lieu à échange pour le moment. Notre interlocuteur attribue cette différence aux problèmes de diffusion d'information auprès des étudiants (le service des relations internationales expliquant « se limiter à un rôle de réponse aux demandes exprimées »). Ces accords n'ont visiblement pas donné lieu à des échanges d'enseignants.
- L'accord entre Aix Marseille III et Western Cape concerne en principe toutes les disciplines, mais a été initié et reste mis en œuvre par la seule faculté de Droit en ce qui concerne la partie française. L'accord de 2002 est en réalité le renouvellement d'un accord signé en 1996, ce que nos interlocuteurs soulignent comme « un signe du bon fonctionnement de la coopération ». L'accord concerne aussi bien la mobilité des enseignants que des étudiants, bien que les deux fonctionnent de manière un peu déséquilibrée. Pour ce qui concerne la mobilité des enseignants, aucune mission aixoise au Cap n'a été effectuée, sans doute en raison de la présence d'un professeur détaché sur place jusque récemment, assurant donc une présence continue ; trois invitations de professeurs sud-africains ont eu lieu depuis l'année scolaire 1999-2000 (il s'est agi du même professeur les trois années consécutives). La mobilité étudiante fonctionne davantage, surtout de la France vers l'Afrique du Sud. Cinq places sont offertes chaque année aux aixois dans l'un des trois *masters of law* de l'UWC (10 mois, parfois prolongés pour 24 mois), en exonération totale de droits. 12 étudiants en ont profité depuis l'année 1999-2000 et il existe déjà 5 candidats pour l'année 2002-2003. En revanche, aucun étudiant sud-africain n'a été accueilli dans ce cadre depuis 1999-2000 : la mission sur place a confirmé la difficulté pour ces derniers d'envisager un séjour de longue durée en France, où le pouvoir d'achat est plus élevé, à plus forte raison pour les étudiants d'une HDI. La faculté de droit a cependant accueilli 4 étudiants de 3^{ème} cycle, sur des bourses d'excellence Eiffel.
- L'accord entre Lyon III et Natal (n° 13), signé l'an dernier, concerne les échanges d'enseignants et d'étudiants (*under-graduate* et *graduate*), toutes facultés confondues. Il n'a encore donné lieu à aucun échange d'étudiants : il existait certes des candidats au départ, mais que les responsables ont cependant jugés « non préparés » pour passer un séjour universitaire en Afrique du Sud. L'université envisage d'ailleurs une mission d'évaluation, début 2003, pour « tester la qualité du programme partenaire », avant de laisser des étudiants partir. Il n'y a pas eu non plus d'échange de professeurs.

4.2.9.5 Bilan et perspectives

Cette analyse nous permet de tirer quelques éléments de bilan. En effet, quoiqu'ils soient souvent signés pour couvrir l'ensemble des facultés d'un établissement et donner lieu à des échanges d'enseignants, d'étudiants et parfois de matériel, il s'avère que la majorité de ces accords inter-universitaires reposent essentiellement sur la motivation d'un professeur ou d'une faculté. Leur champ d'action réel est donc souvent plus réduit que ce que n'indique leur libellé ; ils en sont également d'autant plus fragiles, pouvant « s'éteindre » suite au départ d'un seul professeur comme cela s'est déjà produit plusieurs fois.

Cependant, en dépit de cette fragilité, que l'on retrouve d'ailleurs à l'identique en coopération scientifique, les échos que nous avons reçus par exemple à l'Université de Pretoria sur la coopération inter-universitaire avec la France sont relativement encourageants :

- Premièrement, les quelques accords réellement actifs semblent fonctionner de manière satisfaisante⁵¹.
- Deuxièmement, les étudiants français sont manifestement bien accueillis et ont été cités comme s'intégrant plus volontiers aux populations locales que leurs homologues américains par exemple.
- Troisièmement, bien que le handicap historique du français ait été souligné à plusieurs reprises, notamment au regard du néerlandais et de l'anglais, les responsables universitaires et les étudiants du supérieur sont massivement conscients de l'intérêt stratégique de notre langue dès lors qu'il s'agit du positionnement continental de leur pays.

La France et les universités françaises bénéficient donc d'un potentiel tout à fait réel qui peut être exploité moyennant la prise en compte et le dépassement de certaines barrières :

- Une visibilité de l'offre française de formation qui reste sans doute à améliorer, notamment en l'absence de professeurs mis à disposition.
- Une meilleure prise en compte, par exemple en suivant le système d'aides néerlandais, des différences de pouvoir d'achat entre les deux pays, même quand il s'agit des étudiants des universités anciennement favorisées.

4.2.10 Le F'SATIE

La CCIP, et plus particulièrement l'ESIEE (École Supérieure d'Ingénieurs en Électrotechnique et Électronique) ont été choisis par le MAE comme opérateurs pour mettre en place le F'SATIE (*French South-African Technological Institute in Electronics*), un établissement basé dans le Technikon de Pretoria.

4.2.10.1 Cadrage stratégique du projet

Lancé en août 1996, le F'SATIE a pour objet de répondre au fort développement de l'industrie électronique/télécom en Afrique du Sud et de fournir aux industriels, notamment français⁵², une main d'œuvre qualifiée.

Plus précisément, on lui attribue plusieurs missions :

- former un personnel sud africain qualifié en électronique, pour répondre à la forte demande de la part des industriels locaux français et sud africains,
- participer à l'intégration et au développement des communautés noires défavorisées,
- promouvoir la haute technologie et le savoir faire français,
- développer la recherche locale par la formation d'ingénieurs et de chercheurs de haut niveau et l'installation d'infrastructures de recherche,
- renforcer la coopération franco-sud africaine par l'échange d'enseignants et d'étudiants et par la circulation d'information.

4.2.10.2 Historique du projet

La CCIP participe en fait à la coopération en Afrique du Sud depuis 1985, date à laquelle ses deux écoles de management, HEC et l'ESCP, ont lancé le JMDP (*Junior Management Development*

51. Nous avons pu vérifier auprès de l'Université de Western Cape que l'existence d'accords interuniversitaires « vides » n'est absolument pas une particularité des partenariats avec la France et qu'ils se retrouvent au contraire dans tous les cas.

52. Les industriels français recensés comme « très intéressés » par un soutien financier au projet sont : Bull, Cegelec, GemPlus, Air Liquide, Thomson CSF, Schneider, EDF et Alcatel. Telis, Sicame, Gec Alsthom et Le Carbone sont également intéressés.

Programme). Il s'agit d'un partenariat avec les chambres de commerce noires d'Afrique du Sud qui vise à former des cadres noirs dans le domaine du management. Au milieu des années 1980, époque où l'apartheid est encore fortement en vigueur, il s'agit donc d'un programme atypique qui bénéficie vite d'une forte visibilité. Notre interlocuteur de l'ESIEE estime qu'un grand nombre de cadres en poste aujourd'hui ont bénéficié de ce programme.

Par ailleurs, une mission partie sur place en 1994 visite, entre autres choses, le campus de formation mis en place par ESKOM (l'EDF sud-africain), vaste et bien équipé mais totalement surdimensionné par rapport aux promotions d'étudiants qu'il parvient à drainer. L'idée germe alors de renouveler une expérience réussie à Singapour (le *French Singapore Institute*) : réaliser un transfert de techniques pédagogiques⁵³ dans un secteur de pointe qui peut constituer une vitrine du savoir-faire français en la matière. Un partenaire ad hoc est alors identifié : non pas ESKOM mais l'ensemble des Technikon.

La France participe alors lourdement à l'investissement ; le Technikon de Pretoria, hôte de l'institut, laisse toute initiative ouverte mais exige que l'opération démontre sa rentabilité dans un délai de trois ans⁵⁴.

Le F'SATIE est donc lancé en 1996, articulant son offre sur trois pôles :

- enseignement,
- formation (offre de requalification aux enseignants des Technikon défavorisés),
- projets industriels de R&D.

Il nous a été rappelé que l'installation du F'SATIE n'a pas été sans problèmes. En interne à la structure d'accueil, premièrement, il semble que les responsables du Technikon ont voulu « cacher, voire absorber complètement » l'institut, notamment parce que les enseignants chercheurs de la *School of Electrical Engineering* ont d'abord perçu le F'SATIE comme un nouveau concurrent. Si par ailleurs l'on tient compte du fait que l'image technologique de la France serait douteuse en Afrique du Sud (surtout par rapport au MIT américain ou aux universités d'Oxford et Cambridge), on comprend que l'insertion du F'SATIE ait demandé un travail délicat pour se faire accepter.

Par ailleurs, il convient de souligner que le F'SATIE a été installé dans un ancien Technikon réservé aux étudiants blancs, qui plus est le meilleur du pays. Cela a nécessairement posé des problèmes d'image dans les premiers temps, doublés de difficultés linguistiques⁵⁵. Deux arguments complémentaires sont aujourd'hui avancés pour rendre compte du choix du Technikon de Pretoria. Premièrement, il était évident aux yeux de ceux qui ont préparé ce projet que c'était avec les Technikon que le partenariat devait être établi. Deuxièmement, il semblait impossible de prendre un Technikon noir pour chef de file du regroupement, tant le niveau d'enseignement était alors médiocre.

4.2.10.3 L'offre de formation du F'SATIE

Le premier domaine d'activité du F'SATIE est celui de l'enseignement supérieur. Calqué sur le modèle anglo-saxon, le système sud-africain d'enseignement supérieur offre aux étudiants deux types de filières selon leur résultat obtenu au *Matric* (équivalent du baccalauréat) : les universités et les Technikon. Les premières délivrent des *degrees* (Bachelor, Master...) tandis que les seconds délivrent un *national diploma*. Le F'SATIE prend en charge les étudiants qui sortent de Technikon, c'est-à-dire

53. Notre interlocuteur de l'ESIEE a précisé que l'enseignement anglo-saxon, dominant en Afrique du Sud, est connu pour son éloignement des préoccupations industrielles concrètes. Au contraire, l'enseignement technique « à la française », qui repose davantage sur la réalisation de projets *in situ* pouvait dans ce cadre bénéficier de sa valeur ajoutée.

54. Actuellement, un Technikon est financé environ à hauteur de 50 % par l'État et pour l'autre moitié par les frais d'inscription. En interne, la pression est donc extrêmement forte pour obtenir des ressources contractuelles, par exemple sous forme de consultance.

55. On compte en effet 11 langues officielles en Afrique du Sud et l'Anglais n'est bien souvent qu'une deuxième voire une troisième langue pour les jeunes. Il est au contraire très rare que l'Anglais soit la langue maternelle. Une offre de cours en langue anglaise est donc inévitablement porteuse de sélection sociale.

titulaires d'un *diploma*. Il leur permet d'obtenir un *Bachelor degree* au terme d'un an puis un *Master* après 18 mois supplémentaires. Il ne délivre pas son propre diplôme mais le diplôme du Technikon de Pretoria ou, à l'avenir, un diplôme conjoint avec l'ESIEE.

Le deuxième domaine d'activité de l'institut concerne la formation de formateurs (enseignants d'institutions défavorisées ayant besoin de requalification, que l'on dispense des tous premiers enseignements). Le troisième et dernier pôle est celui des projets industriels directement sous-traités par les entreprises et qui peuvent dépasser le cadre des projets de fin d'étude des étudiants de Master.

Il est par ailleurs rappelé que le partenaire sud-africain est le regroupement de l'ensemble des Technikons : le F'SATIE est ainsi un centre de ressources à la disposition de tous en matière de formation de formateurs.

Depuis la France, les effectifs précis d'étudiants du F'SATIE sont assez mal connus. Les interlocuteurs rencontrés au cours de la mission nous ont fait part de 50 étudiants à temps plein et de 30 autres travaillant soit uniquement sur des projets industriels soit étudiant à temps partiel.

Cela étant, ces chiffres sont fortement variables au sein même d'une année scolaire. L'un des problèmes de la formation en Afrique du Sud est en effet que les élèves ont parfois tellement besoin de travailler qu'ils préfèrent partir avant d'avoir obtenu leur diplôme⁵⁶. En moyenne, le F'SATIE perd ainsi un étudiant par mois, ce qui ramène le nombre annuel de diplômés à environ une trentaine.

En termes de personnel, on compte un directeur, un professeur détaché du Technikon, un professeur financé par la France et un ou deux volontaires internationaux.

Financièrement, les trois partenaires contribuent comme suit : 163 k€ du MAE, 183 k€ de la CCIP et 457 k€ du gouvernement d'Afrique du Sud, pour le budget de fonctionnement. Les deux états participent donc globalement à parts égales au fonctionnement de l'Institut. Le Technikon fournit quant à lui une personne (le directeur adjoint), les locaux et une subvention annuelle de 400 000 Rands, doit environ 60 000 €. A cela viennent encore s'ajouter la participation de nombreux partenaires sud-africains, tant les programmes incitatifs nationaux (THRIP) que les partenaires privés. L'investissement a quant à lui représenté 762 k€, essentiellement financé par le PAI même si des entreprises ont donné un peu d'argent. Par ailleurs, le Technikon aurait obtenu une avance remboursable.

La NRF s'est également illustrée comme un soutien important du F'SATIE. Très intéressée par l'offre d'une pédagogie par projet, en association avec les industriels, elle verse 1 Rand à chaque Rand obtenu d'un industriel. On peut par ailleurs souligner que, en 2001, le F'SATIE a réussi à drainer davantage de financements privés que de financements publics français. Un certain nombre de fondations d'entreprises font par exemple des dons, en espérant bénéficier à moyen terme de retombées positives sur la qualification de la main d'œuvre.

56. En effet, alors qu'on parle souvent du *brain drain* selon lequel des chercheurs ou étudiants, souvent blancs, émigrent vers d'autres pays développés, il faut également prendre conscience de la pression interne du marché sud-africain. En particulier parmi la population noire, le manque de main d'œuvre qualifiée fait que les étudiants sont facilement happés par les entreprises au sortir des Technikons, les empêchant alors de poursuivre leur formation : selon les propos du directeur du F'SATIE, les entreprises « assèchent littéralement » les Technikons sud-africains. Même s'il n'existe pas d'équivalent au F'SATIE aux dires de nos interlocuteurs, l'un de ses défis est donc de savoir attirer des étudiants, notamment des étudiants noirs, et de lutter contre la concurrence tant des entreprises implantées en Afrique du Sud que des pays étrangers qui sont de plus en plus nombreux à proposer aux jeunes noirs des bourses d'études. En effet, dans le nouveau contexte d'*affirmative action* et même si les lois ne sont pas aussi rigides et quantifiées qu'aux États-Unis, la pression socio-politique très importante ajoutée à une certaine « volonté d'expiation » de l'ancienne élite blanche incitent très fortement les acteurs économiques à une embauche massive de Noirs. Or, notre interlocuteur de l'ESIEE rappelle qu'actuellement, sur mille lycéens noirs passant l'équivalent du bac, seul 1 obtient un niveau suffisant pour poursuivre des études supérieures. L'embauche de salariés noirs et à plus forte raison de cadres et techniciens noirs est donc un défi pour tous. Cette tendance est particulièrement sensible dans le secteur puissant de l'électronique, qui croît de 100 % par an depuis 7 ans.

4.2.10.4 Bilan et perspectives

Le F'SATIE peut faire valoir un certain nombre d'éléments d'évaluation favorable. Il est tout d'abord jugé par la CCIP comme un bon outil, qui permet de gérer la dualité à laquelle fait face le dispositif de coopération française en Afrique du Sud (recherche de l'excellence et aide au développement). A titre d'exemple, il est souligné que le premier boursier sud-africain du programme Eiffel était issu du F'SATIE. Plus généralement, le secteur électronique-informatique-télécommunications représentant aujourd'hui 20 % de l'activité économique mondiale, nos interlocuteurs de la CCIP considèrent cet institut comme une contribution à la reconstruction du pays, même si elle semblerait modeste au regard des efforts allemands, britanniques ou suisses.

Sur le plan local, le F'SATIE dit avoir initié un modèle d'enseignement novateur, l'étudiant accomplissant son stage au Technikon et non plus dans l'entreprise : ceci a permis de mettre sur pied une activité de R&D interne au Technikon, auparavant inexistante. Il nous a été indiqué au cours de la mission, quoique nous n'ayons pas pu le vérifier, que l'institut s'était construit une célébrité dans le secteur sud-africain de l'électronique, à la faveur des nombreux contacts de terrain régulièrement entretenus et qu'il faisait maintenant figure d'exemple, des initiatives tendant à l'imiter.

Cela étant, ces propos encourageants sont à mettre en regard d'un volume d'activité qui reste relativement limité, par exemple en termes de nombre d'étudiants formés chaque année. Si l'on souhaite prendre pour acquis que la « formule F'SATIE » a effectivement fait ses preuves et convaincu ses partenaires locaux, il reste alors à expliquer pourquoi elle ne s'est pas généralisée plus vite. Autre réserve, mise en avant par le directeur adjoint : en dépit d'un niveau de formation qu'il juge excellent, celui-ci déplore que l'Institut ne parvienne pas à capter les meilleurs étudiants.

La CCIP déplore de son côté que le F'SATIE ne dispose pas des effectifs suffisants pour pouvoir répondre à ces enjeux ; l'absence de ressources suffisantes serait donc un facteur limitant de son développement. C'est d'ailleurs dans ce but que l'ESIEE va essayer d'y envoyer une dizaine d'étudiants étrangers chaque année.

Les entretiens menés sur place font ressortir d'autres facteurs explicatifs possibles. A la lumière des échecs d'initiatives allemandes et néerlandaises, la proximité des agents de terrain a été soulignée comme un facteur de succès absolument clé : les projets abandonnés avaient beau drainer davantage de moyens, leur caractère « parachuté » expliquerait en grande partie leur échec. Inversement, les problèmes de personnes et la difficulté de certains contacts ont également été mis en avant pour expliquer la difficulté du F'SATIE à croître plus rapidement.

Quoi qu'il en soit, il semble que l'appréciation du développement et de l'output du F'SATIE par nos interlocuteurs du MAE soit empreinte de réserves. Ils nous ont ainsi fait part de l'existence d'une subvention annuelle « sans qu'il soit nul part précisé si ce financement est destiné à s'arrêter et quels en sont les objectifs ». La délégation de la gestion des crédits, qui prive la centrale d'informations substantielles sur les activités se déroulant sur place, est sans doute en partie à l'origine de ces réserves.

4.2.11 La DREE du MEFI

4.2.11.1 La mission de la DREE

La DREE a trois missions : la politique commerciale (négociations bilatérales et multilatérales avec l'UE, l'OMC...), l'information économique des administrations et des entreprises (e.g. sur les risques pays...) et la gestion de certaines procédures en soutien aux exportations pour la sécurisation des investissements.

Pour ce qui est des pays émergents ou des Pays les Moins Avancés (PMA), elle est associée aux actions gouvernementales via l'AfD ou la ZSP. Elle veille à ce que les différentes actions entreprises concourent à la bonne articulation des objectifs de coopération et d'aide au développement d'une part et de

défense des intérêts commerciaux d'autre part. Elle est donc porteuse de questions spécifiques et jugées « pragmatiques » par notre interlocuteur de Bercy : les fonds publics sont-ils bien employés et peuvent-ils avoir une incidence sur le climat juridique ou la bonne marche des affaires ?

Les Postes d'Expansion Economique, représentant la DREE sur place, ont en outre participé à la rédaction du DSP sur l'Afrique du Sud.

4.2.11.2 La stratégie de la DREE à l'égard de l'Afrique du Sud

La DREE s'intéresse à ce pays pour plusieurs raisons. D'une part, toujours selon notre interlocuteur de Bercy, la DREE doit avoir le souci du long terme et non chercher une rentabilité immédiate. D'autre part, selon cette même personne, c'est un marché émergent qui pourrait être intéressant dans l'avenir pour la France. Enfin, en dépit de ses problèmes, l'Afrique du Sud est le seul pays de sa région à avoir des caractéristiques proches de celles des pays émergents. C'est en outre une puissance régionale forte, tant politique qu'économique, un marché qu'il est impossible de négliger.

Néanmoins, nos entretiens avec plusieurs personnes de la Mission Économique de Pretoria nous ont permis de constater que les activités de coopération que l'on peut relever entre les deux pays sont plutôt à la marge des questions scientifiques ou d'innovation. Lorsque des projets sont susceptibles de concerner les deux administrations, comme par exemple l'implication massive d'AREVA dans la formation du personnel des centrales nucléaires sud-africaines ou le projet de Péchiney d'implanter un centre de recherche, il apparaît que la Mission Économique et le SCAC travaillent de concert. Ces entretiens ont toutefois permis de confirmer l'importance déterminante de l'apprentissage du français sur place avant d'envisager d'étendre la portée des collaborations.

4.2.12 L'Agence Française de Développement

A l'instar des projets soutenus dans les autres pays, les actions de l'AfD en Afrique du Sud peuvent être définies selon plusieurs critères :

- Il s'agit uniquement de prêts, mais consentis à taux préférentiel. Le différentiel d'intérêt, payé par le Trésor français, peut alors être considéré comme un don. La stratégie de l'AfD implique de veiller à ce que ce différentiel n'aille pas profiter directement aux actionnaires des banques nationales partenaires (comme la Banque Nationale de Développement) mais à des projets de long terme, en premier lieu la formation des populations historiquement défavorisées.
- Les projets de l'AfD concernent des projets d'infrastructures publiques (« *service delivery* » comme l'eau, l'électricité, la santé...), devant répondre prioritairement aux besoins des populations historiquement défavorisées.

L'AfD n'ayant pas vocation à se situer sur une perspective commerciale, les prêts qu'elle offre sont encore partiellement liés⁵⁷, mais comportent une part locale importante⁵⁸ et sont en train de devenir totalement déliés : l'AfD veille donc à ce que la main d'œuvre locale puisse bénéficier de ses actions.

De son côté, Proparco, filiale de l'AfD, s'occupe du développement industriel privé. Ces deux acteurs gèrent en Afrique du Sud une activité de l'ordre de 260 M€ annuels, répartis pour moitié entre les deux.

Selon les propos du directeur de l'AfD de Pretoria, les deux mots clés de son intervention en Afrique du Sud sont :

- les collectivités territoriales,
- et le capacity building.

57. i.e. liés à la fourniture de biens et de services.

58. Ratio du montant du prêt qui peut être utilisé pour l'achat de biens et de services locaux et non Français.

Cette double priorité constitue un point sur lequel son action converge avec celle du SCAC : la formation des nouveaux cadres municipaux noirs, qui ont rapidement remplacé leurs prédécesseurs blancs, représente à ses yeux un défi gigantesque, surtout dans les petites villes.

Les deux autres points de convergence avec l'action du SCAC sont, selon ce même interlocuteur, la restructuration du secteur hospitalier et la gestion de l'eau.

Cependant, l'AfD n'entretient aucun partenariat avec les personnels ou les projets des organismes de recherche français représentés sur place. Plus généralement, notre interlocuteur déplore un certain manque de coordination des acteurs français présents en Afrique du Sud et de leurs initiatives. Selon lui, la présence française n'a pas encore atteint une masse critique pouvant générer à la fois une visibilité et un impact suffisants.

Cette analyse, qui revient à plusieurs reprises dans nos observations (cf. conclusion) est d'autant plus frappante qu'elle est ici le fait du responsable de l'institution française dont l'action est à la fois la plus concentrée en termes thématiques et la plus lourde en termes financiers, parmi toutes celles qui sont présentes en Afrique du Sud.

4.3 Essai de cadrage financier de la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud

Cette section propose un cadrage financier, probablement pas totalement exhaustif, de la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud par acteurs.

4.3.1 MAE

- environ 1 M€ annuels répartis sur les titres III (IFAS essentiellement,) et IV (42-15, cela comprend sa participation au PAI et également au F'SATIE). Ceci part de l'hypothèse que les crédits centraux du 42-15 affectés à la coopération scientifique et universitaire (ainsi que d'autres crédits de la coopération universitaire servant à financer quelques programmes de bourses si ce n'est pas sur le 42-15) ne bénéficient que très marginalement aux Sud-Africains, qui sont très peu nombreux à venir en France,
- 0 en titre VI (FSP) dans la mesure où les coopérations technique et culturelle sont pour le moment les seules à en bénéficier.

4.3.2 MR/DRIC

- 150 à 180 k€ annuels environ pour le financement du PAI,
- il est parfois fait mention de quelques bourses de haut niveau, mais nous supposons qu'elles n'existent plus (nous n'en trouvons plus trace dans les documents récents et personne n'a pu nous le confirmer par oral).

4.3.3 CNRS

- convention d'échange : en comptant une trentaine de missions et 60 semaines d'accueil des Sud-Africains pour lesquels le CNRS prend en charge les *per diem*, cela représente sans doute un peu moins d'1 M€ annuel,
- les PICS : un peu moins de 40 k€ par an (en 2002),
- les ateliers 15/15 sont plus difficiles à chiffrer. Le CNRS en accueille en moyenne un par an, à raison de 15 chercheurs pendant 3 jours. Cela représente donc probablement moins de 100 k€ par an,
- les postes rouges : nous pensons que les Sud-Africains n'en ont pas bénéficié.

4.3.4 CIRAD

- 5 postes expatriés : de l'ordre de 1 M€ par an au total,
- le CIRAD reçoit une subvention du SCAC (27 k€) mais qui représente une somme marginale par rapport au coût total que représente sa présence sur place.

4.3.5 IRD

- 11 chercheurs sur place : de l'ordre de 2 M€ par an au total,
- chacun des dix programmes de l'IRD est en partie cofinancé par des PAI. Cependant, à raison de 15 000 € par projet pour la partie française, cela reste un apport marginal par rapport à la dépense précédente.

4.3.6 CEMAGREF

On compte certes une présence du CEMAGREF en Afrique du Sud mais elle ne relève pas à proprement parler de la coopération bilatérale : si l'IWMI avait placé son unité dans un autre pays, le CEMAGREF a confirmé qu'il n'aurait aucun chercheur en Afrique du Sud.

4.3.7 Afd

L'Afd s'intéresse davantage à la coopération technique que scientifique ou universitaire.

4.4 Les formes d'action complémentaires

Nous supposons que la description précédente fournit une première image relativement complète de la coopération scientifique et universitaire de la France en Afrique du Sud. A contrario, il existe également un certain nombre de projets de coopération menés dans ce pays dont nous pensons qu'ils ne relèvent pas précisément de notre champ d'étude. Nous les citons ici pour assurer une parfaite compréhension avec le Comité de Pilotage sur le champ de notre évaluation.

Le premier point concerne l'assistance technique. Il s'agit d'une part importante de l'activité de la DGCID, que des organismes de recherche peuvent également mettre en œuvre dans certains de leurs projets. Nous pensons que ce n'est pas par hasard que nous retrouvons dans ce registre certains des protagonistes de la coopération scientifique et universitaire, dans la mesure où la frontière entre ces deux types de coopération peut être ténue, à plus forte raison lorsque le pays partenaire souffre de sous-développement.

Le second point concerne la coopération menée par les collectivités territoriales et par les acteurs privés. A nouveau, nous comprenons que cette masse d'activité ne relève pas du champ de notre évaluation.

Enfin, le dernier point concerne l'aide multilatérale. Par construction, il est naturellement difficile de retracer l'ampleur et l'impact de la participation française aux organisations internationales qui travaillent en Afrique du Sud. S'il avait été possible, au cours de la mission, de découpler les entretiens et de rencontrer ainsi plusieurs personnes en parallèle, c'est notamment dans cette direction que nous aurions cherché à collecter davantage d'information. Mais il n'est finalement pas possible d'inclure ce point dans notre évaluation.

Le paragraphe suivant propose néanmoins un aperçu des relations bilatérales établies entre l'Afrique du Sud et les principaux autres pays développés.

4.5 Aperçu comparatif de la présence des autres États en Afrique du Sud

Ce paragraphe présente une analyse rapide du positionnement de la France en Afrique du Sud au regard de ses principaux concurrents scientifiques ; il s'appuie principalement sur deux sources d'information. Premièrement, la représentation de l'Union Européenne sur place produit régulièrement des tableaux comparatifs au sein d'une note qui est reproduite en annexe à ce rapport. Deuxièmement, M. Van der Walt qui nous a accompagnés tout au long de la mission a pu nous faire parvenir quelques éléments d'analyse.

4.5.1 Les Pays-Bas

Les Pays-Bas soutiennent la coopération scientifique avec l'Afrique du Sud au travers du programme SANPAD. Sur la période 1997-2002, 79 projets ont été financés pour un total de 24 millions de Rands (soit environ 2,8 M€ au taux de change actuel de 8,64 Rands pour 1 Euro)⁵⁹. 60 de ces projets concernaient les Sciences Humaines et Sociales et les 19 autres se focalisaient sur la gestion des ressources naturelles. Dans la même période, la NRF sud-africaine a financé 839 projets, allouant en moyenne 46 000 Rands à chacun (5,3 k€ environ). Selon notre homologue, le SANPAD est donc très attractif au regard des financements proposés par les autorités sud-africaines.

En revanche, si on les ramène à des plages temporelles identiques, les ordres de grandeur suggérés ici ne semblent pas significativement plus élevés que ceux proposés pour le PAI franco sud-africain, ni en termes du budget total, ni en termes de budget moyen par projet.

Pourtant, le SANPAD a également la réputation d'être plus attractif que son homologue français. Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : premièrement, la variabilité extrême des taux de change entre l'Euro et le Rand rend très difficile toute comparaison précise sur des périodes aussi étalées. La comparabilité des ordres de grandeur ne peut donc pas être établie avec une marge d'incertitude inférieure à 20 %⁶⁰, cela peut couvrir des différentiels de financement tout à fait significatifs entre les deux programmes. Deuxièmement, il est possible que la comparaison rapide de ces chiffres cache en réalité des modalités de financement différentes, comme la prise en compte éventuelle de frais connexes ou les règles de partage du financement entre équipes européennes et sud-africaines. Enfin, il se peut également que la différence entre les deux programmes ne tienne pas principalement à des arguments d'ordre financier mais plutôt à l'efficacité de la mise en œuvre ainsi qu'aux différences de proximité linguistique et culturelle. La mission a ainsi clairement établi que la coopération française a un retard historique important à rattraper si elle veut se mesurer à celle d'autres pays européens.

4.5.2 Le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni a signé un accord avec l'Afrique du Sud en 1994, pour une durée de cinq ans et pouvant être prolongé en 2000 afin de permettre aux projets engagés d'être menés à terme. Le gouvernement britannique a ainsi alloué 100 000 livres par an pendant ces six années (soit environ 144 k€ par an, au taux de change actuel), le gouvernement sud-africain versant de son côté un montant équivalent. Ce programme ne couvre pas l'aide au développement qui est mise en œuvre au moyen d'un programme spécifique. Les négociations visant à renouveler cet accord sont actuellement suspendues à la suite de l'engagement britannique en Iraq.

4.5.3 Les États-Unis

Pour ce qui est des États-Unis, l'accord signé en 1996 par les deux vice-présidents Gore et Mbeki concerne davantage l'aide au développement et en particulier l'intervention de l'USAID ainsi que les échanges d'informations entre agences gouvernementales des deux pays. Il n'a au contraire donné lieu

59. Soit une moyenne par projet située entre 275 000 et 336 000 Rands selon le thème (environ 32 k€ et 39 k€ respectivement, au taux de change actuel).

60. La plupart des notes de synthèse consultées dans les archives du MAE se fondent sur un taux de change 1 Franc = 1 Rand, soit 1 € = 6,5 Rands. Au 31 décembre 2001, le taux de change était de 1 € pour 10,43 Rands. Il est aujourd'hui de 1 € pour 8,64 Rands.

à aucune coopération concrète en matière scientifique, pas plus qu'il n'a été doté d'une ligne budgétaire spécifique de la part du gouvernement américain. Toute l'activité partenariale en ce domaine passe donc par les circuits classiques de la NSF américaine et des *Research Councils* sud-africains. Il ne nous est malheureusement pas possible de connaître le volume financier représenté par ces collaborations ; nous savons seulement que M. Van der Walt a indiqué que les États-Unis étaient de loin le premier partenaire scientifique des équipes sud-africaines.

4.5.4 L'Allemagne

Selon M. Van der Walt, l'Allemagne met en œuvre une politique de coopération avec l'Afrique du Sud sur un modèle assez similaire à celui de la France. Les gouvernements allemand et sud-africain ont signé un accord formel en 1996 qui, là aussi, a ouvert la voie à plusieurs accords entre institutions des deux pays. Un exemple important en est celui de l'accord établi entre le DFG et la NRF, assez semblable à la convention impliquant le CNRS. Sur la période 1997-2000, 65 projets ont été soutenus dans le cadre de l'accord intergouvernemental, principalement focalisés sur l'ingénierie et, en second lieu, sur les sciences fondamentales. Ceci a mobilisé un financement de 1,5 M€ de la part du BMBF (Bundesministerium für Bildung und Forschung). Parallèlement à cet accord, et en plus de l'exemple donné précédemment, un grand nombre d'activités de coopération ont également eu lieu, tels le programme de bourses Alexander von Humboldt ou celui du DAAD. On compte également de gros projets de recherche conjoints, s'articulant autour d'équipements sud-africains tels que le *Southern African Large Telescope* (SALT) ou l'observatoire d'Afrique du Sud. Enfin, le GTZ et le BMZ sont également activement impliqués dans des projets de développement.

4.5.5 Les pays scandinaves

La Norvège et la Suède ont des politiques de coopération avec l'Afrique du Sud assez semblables ; qui plus est, les deux agences impliquées que sont le SIDA et le NORAD ont l'habitude de travailler de concert et cherchent la complémentarité de leurs actions plutôt que les recouvrements. L'une comme l'autre consacrent environ 1 M€ par an au soutien de projets de recherche conjoints. On peut toutefois faire remarquer que la Suède a sans doute été historiquement plus proactive et s'est impliquée sur les questions d'enseignement supérieur et de recherche environ deux ans plus tôt que la Norvège.

4.5.6 Bilan

En résumé, il ressort de cette analyse succincte, et moyennant les réserves émises concernant la comparabilité précise des montants engagés, que ces différents pays n'ont sans doute pas consacré dans les dernières années 1990 des montants très nettement supérieurs à l'effort financier de la France en ce qui concerne la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud (à l'exception sans doute des États-Unis). En revanche, plusieurs d'entre eux ont déjà pris la décision d'augmenter significativement cet effort.

Par ailleurs, comme le suggérait aussi notre homologue sud-africain, le retard de la France que tous nos interlocuteurs ont mentionné tient donc de manière importante à des critères non strictement budgétaires :

- Un manque de proximité linguistique et culturelle.
- Les conséquences du choix de la France de s'être désengagée totalement du pays et d'avoir refusé toute perspective de coopération avant 1994.
- Les arbitrages propres à la France en ce qui concerne les équilibres entre coopération scientifique, culturelle, technique...

- La visibilité des initiatives et de la présence françaises, sans doute moins importante que pour d'autres pays.
- Le manque de lisibilité des programmes et la multitude d'interlocuteurs, se renouvelant régulièrement.

Enfin, au vu des entretiens menés à Paris et lors de la mission, nous pouvons également faire l'hypothèse que la coopération française souffre plus que les autres d'une difficulté à mettre en œuvre et dépenser réellement les budgets votés.

5. ÉVALUATION

Cette section présente, sur la base du « tableau complet » décrit précédemment, les principales conclusions de l'évaluation de la coopération française en Afrique du Sud en matière scientifique et universitaire. Comme rappelé dans le chapitre 3.1, celle-ci s'appuie sur un certain nombre de critères stabilisés, qui sont repris un à un dans les pages suivantes.

5.1 Pertinence

Toutes les analyses dont nous avons pu disposer (documents officiels, notes de travail, commentaires de nos interlocuteurs...) convergent vers un même constat : l'Afrique du Sud est systématiquement présentée comme un pays « dual », en raison des deux niveaux de développement radicalement différents dont relèvent les deux parties de la population durablement marquée par les séquelles de l'apartheid. En termes scientifiques et universitaires, l'Afrique du Sud est donc un pays qui possède à la fois des capacités de recherche et d'enseignement comparables à celles des autres pays européens en même temps qu'elle exprime des besoins comparables à ceux de ses voisins les moins avancés.

Tel qu'il nous a été décrit par un interlocuteur du MAE, le dispositif français de coopération scientifique et universitaire cherche à appréhender cette dualité⁶¹. Le premier volet de ce dispositif, autour du PAI, vise à l'établissement de partenariats scientifiques de haut niveau tandis que le second volet, autour du MoU signé avec le CNRS et peut-être à l'avenir du FSP, vise à la formation d'une nouvelle génération de chercheurs et ainsi à la consolidation des capacités de recherche du pays.

L'examen de la notion de pertinence doit également tenir compte des enjeux de la coopération française en Afrique du Sud tels qu'ils sont présentés dans le DSP :

- « tirer parti du potentiel sud-africain » : la coopération en Afrique du Sud est un investissement durable en raison du potentiel de développement économique du pays,
- « construire une image de la France » : il convient de résoudre le déficit d'image dont la France et la langue française sont encore l'objet, ce qui a notamment pour conséquence d'accentuer les difficultés de rapprochement scientifique et économique.

Plus généralement, M. Maulauzat, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle à l'ambassade de Pretoria, a bien rappelé au cours de la mission que la coopération scientifique et universitaire de la France en Afrique du Sud devait être appréhendée dans le contexte plus large du projet diplomatique de la France dans ce pays et dans son continent.

À l'issue de la mission sur le terrain et des nombreux échanges qu'elle a permis, il ressort que la coopération entre les deux pays est plus pertinente que jamais. D'une part, la langue et la culture françaises,

61. Voir aussi le DSP : « le caractère dual de la société sud-africaine oblige à la poursuite en parallèle d'une coopération de type partenarial, qui se fonde sur l'échange d'expertise, et d'une coopération pour le développement, qui vient en appui aux efforts du gouvernement sud-africain pour assurer la restructuration de ses institutions et répondre aux besoins prioritaires des populations » (p.14).

jusque là presque totalement absentes, sont en train de devenir un enjeu majeur pour l'Afrique du Sud qui cherche à étendre son influence vers l'Afrique de l'Ouest. Il en va naturellement de même pour les partenariats établis avec des chercheurs ou industriels français. D'autre part, l'Afrique du Sud reste pour la France un point d'entrée capital sur le reste du continent.

La coopération universitaire, scientifique et même technique ressort comme un bon vecteur pour favoriser les synergies entre les deux pays. Les interlocuteurs rencontrés sur place, français et sud-africains, ont par exemple unanimement reconnu que la demande locale pour du personnel scientifique et technique francophone était en croissance rapide.

Cependant, la pertinence du maintien d'un dispositif de coopération dichotomique, partagé entre les missions de recherche de haut niveau et d'aide au développement, est moins évidente au vu des résultats de la mission. Sans trop schématiser, le fait d'opposer le « *capacity building* » et la recherche partenariale de haut niveau est très nettement un point de vue français : l'un des premiers exemples en est le regret exprimé par certains acteurs Français que le PAI privilégie de fait l'excellence académique et ne remplisse pas son second objectif qui est d'inclure des équipes des universités historiquement défavorisées.

Les entretiens avec les homologues sud-africains, y compris avec les professeurs d'une université comptant parmi les HDI, convergent au contraire très fortement vers l'idée que ces deux objectifs sont indissociables : « il n'y aura pas de science sans excellence » a-t-on pu entendre plusieurs fois. Dans cette optique, l'aide à la formation et au renouvellement des ressources humaines doit être perçue comme une des composantes voire des conséquences du partenariat de haut niveau, sans lequel elle ne peut être envisagée.

En plus de ces arguments de nature socio-économique, il faut ici rappeler que la France et l'Afrique du Sud bénéficient d'un capital scientifique et intellectuel qui ne peut que susciter l'intérêt des partenariats de haut niveau. La coopération avec les chercheurs sud-africains doit donc logiquement, d'un point de vue français, être promue au même titre que celle qui se tisse avec l'ensemble des pays développés. Le PCRDT ressort par ailleurs comme un outil pertinent pour renforcer les plus prometteurs de ces partenariats.

5.2 Efficacité

L'efficacité concerne la mesure dans laquelle les objectifs affichés de la coopération ont effectivement été atteints. En prenant appui sur le chapitre 4.1, on peut résumer ces derniers en disant qu'il s'agissait en 1994 d'initier une coopération qui, partant de presque rien, saurait à la fois favoriser la coopération de haut niveau et la réponse aux besoins prioritaires du pays, au premier rang desquels figurent le renouvellement et la formation des ressources humaines. La promotion de l'innovation technologique était un troisième objectif poursuivi.

5.2.1 Les produits concrets de la coopération

On ne peut répéter ici le contenu du « tableau complet » de la politique de coopération. Néanmoins, on peut retenir de manière schématique que :

- Le ministère des Affaires étrangères consacre de l'ordre de 1 M€ par an au soutien du PAI, de l'IFAS et du F'SATIE. Le montant dédié au PAI génère en plus un effet de levier en raison du financement complémentaire de la part du gouvernement sud-africain. De même, la partie sud-africaine participe quasiment dans les mêmes proportions au financement du F'SATIE, principalement par le biais du Technikon de Pretoria.
- Le ministère chargé de la Recherche ajoute environ 150 k€ par an au financement du PAI.
- Le CNRS entretient un accord d'échange, représentant environ 30 missions par an et l'équivalent de 60 semaines d'invitation de partenaires sud-africains ; l'ensemble représente de l'ordre de 1 M€ par an.

- Le programme PICS du CNRS représente environ 40 k€ par an (en 2002).
- Les ateliers 15/15 représentent de l'ordre de 100 k€ supplémentaires.
- 5 chercheurs du CIRAD sont présents en Afrique du Sud, représentant de l'ordre de 1 M€ (le CIRAD bénéficie également d'une aide de 27 k€ environ de la part du SCAC pour le financement de missions). Ces chercheurs travaillent tous sur des sujets différents ; deux d'entre eux dépendent assez directement du financement du FSP.
- 11 chercheurs de l'IRD sont également présents, représentant de l'ordre de 2 M€ par an. Le financement du PAI a constitué une amorce efficace pour les 10 programmes de recherche ainsi conduits, même si leur maintien n'en dépend plus exclusivement aujourd'hui.
- Le CEMAGREF et le ministère de l'Agriculture financent la présence de deux scientifiques au sein de l'IWMI de Pretoria.
- Il faut ajouter l'existence d'accords bilatéraux entre universités, essentiellement dédiés aux échanges d'étudiants.
- La mission a également permis d'identifier des coopérations bilatérales entre chercheurs ou instituts, non repérables depuis la France, comme par exemple celle qui relie l'institut vétérinaire d'Onderstepoort et une équipe du CIRAD basée dans les Antilles. Il s'agit souvent de coopérations partenariales de haut niveau.
- La mission a enfin révélé qu'un programme sur l'énergie nucléaire associant AREVA, le CEA et Framatome du côté français et au moins ESKOM du côté sud-africain est en train de prendre forme. Il inclurait une forte composante dédiée à la formation professionnelle et doctorale. Le volume financier correspondant est pour le moment inconnu.

La liste ci-dessus n'est sans doute pas totalement complète, mais elle s'appuie sur des recherches suffisamment longues pour tendre vers l'exhaustivité. Elle appelle par ailleurs les remarques suivantes :

- En termes financiers, l'ensemble de la coopération française représente un volume annuel de 7 M€ environ pour la part scientifique et universitaire.
- On observe une grande diversité des acteurs impliqués, la plupart ayant lancé leurs propres initiatives sur une base ad hoc, suite à l'encouragement de la tutelle en 1994.
- Les thèmes couverts sont également nombreux : l'action de coopération française n'est donc pas concentrée sur quelques priorités thématiques.
- Au vu des entretiens de la mission, ce volume d'activité est sans doute un peu inférieur à ce que consacrent d'autres pays tels que le Royaume-Uni, les Pays-Bas ou l'Allemagne. Il est par ailleurs nettement inférieur à celui mis en œuvre par les États-Unis. Enfin, certains écarts sont appelés à se creuser dans la mesure où les budgets français ne suivent pas la même progression que ceux des autres États européens.
- La mission a également confirmé que la spécificité de l'offre française de coopération, du moins par rapport aux actions britannique et néerlandaise, tient dans le fait qu'elle met des chercheurs à disposition de manière semi-permanente.
- Certaines initiatives n'ont pas connu autant de succès : on peut notamment citer le projet de création d'un centre technique en partenariat avec Renault ou le projet de laboratoire de recherche sur le SIDA que le professeur Montaignier avait prévu de créer en partenariat avec le *Medical Research Council*.
- Il existe enfin un certain nombre d'activités connexes, au contenu technique significatif quoique non directement liées à la recherche : les projets du FSP qui comportent souvent un volet important de formation, la formation en France d'ingénieurs sud-africains dans le domaine de l'aéronautique civile, les activités concernant les infrastructures urbaines initiées par l'AfD en partenariat avec les collectivités territoriales, qui supposent elles aussi un volume notable de formation technique. Bien qu'elles soient en dehors du champ de cette évaluation à proprement parler, ces activités doivent être gardées en mémoire au moment de proposer des cadres d'analyse et des pistes de réflexion sur le dispositif scientifique et universitaire.

5.2.2 Conclusion : une période d'approche sur une base « *bottom-up* »

La coopération a significativement démarré en 1994, quasiment à partir de rien, sur un mode « *bottom-up* ». En effet, non seulement les relations économiques entre les deux pays étaient très ténues avant cette date, mais la France partait d'une position encore moins favorable que d'autres pays tels que les États-Unis ou le Royaume-Uni dans la mesure où le français était une langue quasiment inexistante et considérée d'intérêt marginal par les Sud-Africains.

Comme ce rapport l'a montré, les actions entreprises depuis lors l'ont été par une diversité d'acteurs et dans une diversité de domaines. Le cas des coopérations pilotées en bilatéral, comme celles financées par le PAI, sont finalement assez rares ; dans la majorité des cas, ce sont des institutions (CIRAD, CEMAGREF) et plus souvent encore des individus (CNRS, IRD, F'SATIE, accords inter-universitaires...) qui sont à l'origine des projets de coopération.

Partant de ces constats, deux points de vue peuvent être adoptés en ce qui concerne l'efficacité de la coopération française. Le point de vue le plus optimiste permet de souligner que, partant de rien, les produits obtenus en moins de dix ans sont tout à fait significatifs : des programmes d'échanges et de formation ont prouvé leur raison d'être et les équipes scientifiques ainsi que les administrations des deux pays ont petit à petit appris à travailler de concert. Par exemple, l'approche « française » qui repose essentiellement sur des chercheurs en poste, totalement nouvelle pour les Sud-Africains, a peu à peu été mieux comprise.

En revanche, selon un point de vue plus exigeant, il faut souligner que ces résultats ont été et sont encore trop dispersés et trop ad hoc. Il n'existe pas de vision stratégique partagée, ni sur ce que la France devrait idéalement apporter à l'Afrique du Sud, ni sur les avantages qu'elle pourrait tirer de cette coopération. La formulation des objectifs au niveau ministériel a changé radicalement en l'espace d'une décennie ; mais très nombreuses sont les initiatives qui doivent leur émergence puis leur succès à la pugnacité d'une seule personne, voire à la coïncidence que celle-ci se soit trouvée au bon endroit au bon moment. Les objectifs susmentionnés, changeants ou non, ont donc assez peu d'emprise sur les acteurs de terrain. Il est par ailleurs assez incertain que, dans l'ensemble des domaines investis, une masse critique ait été atteinte pour générer des effets significatifs.

Le champ de l'innovation, par exemple, semble avoir bénéficié d'une attention trop ténue ou trop récente pour que cela se soit déjà traduit dans les faits ou même dans le discours des acteurs que nous avons rencontrés⁶². Par ailleurs, comme il avait été suggéré dans le rapport intermédiaire, il est apparu que les deux autres objectifs généraux de la coopération n'ont pas donné lieu à des réalisations équivalentes.

En effet, autant les différents commentaires écrits ou directs que nous avons récoltés au sujet du PAI semblent tous converger vers une évaluation positive de son fonctionnement et de ses effets (notamment de ses effets de leviers quand on considère le nombre de postes de chercheurs expatriés qu'il génère), autant l'objectif de consolidation des capacités semble plus difficile à réaliser quand il est isolé en tant que tel :

- chaque fois qu'il a été tenté d'associer des HDI aux projets du PAI, il a été constaté qu'elles ne pouvaient pas s'insérer dans un programme dont le principal critère de sélection reste l'excellence scientifique ;

62. En dehors des travaux du F'SATIE, dont certains bénéficient de soutiens sud-africains à l'innovation, on peut certes citer la tenue en 2000 d'un séminaire sur l'innovation et les transferts technologiques dans le cadre du F'SATIE, ayant permis d'exposer les principaux dispositifs mis en place par la loi sur l'innovation de 1999, ou encore la réception en France, en 2003, de la directrice générale de « l'innovation Hub » de Pretoria. Mais ces initiatives, pour la plupart très récentes et donc encore assez peu nombreuses, ne nous ont pas été mentionnées spontanément par nos interlocuteurs, en France comme en Afrique du Sud.

- pour le CNRS, il existe une certaine difficulté pour mettre en œuvre le MoU concernant l'accueil de jeunes doctorants et post-doctorants, ce qui se trouve confirmé par une remarque d'un interlocuteur du MAE selon lequel ce programme tournerait à 50 % de ces possibilités ;
- notre entretien auprès de la sous-direction de la coopération universitaire nous a permis de remarquer qu'il était très difficile pour le MAE de disposer de leviers d'action concernant l'accueil d'étudiants sud-africains en France ;
- la mission sur place ainsi que notre entretien auprès de la CCIP ont attiré notre attention sur les difficultés pour le F'SATIE de mener sa mission de formation, d'une part en raison de la taille réduite du corps professoral et d'autre part en raison de la très forte tension qui règne sur le marché de l'emploi, rendant encore plus difficile l'attraction de jeunes étudiants.

Un tel constat fournit un écho significatif aux remarques de la plupart des interlocuteurs sud-africains, selon lesquels la formation des étudiants défavorisés et plus généralement la réponse aux besoins prioritaires du pays ne peuvent faire l'économie d'une recherche partenariale de haut niveau.

5.3 Cohérence

5.3.1 Cohérence interne

Plusieurs points importants doivent ici être mentionnés. Selon ce qui est indiqué plus haut, la coopération scientifique et universitaire a donné lieu à une juxtaposition de projets de qualité mais très divers, tant dans leur contenu thématique que dans leurs modalités de mise en œuvre. La plupart de ces projets sont de petite taille, ce qui implique un grand risque de dispersion.

On note certes que les principaux protagonistes de la coopération scientifique et universitaire présents en Afrique du Sud sont réunis tous les trois mois par le SCAC, au cours de journées de concertation (la DREE et l'AfD étant par ailleurs rencontrés par le SCAC une fois par an). Mais, pour autant, la coordination entre les différents outils ou projets mis en œuvre sur le terrain par les acteurs français pourrait avantageusement être renforcée. Deux exemples en sont, d'une part, les fortes similarités qui existent entre la convention d'échange du CNRS et le PAI, porteuses de duplications d'efforts, et d'autre part la question du recours au FSP pour soutenir des projets de recherche que certains interlocuteurs considèrent comme un « détournement de procédure ». *A contrario*, l'articulation délibérée entre les ateliers 15/15 et les appels d'offres du PAI en offrent un contre-exemple (les ateliers étant dans ce cas perçus comme un espace de dialogue, propice à l'émergence de projets communs éligibles au PAI).

Par ailleurs, tous les projets n'ont pas toujours répondu aux besoins pointés comme prioritaires par les Sud-Africains, à l'exception notable de la définition conjointe des priorités soutenues par le PAI. Enfin, aucune évaluation du dispositif n'a visiblement été entreprise avant aujourd'hui.

Dans le sens contraire, les acteurs sud-africains ont fait part de leur difficulté à comprendre l'offre française de coopération et surtout à en saisir la cohérence tandis qu'ils se trouvent face à une multiplicité de projets et d'interlocuteurs.

Il est en outre malaisé de relier les projets de coopération menés, voire l'ensemble du dispositif, avec l'accord cadre fondateur et les axes qu'il ouvre ; il n'est donc pas certain que ce dernier ait réellement joué le rôle de première pierre d'une stratégie commune de coopération scientifique. C'est pourtant le seul document qui ressorte formellement comme le référentiel à l'aune duquel la cohérence interne du dispositif de coopération peut être analysée.

5.3.2 Cohérence externe

En ce qui concerne la cohérence externe de la coopération, il n'est pas sûr que des synergies aient été explicitement recherchées avec d'autres types de dispositifs, tels que :

- La coopération technique,

- La coopération multilatérale et notamment la possibilité de financer des projets de plus grande envergure dans le cadre du PCRDT⁶³.

Par ailleurs, les différences profondes d'organisation du système et des institutions de recherche qui distinguent la France et l'Afrique du Sud peuvent être porteuses d'une certaine incohérence. L'un des exemples les plus flagrants est celui de la coopération entre le CNRS et le HSRC dans le domaine des sciences humaines et sociales. Cet axe de coopération est ressorti de notre mission comme assez peu fructueux ; mais cela peut être assez facilement explicable lorsque l'on considère les orientations totalement différentes des deux structures. En effet, le HSRC fonctionne à hauteur de 50 % sur des ressources propres, tandis que le département des SHS du CNRS est bien plus proche du taux de 100 % de financement public. Cette différence rejaillit inmanquablement sur les approches respectives des sujets de recherche, à plus forte raison quand le « client » potentiel est directement concerné. Une telle différence d'orientations est naturellement susceptible d'entraver l'établissement de coopérations optimales. La prise en compte de facteurs de ce type aurait peut-être permis aux acteurs impliqués de mettre en œuvre des partenariats plus appropriés.

5.4 Efficience

L'efficience concerne la question de savoir si les effets ont été obtenus à moindre coût. Dans le cas présent, cette question couvre deux aspects :

- Les différentes interventions ont-elles été menées avec efficience ?
- L'intervention génère-t-elle un effet de levier significatif (« combien de rands/euros obtenus pour 1 rand/euro investi ? ») ?

Pour ce qui est du premier point, il ressort que, au moins du côté français — et surtout concernant le PAI, la gestion n'a pas toujours été optimale. Bien que des calculs précis n'aient pu être menés, par exemple sur les coûts de gestion du PAI par rapport à son coût total, plusieurs signes et témoignages convergent sur le fait que l'Afrique du Sud est généralement plus rapide pour payer ses équipes que la France pour payer les siennes. A l'heure actuelle, plusieurs projets n'ont toujours pas été payés par la partie française ce qui ne pénalise pas seulement les équipes impliquées mais contribue également à donner une image peu gratifiante de la France au pays partenaire.

Il convient également à ce stade de pointer un problème rencontré de manière récurrente en matière de gestion de la mémoire collective. En effet, pour différentes raisons (mobilité du personnel, gestion de la mémoire écrite...), il s'est avéré qu'aucune personne ne semble bénéficier d'un point de vue complet sur la question de la coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud. Les informations nous sont apparues morcelées et réparties entre plusieurs acteurs, et souvent entre plusieurs services ou ministères⁶⁴. Il en est de même au sujet de la mémoire écrite et notamment des archives présentes au MAE.

En ce qui concerne les effets de levier, qui deviennent un aspect clé dès lors qu'il s'agit de la formation des ressources humaines, ils dépendent notablement des personnes impliquées dans les projets de coopération. La mission a ainsi permis d'apprécier la différence d'impact entre des programmes destinés à former des individus (étudiants, ouvriers et techniciens...), des cadres (chercheurs, ingénieurs...) voire des formateurs (professeurs...). On comprend en effet que l'effet de levier augmente avec ce cri-

63. Notons que, fin 2003, une première rencontre entre délégués sud-africains et Points de Contact Nationaux français devrait permettre d'aborder la question de l'insertion des partenariats franco-sud-africains dans le dispositif du sixième PCRDT, notamment sur les cinq secteurs identifiés comme prioritaires par les Sud-Africains. Une deuxième réunion devrait ensuite associer d'autres partenaires européens, notamment l'Allemagne.

64. Pour aller plus loin, du fait de la rotation extrêmement élevée du personnel, un grand nombre de nos interlocuteurs à Paris nous ont accueillis en s'excusant de ne pouvoir nous livrer beaucoup d'informations. Leurs prédécesseurs avaient, selon eux, davantage d'expérience sur le sujet et donc d'informations à nous transmettre. En définitive, la trajectoire individuelle de chacun ressort comme nettement plus pertinente que sa fonction actuelle pour identifier la nature des informations dont il dispose : on trouve bien plus « d'experts pays » que « d'experts fonction ».

tère. Or, les projets de coopération établis entre la France et l'Afrique du Sud reposent essentiellement sur la formation d'individus ou de cadres mais apparemment très peu sur la formation de formateurs.

Il est également ressorti qu'un moyen efficace d'augmenter l'efficacité des projets de coopération était de parvenir à les intégrer dans un cadre multilatéral. Les exemples et témoignages relevés en mission convergent tous vers l'idée qu'un projet multilatéral était une sorte de « version améliorée » des projets bilatéraux, qui en sont d'ailleurs souvent à l'origine. Si ce constat pouvait être confirmé de manière élargie, il s'ensuivrait un besoin assez nettement identifié pour les pays européens de coordonner leurs actions en Afrique du Sud, également en lien avec l'Union Européenne.

5.5 Durabilité

Plusieurs des projets établis dans le cadre de cette coopération semblent maintenant solidement ancrés :

- L'IRD, qui a perçu le financement du PAI comme une amorce, a finalement décidé de maintenir 10 chercheurs sur place. Il ressort des entretiens que le financement du PAI n'est maintenant ni important en volume ni indispensable à la présence de l'IRD sur place.
- Le CNRS a initialement ouvert sa représentation permanente en Afrique du Sud des suites d'une coïncidence (la présence de Mme d'Albis, personnel du CNRS et femme de l'ambassadeur alors en poste à Pretoria). Cette représentation permanente, que le CNRS ne soutient que dans 10 pays du monde, est depuis confirmée.
- Plusieurs témoignages font état de projets initiés sur un mode bilatéral et ayant ensuite trouvé d'autres opportunités de financement, notamment multilatéral et communautaire.
- Le F'SATIE est actuellement en recherche d'un tiers partenaire financier et se rapproche toujours plus des entreprises intéressées par la formation de personnel technique.

6. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Il ressort premièrement de cette évaluation que, considérée globalement, la coopération scientifique et universitaire entre la France et l'Afrique du Sud est d'une pertinence maintes fois avérée. Les deux pays ont assurément des intérêts forts à collaborer mutuellement ; même s'il n'est pas certain que la formulation des objectifs centraux de cette coopération qui s'est construite de 1994 à 1996, autour de la recherche d'excellence et du « *capacity building* », soit toujours pertinente aujourd'hui.

Les effets de levier générés par ce dispositif et, partant, la durabilité de ses effets, sont d'un niveau appréciable.

En revanche, le bilan de l'efficacité de cette coopération est relativement mitigé : la France n'est résolument pas un des grands pays présents, ou du moins visibles, en Afrique du Sud. Il reste cependant plausible que son rayonnement s'intensifie à moyen terme si une décision politique et une augmentation conséquente des ressources permettent d'accomplir dans les dix prochaines années une progression au moins aussi importante que celle, non négligeable, observée pour les dix dernières.

Par ailleurs, sans même supposer une augmentation notable des ressources investies dans cette coopération, il serait très certainement possible d'améliorer l'efficacité du dispositif en limitant la dispersion des projets et des thématiques et, surtout, en rationalisant certains aspects de la gestion de plusieurs outils.

Les principales recommandations qui découlent de ces conclusions, en écho aux résultats de la mission, se déclinent comme suit :

- **En tout premier lieu, une mise à plat des attentes de la diplomatie française à l'égard de sa politique de coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud.** En effet, comme cela a été souligné au cours de notre mission, la coopération scientifique et universitaire constitue un des différents volets de la politique française de coopération, qui est elle-même un instrument parmi plusieurs de sa politique diplomatique dans ce pays. A ce jour, la coopération scientifique en Afrique du Sud est marquée par le contraste entre, d'une part, l'affichage explicite d'objectifs ambitieux et l'affirmation de la priorité du partenariat scientifique avec ce pays et, d'autre part, une mise en œuvre qui reste relativement limitée, tant en termes de ressources que de réalisations, à plus forte raison si on la compare à celle d'autres pays occidentaux sur place, à celles de la France dans les domaines non scientifiques ou encore à celles de la France dans ses autres pays partenaires. Si une telle dichotomie est le propre des politiques en émergence, comme ce fut le cas durant les dix dernières années, elle doit être maintenant résolue sous peine de se muer en une véritable contradiction, susceptible de paralyser l'ensemble du dispositif. L'alternative peut être posée dans les termes suivants :
 - La coopération scientifique et universitaire avec l'Afrique du Sud peut être envisagée en maintenant son niveau actuel. Plusieurs arguments concourent en ce sens : le manque de ressources budgétaires pour augmenter significativement les moyens disponibles ou le nombre de personnes sur place, la volonté de la France de maintenir un partenariat cordial mais minimal avec l'Afrique du Sud juste suffisant pour s'ouvrir l'accès au reste du continent anglophone, ou encore sa volonté de soutenir en priorité les volets « à forte visibilité ajoutée » de sa coopération (coopération culturel-

le et audiovisuelle, diffusion du français...). Dans ce cas, on peut estimer que le dispositif est parvenu à un point d'équilibre : les ressources consacrées par le MAE restent relativement modestes mais suffisantes pour inciter les autres acteurs de la coopération scientifique, tels les organismes de recherche, à concourir à cet effort. Le dispositif entretient alors une série de projets de coopération d'envergure limitée, peu insérés dans un cadre multilatéral mais liés à un grand nombre de thématiques, ce qui permet d'assurer la visibilité de la France à un coût raisonnable. L'impact recherché de cette coopération n'est donc pas tant la coopération scientifique en elle-même que la promotion sur le terrain d'une image de notre pays. Si cette hypothèse est confirmée et entérinée, la recommandation essentielle est alors de mettre en accord les positions et textes officiels avec cette stratégie : affirmer le caractère prioritaire de la coopération scientifique de la France avec l'Afrique du Sud n'a en effet plus beaucoup de sens.

- La coopération scientifique et universitaire avec l'Afrique du Sud peut également être envisagée comme devant rattraper son retard historique et monter en puissance. Les objectifs assignés seraient alors typiquement d'atteindre en ce domaine une masse critique, une visibilité et une lisibilité compétitives à l'égard du Royaume-Uni, de l'Allemagne ou des Pays-Bas et de positionner la France comme un partenaire scientifique de référence sur un certain nombre de défis clés pour les deux pays, tout en s'appuyant sur une politique volontariste d'apprentissage du français dans les établissements de formation et les entreprises. A noter que ce scénario alternatif est assez proche des projets politiques tels qu'on les trouve formulés dans certains documents du MAE ; il s'agit donc de conformer la pratique aux intentions. Dans ce cas, les recommandations sont également assez simples : les moyens consacrés à la coopération scientifique dans ce pays doivent inmanquablement pouvoir augmenter progressivement, au moins d'un facteur 2. Si les ressources globalement affectées par le MAE à la coopération internationale ne peuvent pas augmenter en conséquence, une telle perspective renvoie directement aux priorités établies par ce dernier : on peut par exemple mentionner les arbitrages intervenant, pour ce qui est de l'Afrique du Sud, entre la coopération scientifique d'une part et l'aide technique et la coopération culturelle d'autre part ou bien encore les arbitrages intervenant entre les différents pays de la ZSP.

Les recommandations qui suivent partent de l'hypothèse que c'est cette deuxième voie qui serait privilégiée.

- **Une remise en question des deux objectifs généraux voire de la grille d'analyse de l'ensemble du dispositif.** Il semble en effet que la réponse aux défis du développement — c'est-à-dire principalement la formation des populations déshéritées — ne puisse pas ou plus être envisagée comme une alternative aux partenariats scientifiques de haut niveau. C'est en tout cas ce qui ressort quasi unanimement des entretiens avec les partenaires sud-africains, qui réfléchissent par ailleurs intensément à la manière d'orienter les résultats de leur recherche nationale vers les priorités qu'ils sont les mieux placés pour identifier. En conséquence, si ce postulat était confirmé en association avec les hauts responsables sud-africains, chercher à articuler ces deux missions au sein d'un seul dispositif deviendrait anachronique. Un tel changement de grille de lecture pourrait être mis au programme d'un atelier bilatéral, profitant de la dynamique actuelle des partenaires sud-africains qui sont en train d'évaluer l'ensemble de leurs accords bilatéraux. La révision de ce cadre stratégique serait alors l'occasion de resituer les différentes initiatives de terrain les unes par rapport aux autres et de réexaminer leur inscription dans le projet général de la France en Afrique du Sud.
- **Un recentrage thématique et organisationnel.** La gestion éclatée des différents outils de coopération peut sans aucun doute être revue efficacement : non seulement parce que plusieurs outils servent les mêmes objectifs (e.g. PAI et convention d'échange CNRS) mais en plus parce qu'on retrouve souvent de multiples acteurs en position de co-gestion ou co-décision autour d'un outil unique (notamment le PAI). Cette recommandation peut être prolongée en ce qui concerne les champs thématiques. Tant que les ressources investies dans le cadre de cette coopération n'auront pas augmenté significativement, il restera impossible à la coopération française d'atteindre une masse critique et donc des effets notables dans tous les domaines qu'elle a investis : urbanisme, agronomie, formation de base, océanographie, ethnologie... Des exemples de problématiques nous ont été livrés au cours de la mission, sur lesquelles la coopération française pourrait se concentrer en priorité, répondant aux

attentes du gouvernement partenaire et fédérant l'ensemble des compétences mises en œuvre par le dispositif français. Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de suggérer ou de discuter l'opportunité de retenir telle ou telle problématique prioritaire. En revanche, cette évaluation conduit à souligner l'intérêt qu'il pourrait y avoir à rassembler l'ensemble du dispositif français de coopération sous une image et une approche thématique fédératrices et aisément identifiables.

- **La mise en place d'un dispositif effectif de suivi des réalisations de la coopération.** Une étude exhaustive de ce type n'a assurément pas vocation à se répéter tous les quatre ans, d'autant moins que nous avons trouvé dans les archives du MAE des documents susceptibles de constituer l'essentiel du « tableau complet » demandé. Le ministère dispose donc en interne de la majorité des informations qui lui sont nécessaires pour connaître, faire connaître et évaluer son activité. En revanche, il manque un dispositif permettant aisément de valoriser et de rendre disponible cette information.
- **Plus généralement, une grande attention à la résolution des pertes chroniques de mémoire institutionnelle dont souffre le MAE, notamment en raison de la rotation élevée de son personnel combinée au manque d'un dispositif de suivi tel qu'évoqué ci-dessus.** Si ce problème a été souligné à plusieurs reprises dans ce rapport, c'est que nous y avons été confrontés un grand nombre de fois. La mission a par ailleurs confirmé que cela nuisait aux contacts entre les institutions des deux pays. Si la rotation du personnel doit rester une caractéristique de ce ministère, il semble alors indispensable d'améliorer la gestion des transmissions d'informations et de responsabilités entre une personne et son successeur⁶⁵. Un dispositif de suivi tel qu'évoqué précédemment devrait y contribuer.

65. La coopération avec l'Afrique du Sud n'est pas un cas unique : nous avons récemment dû faire le même constat au cours de notre évaluation des PAI européens. Cf. Technopolis France, Évaluation rétrospective des Programmes d'Action Intégrés (PAI) avec les pays de l'Union Européenne et la Norvège (1990/2000), remis au MAE en 2003.

ANNEXES

APPENDIX A

TERMES DE RÉFÉRENCE : ÉVALUATION DE LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET UNIVERSITAIRE DU MINISTÈRE DE LA COOPÉRATION ET DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES AVEC L'AFRIQUE DU SUD DEPUIS 1994

A.1 Éléments de contexte

Contexte général

Les relations de coopération entre la France et l'Afrique du Sud sont récentes. Jusqu'en 1994, année des premières élections multiraciales marquant la fin de l'apartheid, les Organisations non gouvernementales, les Alliances françaises et les églises étaient les seuls vecteurs de l'aide française au développement. Un accord général de coopération, signé le 4 novembre 1994, régit depuis les relations bilatérales culturelles, scientifiques, techniques et d'appui au développement. En janvier 1999, l'Afrique du Sud a été inscrite dans la liste des pays de la Zone de Solidarité prioritaire (ZSP) et bénéficie, en tant que partenaire privilégié de la France, d'un accès à de nouvelles formes de financement pour des projets de développement.

Une synthèse des actions de coopération conduites depuis 1994 au titre de la DGCID a été présentée à l'occasion de la réunion de concertation avec le ministère des Finances sud-africain en septembre 1999. Ce bilan met en lumière l'importance des actions de coopération visant au développement des échanges scientifiques : bourses d'excellence, programmes d'actions intégrées, projets de recherche en sciences sociales, accueil dans des laboratoires français de professeurs de « technikons », soutien aux formations universitaires dans les domaines de l'administration publique et de la justice, appui à la création du F'SATIE — institut franco-sud africain d'électronique, mise en place de programmes de formation dans les domaines de l'aéronautique, de la télédétection, des mines.... Ce rapport souligne la priorité donnée à la formation des universitaires, administratifs et professionnels et le souci d'inscrire ces actions dans la perspective de « l'affirmative action »⁶⁶ pour contribuer à la formation d'une nouvelle génération de cadres.

L'Afrique du Sud dispose d'un réseau de 36 établissements d'enseignement supérieur (21 universités, 15 technikons) qui a accueilli environ 520 00 étudiants en 2001. L'institutionnalisation de la ségrégation raciale au sein de l'enseignement supérieur sud-africain avait conduit à distinguer deux catégories d'établissements : les universités blanches et les universités maintenant désignées sous le vocable HDI (Historically Disadvantaged Institutions). Six ans après l'instauration de la démocratie, toutes les uni-

66. En vue de corriger les discriminations héritées de l'Apartheid, le gouvernement sud-africain a engagé une politique volontariste de discrimination positive, « l'affirmative action ». L'Employment Equity Act, loi votée en 1998, fixe des objectifs et des procédures de suivi pour l'application de cette politique dans le secteur privé comme dans l'administration publique.

versités sont ouvertes mais les établissements d'enseignement supérieur historiquement défavorisés continuent de souffrir de lourds handicaps en termes financiers et voient leurs effectifs baisser alors que, dans le même temps, les universités blanches se sont efforcées de favoriser l'intégration d'étudiants des populations défavorisées.

La recherche dans les Universités et les Technikon ainsi que dans les Instituts spécialisés emploie 120 000 personnes correspondant à 20 000 personnes à temps plein.

Lors de la commission mixte qui s'est tenue en mai 2001, les deux parties ont convenu de « soutenir les mécanismes sud africains de recherche et d'éducation supérieure dans le but de promouvoir le développement de la recherche, les transferts de technologie et la collaboration avec les instituts ».

La coopération française scientifique et universitaire en Afrique du Sud

Pour préserver et amplifier son expertise dans les domaines scientifiques et technologiques, l'Afrique du Sud a signé des accords de coopération avec plusieurs pays dont la France. Cette coopération s'articule autour de deux objectifs :

- le développement de la recherche et de la technologie afin de promouvoir l'innovation et les centres d'excellence ;
- la coopération scientifique et technologique dans l'enseignement supérieur afin de développer les compétences dans les domaines de la recherche et du développement, particulièrement dans les institutions historiquement défavorisées.

A.2 Descriptif et champ couvert

Les acteurs de la coopération

On retiendra, dans une première approche (cette liste indicative n'est pas exhaustive) :

- Acteurs français :
 - le ministère de la Coopération jusqu'au 31 décembre 1998 ;
 - le ministère des Affaires étrangères ;
 - le ministère de la Recherche - Direction de la Recherche ;
 - le ministère de l'Éducation Nationale - DRIC ;
 - le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie ;
 - les organismes de recherche (dont le CNRS, le CIRAD et l'IRD...), les établissements d'enseignement supérieur (dont le centre d'études supérieures des matières premières...), les entreprises (dont ALCATEL, TURBO Meca...) ;
 - autres organismes partenaires (dont le Groupement pour le développement de la télédétection aérospatiale (GDTA), la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP), Atlantech...).
- Acteurs sud-africains :
 - le ministère des Finances - Direction de la coopération internationale et du développement ;
 - le Département pour les Arts, la Culture, et la Technologie ;
 - le ministère de la Santé ;
 - les universités (Universités de Witz, Pretoria, Durban), les centres de recherche (dont la Water Research Institute) et les autres institutions concernées ;
 - le secteur privé.

Les autres partenaires seront identifiés et pris en compte durant l'exercice d'évaluation.

Outils de la coopération française dans ce secteur

Les outils mobilisés par la coopération française dans ce secteur, depuis 1994, sont : les moyens du Titre IV et du titre III : bourses, missions d'expertise, stages.

A.3 Finalités et problématique de l'évaluation

Champ de l'évaluation

La présente évaluation vise à examiner l'ensemble de la coopération scientifique et universitaire menée par la France en Afrique du Sud depuis 1994.

Objectifs de l'évaluation

Présenter un tableau complet de la coopération française scientifique et universitaire en Afrique du Sud depuis 1994. Présenter les évolutions quantitatives (tableaux) et qualitatives.

L'évaluation fournira en particulier des renseignements sur :

- l'historique de cette coopération ;
- l'évolution de la politique nationale en Afrique du Sud dans ce domaine (politique de coordination de l'aide extérieure, politique de l'enseignement supérieur et de la recherche) ;
- les principaux acteurs de cette coopération (bailleurs de fonds dont l'Union Européenne, opérateurs, partenaires locaux, bénéficiaires) ;
- la politique de coopération française dans ce domaine, sa définition, ses objectifs, son évolution, ses priorités ;
- les différentes actions de coopération française dans ce secteur. L'évaluation présentera les différentes actions ainsi que tous les documents produits dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de celles-ci (plans d'action, études de faisabilité, évaluations, documents de réflexion, livre blanc...). L'évaluation présentera la conception, la mise en œuvre, les résultats finaux et le suivi de toutes ces actions. L'évaluation tentera également de montrer l'articulation de ces actions entre elles et avec celles des autres bailleurs de fonds ;
- les retombées industrielles de cette coopération pour la France et la présence économique française en Afrique du Sud.

Évaluer la coopération scientifique et universitaire avec l'Afrique du Sud à partir des critères reconnus dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques, en France et au sein des principales agences internationales.

- **Sur la pertinence** de cette politique et des programmes afférents en appréciant le bien fondé de l'action au regard des objectifs et enjeux déterminés au départ. L'évaluation appréciera plus particulièrement ce bien fondé au regard :
 - des orientations de la politique française en Afrique du Sud ;
 - des attentes de l'Afrique du Sud ;
 - de la politique nationale sud-africaine dans ces secteurs ;
 - du rôle des différents acteurs (administration centrale, Ambassade, partenaires nationaux, acteurs locaux, opérateurs) en ce qui concerne la définition et l'élaboration des actions ;
 - de la traduction des objectifs de coopération scientifique française en termes de moyens, de stratégie et de programmes d'action (dispositifs de coopération en France et sur le terrain, assistance technique, recherche, formation, projets du ministère de la Coopération et du ministère des Affaires étrangères) et interventions des autres acteurs.
- **Sur la cohérence** de cette coopération en vérifiant notamment :
 - l'articulation entre les différentes actions financées par la coopération française dans ce secteur ;

- l'articulation des activités de coopération scientifique et universitaire avec les actions des différents partenaires locaux ;
- la coordination et la complémentarité avec les actions des autres bailleurs de fonds actifs dans ces secteurs, en particulier l'Union Européenne. Les évaluateurs examineront notamment la place de l'effort français dans l'aide publique globale au développement concentrée sur le secteur scientifique et universitaire en Afrique du Sud ;
- l'articulation avec notre politique de coopération économique.
- **Sur l'efficacité** de cette coopération en examinant dans quelle mesure les actions de coopération scientifique et universitaire ont produit les effets attendus. L'efficacité de cette politique sera étudiée au regard des différents objectifs décrits au point 3.2.1.
- **Sur l'efficience** de cette coopération en étudiant la relation entre ses coûts et ses avantages. Les évaluateurs se demanderont si les ressources ont bien été mobilisées, en temps voulu et au moindre coût, et si les résultats ont été à la mesure des sommes dépensées. Ils s'interrogeront aussi sur les méthodes employées.
- **Sur l'impact** de cette coopération en analysant ses retombées à plus ou moins long terme en partant des résultats obtenus :
 - quels sont les effets (économiques, sociaux, politiques) que cette coopération a pu produire sur l'environnement scientifique et universitaire en Afrique du Sud ? Quel est l'impact de cette coopération sur le développement des capacités d'expertises et les ressources humaines du pays ?
 - quels sont les impacts de cette coopération sur le développement des compétences dans les domaines de la recherche et du développement, particulièrement dans les institutions historiquement défavorisées ?
 - quels sont les impacts sur les bénéficiaires de cette coopération en Afrique du Sud (nombre de personnes formées, débouchés professionnels) ?
 - quelles sont les résultats de cette coopération au regard des attentes de la coopération française, des établissements d'enseignements supérieur et de recherche, des équipes et communautés scientifiques impliqués ?
 - la coopération scientifique a-t-elle permis la constitution de réseaux universitaires et de recherche permettant de favoriser les échanges de chercheurs et l'amélioration des pratiques d'enseignement ? Quels indicateurs (par exemple le nombre de co-publications) permettent de mesurer l'impact de cette coopération dans ce domaine ?
 - des partenariats avec le secteur privé ont-ils été mis en place pour le soutien des projets de recherche menés dans le cadre académique, les transferts de technologie et l'appui à la création d'entreprises ?
 - les effets observés ont-ils une dimension strictement nationale ou alors régionale ? Quels sont les effets observables à l'échelle régionale ?
- **Sur la viabilité** de la politique et des actions mises en place dans le cadre de la coopération scientifique et universitaire. Les bénéficiaires ont-ils été associés à la réflexion sur la coopération scientifique, universitaire et de recherche et, en particulier, sur l'élaboration des actions ? Y a-t-il eu responsabilisation et appropriation par les bénéficiaires sud-africains ?

Autres thèmes à examiner

Les évaluateurs seront attentifs, dans leur analyse, à certaines questions spécifiques :

- **lutte contre la pauvreté et les inégalités** : quelles mesures spécifiques ont-elles été prises pour aider à la résolution des inégalités sociales héritées de l'apartheid ?
- **présence française dans le secteur** : la coopération scientifique et universitaire de la France est-elle identifiable, perceptible et reconnaissable dans le pays bénéficiaire ? De quelle façon ?
- **document stratégique pays** : les orientations données par le document stratégique pays rejoignent-elles les conclusions de l'évaluation ?

Conclure

Les évaluateurs parviendront à des conclusions explicitées de façon claire (par type d'action, d'acteur...) et décriront les méthodes utilisées pour parvenir à ces conclusions.

Tirer des enseignements

A partir des conclusions de l'évaluation, les évaluateurs pourront tirer des enseignements à caractère plus général (sectoriels, opérationnels, techniques, etc.).

Faire des recommandations au ministère des affaires étrangères

Sur la base des constats de l'évaluation et de l'analyse des évolutions les plus récentes en matière de coopération scientifique et universitaire en Afrique du Sud, les experts formuleront des recommandations au ministère des Affaires étrangères. Celles-ci alimenteront le débat interne du ministère, en matière de stratégie dans le secteur de la coopération scientifique et universitaire. Ces recommandations porteront aussi précisément sur les suites à donner à chacune des différentes actions (projets, programmes, partenariats).

A.4 Dispositif de l'évaluation

Un comité de pilotage de l'évaluation est constitué au sein du ministère des Affaires étrangères. Présidé par Henri LEBRETON, il comprend des personnes appartenant aux administrations et aux organismes suivants :

- ministère des affaires étrangères :
 - un représentant de la Sous-Direction de la coopération universitaire et scientifique (SUR/U),
 - un représentant du Bureau de la coopération universitaire (SUR/UU),
 - un représentant de la Sous-Direction de la recherche (SUR/R),
 - un représentant du Bureau des échanges scientifiques internationaux (SUR/RES),
 - deux représentants du Bureau de l'évaluation (SME/SCE/SCE4),
 - un représentant de la Coordination géographique / département Afrique et Océan Indien (CG/AI),
 - un représentant de la Sous-Direction d'Afrique australe et de l'Océan Indien (DAOI/AFAUS),
- ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie,
- ministère de l'Éducation nationale :
 - un représentant de la DRIC,
- ministère de la Recherche :
 - un représentant de l'Université technologique de Compiègne,

Les membres du comité de pilotage y participent *intuitu personae*, et s'y expriment en fonction de leurs compétences.

Garant du bon déroulement des différentes étapes de l'exercice, **le comité de pilotage** :

- élabore et adopte les termes de référence (cahier des charges) de l'évaluation ;
- donne son avis sur l'identification et la sélection d'experts extérieurs et indépendants sur la base d'un appel à concurrence ;
- engage un dialogue avec les experts en réagissant à leurs choix de méthode ou de questionnaires ;
- aide les évaluateurs dans leurs recherches documentaires et leurs contacts avec les institutions ou « personnes ressources » ;
- réagit aux analyses livrées par les experts et valide leurs travaux à chacune des trois étapes décrites au point VI ;
- veille à la diffusion du rapport final et des recommandations des évaluateurs.

A.5 Choix des évaluateurs

Les évaluateurs, présenteront, dans leurs propositions, aussi bien les méthodes de l'analyse qualitative que les outils de l'approche quantitative. Ils pourront avoir recours à des comparaisons internationales afin d'apprécier, par confrontation avec la situation d'autres coopérations scientifiques bilatérales et multilatérales, les effets de cette coopération.

L'équipe d'évaluateurs devra rassembler les compétences suivantes :

- connaissance et pratique des méthodes et outils de l'évaluation ;
- expertise en matière de coopération scientifique, universitaire et de recherche ;
- connaissance des problématiques, objectifs et instruments de la coopération internationale française.

Aucun des experts ne devra avoir été ou être actuellement partie prenante de la politique à évaluer.

A.6 Démarche de l'évaluation

Les jours/expert sont mentionnés à titre indicatif. Les évaluateurs sont libres de proposer une autre répartition de la durée totale de l'expertise qui s'élève ici à 60 jours/expert. A l'instar des évaluations habituellement réalisées sous l'égide du ministère des Affaires étrangères, la présente évaluation comportera trois étapes :

- Première collecte d'information en France : étude de dossiers, entretiens, présentation du rapport d'étape au comité de pilotage et du programme de mission sur le terrain. Durée : environ 15 jours/expert.
- Mission en Afrique du Sud. Durée : environ 25 jours / expert.
- Synthèse et recommandations : rédaction d'un rapport provisoire, puis, définitif. Présentation du rapport provisoire au comité de pilotage pour validation. Présentation du rapport définitif. Durée : environ 20 jours/expert.

A.7 Rapports

Les experts soumettront au comité de pilotage :

- **Un rapport d'étape**, rassemblant l'analyse de la documentation, la synthèse des appréciations des institutions concernées par l'évaluation, les observations recueillies en France, et proposant un plan de mission. Ce rapport d'étape sera fourni au comité de pilotage un mois et demi après la notification de la lettre de commande. Son approbation est nécessaire à la réalisation des missions.
- **Un rapport provisoire**, qui fournira les résultats complets des travaux réalisés en France et en Afrique du Sud, les conclusions et les principales recommandations. Ce rapport sera envoyé au comité de pilotage pour validation deux mois et demi après l'approbation du rapport d'étape. Il devra être fourni en 10 exemplaires sur papier et en version électronique (en Word 6 et Excel 5). Après un mois consacré à l'examen de ce rapport provisoire, le comité de pilotage fera part aux évaluateurs de ses observations.
- **Un rapport définitif**. Ce rapport sera remis à la DGCID, commanditaire de l'évaluation, en 5 exemplaires sur papier et en version électronique (en Word 6 et Excel 5), un mois après approbation du rapport provisoire. Il devra inclure une synthèse rédigée clairement, dans un souci de communication (une dizaine de pages environ), ainsi qu'une « fiche-résumé » selon le modèle fourni en annexe.

Le rapport définitif comportera la mention suivante :

« Ce rapport est un document interne établi à la demande du MAE. Les analyses et commentaires développés n'engagent que leurs auteurs et ne constituent pas une position officielle. La diffusion de ce rapport a un caractère limité et son usage est strictement limité au cadre officiel ».

A.8 Restitution, mise en œuvre et suivi des recommandations

Les évaluateurs sont responsables des conclusions et recommandations issues de leur analyse. La sous-direction de la stratégie, de la communication et de l'évaluation est responsable de la diffusion du rapport final. Les experts pourront être mobilisés pour une présentation des résultats de l'évaluation à la demande du ministère des affaires étrangères.

APPENDIX B

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE L'ÉVALUATION

- Henri LEBRETON, Président du comité de pilotage,
- Pierre LEBOVICS, MAE / Sous-Direction de la coopération universitaire et scientifique,
- Véronique de ROHAN-CHABOT, MAE / Bureau de la coopération universitaire,
- Pierre COLOMBIER, MAE / Sous-Direction de la Recherche,
- Corinne BEDO, MAE / Bureau des échanges scientifiques internationaux,
- Emmanuel BESNIER, MAE / Coordination géographique, département Afrique et Océan Indien,
- Irchad RAZAALY, MAE / Sous-Direction d'Afrique australe et de l'Océan Indien,
- Michel RONIS, Université technologique de Compiègne,
- Élisabeth BARSACQ, MAE / Bureau de l'évaluation,
- Quiterie de CHAMBURE, MAE / Bureau de l'évaluation,
- Corinne FRANCK, Ministère de l'Éducation Nationale / DRIC,
- Françoise RABAIN, Ministère de la Recherche / Bureau des relations Internationales,
- Paul de VOS, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie / Direction des Relations Économiques Extérieures,
- Laurent ESTRADÉ, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie / Direction des Relations Économiques Extérieures.

APPENDIX C

EXPERTS ET PERSONNES INTERROGÉS LORS DE LA PREMIÈRE PHASE (EN FRANCE)

24 personnes ont été rencontrées en France au cours de 15 entretiens (dont 5 entretiens téléphoniques) :

- pour le Quai d'Orsay (AOI) : M. Razaaly,
- pour la DGCID du MAE (SUR/R) : MM. Colombier et Jarjanette et Mme Bedo,
- pour la DGCID du MAE (SUR/U) : M. Lebovics, Mme de Rohan-Chabot, M. Treutenaere,
- pour la DGCID du MAE (SME) : M. Lahaye,
- pour la DGCID du MAE (CG) : M. Besnier,
- pour la DREE du MEFI : M. de Vos,
- pour la DR du MJENR : Mme Rabain,
- pour la DRIC du MJENR : Mme Franck et M. Auclair,
- pour le CEMAGREF : M. Cavalier,
- pour le CIRAD : M. Gautier,
- pour le CNRS : Mme Miquel,
- pour l'INRIA : Mme Grange,
- pour l'INSERM : M. Renaud,
- pour l'IRD : MM. Chassériaux et Menu,
- pour la CCIP et l'ESIEE : Mme Maratier-Declety, MM. Breyton et Portelli.

APPENDIX D

EXPERTS ET PERSONNES CONSULTÉS LORS DE LA DEUXIÈME PHASE (MISSION EN AFRIQUE DU SUD)

34 personnes ont été rencontrées sur le terrain au cours de 20 entretiens et réunions :

- Personnel des administrations françaises déconcentrées :
 - M. Bernard Malauzat, COCAC à l’ambassade de France en Afrique du Sud,
 - Mme Monique Rivier, Attachée scientifique à l’ambassade de France en Afrique du Sud,
 - M. Jean-Pierre Gay, Attaché de coopération à l’ambassade de France en Afrique du Sud,
 - M. Bruno Caron, Conseiller économique et commercial à la mission économique de l’ambassade de France en Afrique du Sud, Johannesburg,
 - MM. Éric Fajole et Renaud Gaillard, attachés commerciaux à la mission économique de Johannesburg,
 - M. Édouard Danjoy, représentant régional à l’Agence Française pour le Développement, Johannesburg.
- Personnel expatrié des organismes français de recherche :
 - M. Jean-Paul Loyer, ancien représentant du CIRAD en Afrique du Sud,
 - M. Sylvain Perret, chercheur du CIRAD associé à une équipe de recherche en développement rural et agricole de l’Université de Pretoria,
 - M. Benoît Antheaume, représentant de l’IRD en Afrique du Sud,
 - M. Hervé Léville, mis à disposition de l’International Water Management Institute par le CEMAGREF,
 - M. Nicolas Faysse, Ph.D. à l’IWMI et au CEMAGREF.
- Personnel des alliances françaises et de l’IFAS :
 - M. Christophe Le Du, directeur de l’alliance française de Johannesburg et délégué général de l’alliance française pour l’Afrique du Sud,
 - M. Luc Goudmand, directeur de l’alliance française du Cap,
 - Mme Bénédicte Alliot, directrice de l’IFAS,
 - M. Philippe Guillaume, directeur de l’IFAS-Recherche.
- Personnel des institutions gouvernementales sud-africaines :
 - Mme Paula van Dyk, Coordinatrice des partenariats internationaux, Department of Health,
 - M. Ntseke M. Jacob, Directeur des coopérations scientifiques bilatérales, Department of Science and Technology,
 - M. Robert S. Kriger, Directeur des relations internationales, National Research Foundation,
 - M. Maloto, Directeur des relations internationales, Agricultural Research Council,
 - Mme Carole Roberts, Directrice des relations internationales, Medical Research Council,

- MM. Jacques Louis du Toit et Andrew Paterson, du programme de recherche sur le développement des ressources humaines, Human Sciences Research Council,
- Mme van Zyl, directrice des relations internationales, Human Sciences Research Council.
- Personnel des institutions de recherche sud-africaines :
 - Mme Vinay Rajah, Directrice des relations internationales, University of Pretoria,
 - M. Renfrew Christie, Doyen de la recherche, University of Western Cape,
 - M. Jan Persens, Directeur des relations internationales, University of Western Cape,
 - M. Stanley G. M. Ridge, Doyen de la faculté des arts, University of Western Cape,
 - Mme Catherine Maxwell, maître de conférence de la faculté de droit, University of Western Cape,
 - M. James A. Syce, professeur de pharmacologie, University of Western Cape,
 - MM. Pierre Abeillé et André Hattingh, Directeur et Directeur adjoint du F'SATIE, Technikon de Pretoria,
 - MM. F. T. Potgieter et Johan Grobbelaar, Directeur et Directeur adjoint de l'Onderstepoort Veterinary Institute.

APPENDIX E

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES DOCUMENTS CONSULTÉS POUR CETTE ÉTUDE

L'analyse documentaire s'est appuyée sur plusieurs corpus : les archives du MAE et du MJENR, des notes et rapports transmis par les diverses personnes rencontrées et un certain nombre de documents directement tirés d'Internet. Elle a été conduite entre septembre et novembre 2002.

Il n'est pas possible de retracer ici l'intégralité des sources consultées, dont les statuts peuvent être très variés. Parmi les documents les plus formalisés, on peut tout de même mentionner les éléments suivants.

E.1 Rapports

- Anne d'Albis. le CNRS en Afrique du Sud ; rapport de fin de mission. Septembre 2001.
- Christian Auclair. Programme de coopération scientifique France – Afrique du Sud ; rapport d'étape. Novembre 1999.
- Christian Auclair. Propositions pour le lancement d'un programme de recherche intergouvernemental dans le domaine des maladies infectieuses entre la France et l'Afrique du Sud. Février 2000.
- Ministère des Affaires Etrangères – DGCID. L'état des sciences en Afrique. Avril 2002.
- Ferdi Van der Walt. Report on the Review of the Franco-South African Science and Technology Agreement.

E.2 Notes de travail, notes de synthèse

- Ambassade de France en Afrique du Sud. La recherche scientifique en Afrique du Sud et les relations avec la France. Décembre 1997.
- Ambassade de France en Afrique du Sud. Compte-rendu du Conseil d'Administration du F'SATIE. Novembre 2000.
- Ambassade de France en Afrique du Sud. Copie de l'accord tripartite CNRS – NRF – Ambassade pour l'envoi de doctorants et post-doctorants sud africains dans les laboratoires du CNRS. Juin 2001.
- Ambassade de France en Afrique du Sud. Document Stratégique Pays – Afrique du Sud. Juin 2001.
- Ambassade de France en Afrique du Sud. Note de M. Bernard Malauzat, COCAC, en vue de la programmation 2002. Novembre 2001.
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Rapport de mission en Afrique du Sud, octobre 1999.
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Rapport de mission en Afrique du Sud, mars 2000.
- CIRAD. Le CIRAD en Afrique du Sud ; éléments de stratégie. Avril 2002.

- INSERM. État récapitulatif de la coopération entre l'INSERM et l'Afrique du Sud. Octobre 2002.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Note rédigée par M. Bertrand Mathieu sur la coopération franco sud-africaine. Non datée.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Note signée de M. Gérard La Cognata sur la coopération franco sud-africaine en recherche. Non datée.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 1994.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 1995.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 1996.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 1997.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 1998.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 1999.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 2000.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 2001.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Rapport de mission de M. Emmanuel Camus, du CIRAD. Janvier 2001.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Procès verbal de la première session de la commission mixte culturelle, scientifique et technique franco sud-africaine. Mai 2001.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Mémoire d'accord entre les facultés de droit d'Aix-Marseille et du Western Cape. Juillet 2001.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Note rédigée par M. Bertrand Mathieu sur le dispositif culturel et de coopération en Afrique du Sud. Avril 2002.
- Ministère des Affaires étrangères – DGCID. Statistiques de la programmation 2002.
- Ministère des Affaires étrangères. Note de présentation de l'Afrique du Sud (disponible sur www.diplomatie.gouv.fr). 2003.
- Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. État récapitulatif des crédits concourant à la coopération avec les États en voie de développement. Projet de Loi de Finances pour 2002.

E.3 Rapports d'activité d'institutions, autres documents

- Centre for Interdisciplinary Studies – University of Stellenbosch. Proceedings of the Science in Africa Symposium, held on 17 & 18 October 2001.
- Government of South Africa. South Africa's National Research and Development Strategy. August 2002.
- Human Sciences Research Council. Annual report 2001/2002.
- Institut Français d'Afrique du Sud (IFAS-Recherche). Rapport d'activité avril 2001.
- Institut Français d'Afrique du Sud (IFAS-Recherche). Rapport d'activité avril 2002.
- Institut de Recherche pour le Développement. Rapport d'activité 2001.
- Medical Research Council. Annual report 2001/2002.
- National Research Foundation. Annual report 2001/2002.
- National Research Foundation. Research Files 2002.
- National Research Foundation. Register of Grants 2001.

APPENDIX F

FICHE DESCRIPTIVE DE L'IFAS (DISPONIBLE SUR WWW.DIPLOMATIE.GOUV.FR)

F.1 Structure de recherche

Accords avec les institutions françaises :

- IRD,
- ENS de Fontenay,
- Centre de recherche africaine (Université Paris I),
- Laboratoire géotropiques (Université Paris X),
- Centre d'études sur l'Afrique (EHESS, Paris),
- Centre d'études sur l'Afrique noire (IEP Bordeaux),
- Centre d'études et de recherches internationales (FNSP Paris),
- Université de Reims,
- Université d'Amiens,
- Université Paris VIII,
- Université de la Réunion,
- GDR 846 Afrique australe du CNRS.

Accords avec des institutions locales et étrangères :

- Human Science Research Council, Pretoria,
- National Research Foundation, Pretoria,
- Institute for Social and Economic Research, Durban,
- University of Durban-Natal,
- University of Durban-Westville,
- University of Cape Town,
- University of the Western Cape,
- Center for Policy Studies, Johannesburg,
- Institute for Global Dialogue, Johannesburg,
- Institute for Security Studies, Pretoria,
- University of the Witwatersrand, Johannesburg,
- University of Port-Elisabeth,

- University of Stellenbosch,
- Rhodes University, Grahamstown,
- University of Pretoria,
- University of South Africa University of Pietermaritzburg.

F.2 Programmes en cours

- Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique australe,
- Reconstruction de la société sud-africaine (éducation, santé, mémoires),
- Environnement et sécurité foncière,
- Ville : dynamiques sociales, violence urbaine, espace public et processus de privatisation.

F.3 Publications

- Un magazine, le Newtown Zebra (bimestriel) qui informe sur les principaux événements (colloques, séminaires) ainsi que sur la venue des personnalités du monde scientifique.
- Un site web en reconstruction, qui proposera littérature grise, rapports de recherche, bibliographies, annuaires de chercheurs, moteur de recherche interne.
- Cahiers de l'IFAS, publication semestrielle de rapports de recherche. Deux numéros sortis, le troisième est en préparation.
- Valorisation des thèses de doctorat soutenues en français, sous la forme d'ouvrages publiés dans le cadre d'un accord IFAS / Karthala.
- Valorisation de certains de ces travaux en anglais, avec l'appui d'éditeurs sudafricains (David Philip, University of Cape Town Press, University of Natal Press...).

F.4 Rencontres spécifiques

- L'IFAS permet à des chercheurs de passage (doctorants ou chercheurs confirmés) d'exposer leurs travaux dans le réseau scientifique local.
- L'IFAS va organiser la première conférence du programme « Conflits, sécurité et gouvernance en Afrique australe », à Johannesburg, en juin 2002.
- L'IFAS est co-organisateur d'un colloque sur « La réforme de l'éducation et les politiques de décentralisation », à Johannesburg du 10 au 14 juin 2002.
- L'IFAS est co-organisateur d'un colloque sur « Délinquance urbaine et citoyenneté » à Port Elisabeth, du 17 au 20 juin 2002.
- L'IFAS permet à des géographes français d'aller assister à l'Union géographique internationale, à Durban, du 4 au 7 août 2002.

F.5 Personnel

- Deux boursiers de recherche,
- Un ingénieur d'études CNRS mis à disposition,
- Un traducteur qui partage son temps avec la section culture,
- Un bibliothécaire et webmaster.

F.6 Moyens de fonctionnement

- 1 salle de travail pour les chercheurs de passage,
- 4 stations internet,
- 1 salle de réunion,
- 1 salle de séminaire.

F.7 Bibliothèque et fonds documentaire

- 3000 ouvrages : recherche,
- Une vingtaine de journaux, périodiques, revues scientifiques.

APPENDIX G

LISTE ACTUALISÉE DES PUBLICATIONS DE L'IFAS, 1997-2003 (reçue le 8 juillet 2003)

G.1 Revues

Titre et date de création	Périodicité	Prix	Distributeurs	Accessible web	Questions traitées
Newtown Zebra, 1995. Publication bilingue français et anglais	3 à 4 par an (20 numéros déjà parus)	gratuit	Mailing list. Afrique du Sud : 1 700 personnes ; France : 400 pers.	Partiellement (un nouveau site, proposant archives, research papers, annuaires de chercheurs, bibliographies, événements, actualité, est en ligne depuis le début 2003. Il dispose d'un moteur de recherche interne).	Tous les champs de recherche en sciences sociales couverts par les chercheurs de passage à l'IFAS. La plupart des chercheurs proposent un court article (3000 signes) pour résumer leurs travaux.
Les Cahiers de l'IFAS, 2001. Publication en anglais. numéro 1 en 2001, numéro 2 en 2002, numéro 3 en 2003	2 numéros/an	gratuit	Mailing list. Afrique du Sud : 166 pers ; France : 196 pers.	Sur le site, au format pdf	N° 1 (2001) : Five years into democracy. Elites and rank on file perspective on South African quality of life and the Rainbow Nation. N° 2 (2002) : Bodies and Politics. Healing rituals in the Democratic South Africa. N°3 .(2003 : Food security in Southern Africa. N°4 (projet, 2003) : La fécondité prémaritale dans la province du Limpopo. N° 5 : (projet 2003) : La mise en place d'une politique de santé contre le SIDA au niveau des gouvernements métropolitains.

Sous le mandat du premier directeur scientifique de l'IFAS, Philippe Gervais-Lambony, plusieurs numéros thématiques consacrés à l'Afrique du Sud ont été proposés à des revues de sciences sociales. Elles rassemblaient généralement les contributions de chercheurs ayant réalisé des recherches en Afrique du Sud grâce au soutien de l'IFAS. On peut citer en exemple :

- « La nouvelle Afrique du Sud », Hérodote, n° 82/82, 1996. Numéro coordonné par Dominique Darbon et Véronique Faure (CEAN, Bordeaux) ; (15 auteurs, 240 pages).
- « L'Afrique du Sud recomposée », *Géographies et Cultures*, n° 28, 1998. Numéro coordonné par Philippe Gervais-Lambony (12 auteurs, 140 pages).
- « Afrique du Sud. Espaces et littératures », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n° 99-100, 1999. Numéro coordonné par Philippe Guillaume et François-Xavier Fauvelle (à l'époque, deux jeunes chercheurs liés à l'IFAS) ; (15 auteurs, 180 pages).
- « Afrique du Sud : recompositions territoriales, problèmes identitaires, migrations de populations et réseaux », *L'Espace Géographique*, n° 2, 1999. Numéro coordonné par Philippe Gervais-Lambony et Benoît Antheaume (représentant IRD, basé à l'IFAS) ; (8 auteurs, 192 pages).

Durant son mandat, Georges Héroult n'a pas souhaité poursuivre cette politique. Elle sera de nouveau à l'ordre du jour à partir de 2003.

Par ailleurs, de nombreux chercheurs effectuant des missions de recherche en Afrique du Sud grâce au soutien de l'IFAS ont publié des articles dans diverses revues de sciences sociales et politiques. Il ne nous est pas possible, pour l'instant, d'en dresser la liste.

Par exemple, seront publiés en 2004, à l'occasion de l'anniversaire des 10 ans de l'Afrique du Sud démocratique, deux ouvrages :

- L'un, chez Karthala – IFAS, laissera la parole à la génération de jeunes chercheurs qui ont en partie été formés par cet institut.
- Le second, verra de jeunes chercheurs sud-africains publier en français, dans la *Revue Tiers-Monde*.

Avec la création d'un nouveau site web, la mailing list devra être considérablement étendue.

G.2 Livres publiés avec le soutien de l'IFAS

Discipline	Auteur(s)	Titre de l'ouvrage	Titre de la collection	Année de parution	Résumé	Distributeur
Sciences politiques	Simon Bekker, Antoinette Louw (eds). Philippe Gervais-Lambony, Jean-Luc Piermay, Funmi Adewumi, Wuyi Omittoogun, Sabo Bako, Kodjo Koffi, Mark Shaw, Yves Marguerat.	Cities under siege. Urban violence in south, central and west Africa	Indicator Press	1996	Actes d'un colloque tenu à Ibadan en 1994. La violence et la criminalité urbaines sont des menaces à la croissance, au développement et à la prospérité des villes africaines.	University of Natal (Durban), coédition IFAS et IFRA.
Sciences politiques	Simon Bekker, Rachel Prinsloo (eds). Garth Le Pere, Kato Lambrechts, Elirea Bormann, Cheryl de la Rey, Caroline White, Jean-Pierre Cambréfort, Pieter Duvenage, Robert Mattes, Patrick McAllister, Denis-Constant Martin	Identity ? Theory, politics, history	Ouvrage du Human Science Research Council (Pretoria).	1999	Actes d'un colloque tenu en 1997 à Pretoria. Analyse des notions d'identité et de communauté et de leurs implications sur le discours de la Renaissance Africaine	HSRC. Avec aide à la publication de la part de l'IFAS et de l'Institute for Global Dialogue (Johannesburg)
Sciences politiques	Antoine Bouillon (ed.). Denis Kadima, Alan Morris, Abdou Maliq Simone, Cécile Vigouroux	Immigration africaine en Afrique du Sud. Les migrants francophones des années 1990	Hommes et sociétés	1999	Avec la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud, pôle économique du continent, attire de nombreux migrants francophones, dans un sentiment d'hostilité générale.	Karthala (coédition IFAS)

Géographie Sociologie Economie Histoire Sciences politiques Urbanisme	Philippe Gervais-Lambony, Sylvy Jaglin, Alan Mabin (eds). Ivor Chipkin, Owen Crankshaw, Ivan Crouzel, Alain Dubresson, Bill Freund, Olivier Graefe, Doug Hindson, Meshack Khosa, Brij Maharaj, Alan Morris, Zarina Patel, Jean-Luc Piermay, Deborah Potts, Albert van Zyl, Vanessa Watson, Kadmiel Wekwele	La question urbaine en Afrique australe. Perspectives de recherche	Hommes et sociétés	1999	Étude des questions communes autour desquelles converge la recherche urbaine en Afrique australe (habitat, services, démocratisation, pouvoirs locaux...)	Karthala (coédition IFAS)
Histoire	Alain Ricard	Thomas Arbousset. Excursion missionnaire dans les Montagnes Bleues	Relire	2000	Réédition commentée des récits de voyage de Thomas Arbousset, missionnaire voyageant au Lesotho en 1832	Karthala (coédition IFAS)
Lettres	Denise Brahim	Nadine Gordimer. La femme, la politique et le roman	Lettres du Sud	2000	Analyse de l'écriture de Nadine Gordimer, militante blanche anti-apartheid et Prix Nobel de littérature 1991	Karthala (coédition IFAS)
Économie	Jean-Pierre Cling	From isolation to integration. The postapartheid South African economy	French social sciences	2001	Traduction de « l'économie sudafricaine au sortir de l'apartheid », paru chez Karthala	Protea (Pretoria) (coédition IFAS)
Sciences politiques	Alan Morris, Antoine Bouillon (eds). Denis Kadima, AbdouMaliq Simone	African immigration to South Africa. Francophone migration of the 1990's	French social sciences	2001	Traduction allégée de l'ouvrage paru chez Karthala / IFAS	Protea (Pretoria) (coédition IFAS)
Géographie	Philippe Guillaume	Johannesburg. Géographies de l'exclusion	Hommes et sociétés	2001	Thèse de doctorat. Étude des dynamiques sociales et de la culture urbaine à la charnière apartheid / post-apartheid. Croisement d'une dizaine d'études de quartiers avec les politiques de développement urbain	Karthala (coédition IFAS)
Géographie	Hélène Mainet	Les Indiens de Durban. La citoyenneté en question dans la ville postapartheid	Hommes et sociétés	2002	Étude des relations entre un espace urbain et les identités citoyennes dans une très grande ville marquée par la ségrégation. Les Indiens représentent 30 % de la population de Durban, n'ont plus guère de contacts avec l'Inde et sont en perpétuelle réinvention de leur identité.	Karthala (coédition IFAS)

G.3 Programme 2002 de publications, en anglais

Discipline	Auteur(s)	Titre de l'ouvrage	Titre de la collection	Résumé	Distributeur
Philosophie	Philippe-Joseph Salazar (ed.)	Truth in Politics. Rhetorical approaches to democratic deliberation.	French Social Sciences	Série de communications présentées à l'université du Cap en 1999, sur les discours sudafricains en matière de démocratie, droits, liberté, politique, etc.	Protea (Pretoria) (coédition IFAS)
Paléontologie	Yves Coppens	Trad. de « Le genou de Lucie ».	French Social Sciences		Protea (Pretoria) (coédition IFAS)
Développement rural	Marie-Rose Mercoiret	Trad. de « L'appui aux développeurs ruraux. Guide à l'usage des agents de développement et des responsables de groupement ».	French Social Sciences	Trad. d'un ouvrage de développement rural publié en 1994 par Karthala et le Ministère français de la coopération.	Protea (Pretoria) (coédition IFAS et CIRAD)

Les accords avec la maison d'édition Protea étant insatisfaisants, il est prévu de trouver de nouveaux éditeurs pour renforcer la politique de publication de l'IFAS en Afrique du Sud.

G.4 Projets de publications 2003 en anglais (éditeur à trouver)

Discipline	Auteur	Titre de l'ouvrage	Résumé
Géographie	Myriam Houssay-Holzschuch	Cape Town. White city, black lives.	Traduction d'une thèse de doctorat publiée en 1999 chez L'Harmattan. Étude de géographie culturelle des quartiers noirs du Cap.
Géographie	Philippe Guillaume	Johannesburg. Geographies of exclusion.	Traduction d'une thèse de doctorat publiée en 2001 par Karthala / IFAS.

La politique de publication en anglais et de valorisation en Afrique du Sud des travaux de recherche liés à l'IFAS devra être fortement intensifiée en 2003 et après ; la traduction des ouvrages publiés par Karthala / IFAS devra être envisagée de manière quasi systématique.

G.5 Projets de publications 2003-2004, en Français (poursuite de l'accord IFAS / Karthala)

Discipline	Auteur	Titre de l'ouvrage	Résumé
Géographie	Élisabeth Peyroux	Politiques d'habitat et pratiques résidentielles à Windhoek (Namibie) : recomposition sociales et spatiales des périphéries d'une ville postapartheid.	Étude de la ville de Windhoek dans un contexte post-colonial et postapartheid. Analyse des forces qui modifient la ville.
Géographie	Marianne Morange	Habiter à Port Elisabeth. Propriétaire ou locataire dans la ville postapartheid (titre provisoire).	Le logement locatif public se trouvait au coeur du système citadin de l'apartheid. De nos jours, l'accent est mis sur la propriété, ce qui ne résout pas les problèmes d'exclusion sociale et de ségrégation. Étude des modes d'intervention des pouvoirs publics en matière de logement.
Géographie	Laurent Lhopitalier	La ruralité en Afrique du Sud.	Étude de terrain dans l'Eastern Cape, dans l'ancien bantoustan du Ciskei, sur l'évolution des paysages et de la socio-économie rurale. Étude institutionnelle de la transition sud-africaine et de son impact sur le développement rural.
Géographie	Olivier Graefe	Territoires urbains et pouvoirs locaux dans les anciens omlands de Namibie. Des collectivités urbaines en gestation.	Étude de la mise en place de nouvelles collectivités locales dans le contexte postapartheid & décentralisation en Namibie.
Géographie	Claire Bénéit	La fragmentation urbaine à Johannesburg. Recomposition des pouvoirs locaux, mobilités de travail et dynamiques résidentielles dans la ville postapartheid (titre provisoire).	Étude des processus de désolidarisation d'une ville qui ne semble plus fonctionner en système. Dans ce contexte, les politiques locales adoptent-elles des stratégies d'échelle métropolitaine et peuvent-elles réduire les inégalités héritées de l'apartheid ?
Sciences politiques	Éric Cédiey	L'affirmative action en Afrique du Sud. Une négociation des « races » ?	Étude de la mise en place des politiques anti-discriminatoires et de l'ouverture d'un espace public (politique, économique, social) postapartheid. L'affirmative action en Afrique du Sud fait ainsi figure de laboratoire montrant comment l'État reconstruit les identités sociales.
Sciences politiques	Aurélia Wa Kabwe Segatti	Être étranger dans la nouvelle Afrique du Sud. La reformulation d'une politique d'immigration.	Étude des politiques d'immigration, 1986-2001, depuis les premières fissures de l'apartheid jusqu'à aujourd'hui, en croisant les représentations enracinées sous l'apartheid et les référents identitaires introduits par la Rainbow Nation.
Anthropologie	Judith Hayem	La figure ouvrière en Afrique du Sud après la fin de l'apartheid. De l'usine lieu de la chance à l'unanimité productiviste. (titre provisoire).	Étude des catégories de pensée montrant comment les ouvriers identifient l'usine comme un espace central de la construction de la « nouvelle Afrique du Sud », indépendamment des positions syndicales ou patronales.
Histoire	Lydia Hlakoane	L'arbre de la liberté éclaboussé de sang (titre provisoire).	Étude de la reconstruction d'une histoire commune à l'Afrique du Sud depuis 1994, à travers l'interprétation du massacre de juin 1960 à Sharpeville.

TITRES DISPONIBLES DANS LA SÉRIE « Évaluations »

- Le programme des volontaires européens de développement. Évaluation de la phase pilote (1986-1988) (n°3).
- L'École Nationale Supérieure des Industries Agro-Alimentaires du Cameroun (ENSIAAC) (n°6).
- Faune sauvage africaine. Bilan 1980-1990. Recommandations et stratégie des actions de la coopération française (n°8).
- Le Comité Interafricain d'Études Hydrauliques (CIEH) (n°10).
- La politique des bourses. Évaluation de l'aide publique française (1979-1988) (n°11).
- La reconversion des agents de la fonction publique en Guinée. Évaluation de l'aide française (1986-1992) (n°12).
- L'Association Française des Volontaires du Progrès (n°13).
- L'appui dans les secteurs du plan et des statistiques (n°14).
- L'appui aux formations dans le secteur BTP (n°15).
- L'appui au système éducatif tchadien (n°16).
- L'appui à l'opération villages-centres du Congo : Mindouli et Lékana (n°17).
- L'appui dans le domaine du livre et de l'écrit (n°18).
- Les administrations mauritaniennes des finances et du plan (n°19).
- Les réseaux de développement (n°20).
- La politique du ministère en faveur de la coopération décentralisée (n°21).
- La politique des crédits déconcentrés d'intervention (1988-1993) (n°22).
- L'appui au développement urbain et à la gestion locale au Bénin et à Madagascar (1982-1994) (n°24).
- La navigation aérienne et les activités aéroportuaires en Afrique subsaharienne et dans l'Océan indien (n°25).
- Le volontariat français dans les pays en développement (1988-1994) (n°26).
- Conséquence de la suspension de la coopération. Cas du Togo, du Zaïre et d'Haïti (n°29).
- La coopération documentaire (1985-1995) (n°33).
- Étude de synthèse d'évaluations de l'action des ONG (n°34).
- Programme d'appui aux administrations financières et économiques (PAAFIE) (n°35).
- Programme mobilisateur Femmes et développement (n°37).
- Évaluation rétrospective des FAC d'intérêt général (91, 93, 95) consacrés à l'appui à la politique sectorielle en éducation formation (n°38).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur minier (n°39).
- Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur Jeunesse et Sports (n°41).
- Évaluation du programme CAMPUS. Coopération avec l'Afrique et Madagascar pour la promotion universitaire et scientifique (n°42).

- Évaluation dans le secteur de la santé au Cambodge (n°44).
- Évaluation rétrospective des systèmes financiers décentralisés (n°45).
- Évaluation du projet ARCHES (n°46).
- Projet santé Abidjan. Évaluation des FSU-Com (n° 47).
- Évaluation du F3E (Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations) (n°48).
- Évaluation des actions de l'aide française dans le secteur agricole et l'environnement à Madagascar (n° 49).
- Évaluation du programme développement local et migration au Mali et au Sénégal (n° 50).
- Évaluation des programmes de lutte contre le VIH/sida (1987-1997), 2 tomes (n° 51).
- Évaluation des programmes prioritaires Palestine et Vietnam (n° 52).
- Évaluation de la formation des personnels de santé en Afrique et à Madagascar (n° 53).
- Étudier en français en Europe centrale et orientale. Évaluation des filières universitaires francophones (n° 54).
- Évaluation d'actions de coopération franco-marocaines pour la recherche scientifique. Programmes d'actions intégrées (n° 55).
- Évaluation du pôle régional de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac) du Coraf. (n° 56).
- Évaluation de la coopération télévisuelle en Afrique subsaharienne (1995-2000) (n° 57).
- Rapprocher les jeunes du Sud et du Nord. Évaluation de Villes. Vie. Vacances/Solidarité internationale et de Jeunesse/Solidarité internationale (n° 58).
- Évaluation de l'aide française dans le secteur pharmaceutique – Afrique subsaharienne et Madagascar (1994-2001) (n° 59).
- Évaluations (Fiches-résumés de 28 évaluations réalisées entre 1993 et 1997).
- Évaluation de la coopération culturelle, linguistique et éducative en Amérique centrale (n° 60).
- Évaluation du dispositif des crédits déconcentrés « Fonds social de développement » (n° 61).
- Festival international des francophonies en Limousin (n° 62).
- Évaluation de la coopération française dans le secteur de la santé au Gabon (n° 63).
- Appui à la professionnalisation des opérateurs culturels du continent africain (n° 64).
- Évaluation de la coopération décentralisée franco-malienne (n° 65).
- Évaluation des appuis de la France et de la Communauté européenne aux écoles africaines de statistique (n°66).

